BEN BARKA CHEZ LES JUGES

par

FRANÇOIS CAVIGLIOLI

Un grand procès, trente-sept audiences, deux cents témoins. Lorsque le rideau tomba, lorsqu'on évacua le public, on ne savait toujours pas par qui M. Mehdi Ben Barka avait été enlevé, ni pourquoi, ni où. Les accusés s'en retournèrent dans leurs cellules ou dans leurs foyers sans avoir été jugés.

Le procès des ravisseurs de M. Ben Barka a été inutile. Il n'a pas servi la justice. S'il a desservi le régime, il n'a pas servi ses adversaires qui n'ont pas su l'exploiter. Ce ne fut qu'un divertissement, mais un divertissement de qualité, qui a pu s'étirer du 5 septembre au 20 octobre 1966 sans lasser l'intérêt. On aurait dû le rejouer dans toutes les villes de France, sous un chapiteau.

Le pouvoir n'a pas étouffé l'affaire Ben Barka. Il l'a au contraire mise en scène, animée, amplifiée par un jeu savant de miroirs. L'opinion est dépassée, engourdie, assagie. On pourra maintenant lui jouer un scandale sans qu'elle casse les fauteuils, sans qu'elle se rue sur la scène pour troubler la représentation. Le pouvoir est un éducateur avisé.

LA TABLE RONDE DE COMBAT

FRANÇOIS CAVIGLIOLI

BEN BARKA CHEZ LES JUGES

LA TABLE RONDE
DE COMBAT
“ LÈS BRÛLOTS ”
COLLECTION DIRIGÉE PAR PHILIPPE TESSON

3

Sommaire

16 septembre - UN POLICIER MONDAIN : M. GRIMAUD, DIRECTEUR DE LA SURETÉ NATIONALE

17 septembre - M. PAPON A TENU JUSQU’AU SOIR

19 septembre - L’OMBRE DE FIGON

20 septembre - LES GAIETÉS DE L’ESPIONNAGE A ORLY

22 septembre - LE GÉNÉRAL JACQUIER, UN FIGURANT DE BELLE PRESTANCE

23 septembre - LE GÉNÉRAL NE SERA ACCUEILLI QU’A SON ARRIVÉE

25 septembre - M. LOPEZ NE DOIT PAS MANQUER SON AVION

26 septembre - QU’EST-IL ARRIVÉ A M. BEN BARKA ?

27 septembre - L’ENLÈVEMENT DE LOPEZ

28 septembre - Me TIXIER-VIGNANCOUR RÉCRIT L’AFFAIRE

29 septembre - LES SILENCES DE LA DIPLOMATIE

30 septembre - LA DERNIÈRE AMIE DE FIGON

1er octobre - LE S.D.E.C.E. : « CE N’EST PAS NOUS. »

3 octobre - LE S.D.E.C.E. EST PARTIE CIVILE !

5 octobre - BEN BARKA VOULAIT-IL RENTRER AU PAYS ?

7 octobre - LEÇON DE GYMNASTIQUE : COMMENT FIGON S’EST SUICIDÉ

8 octobre - A QUOI SERVENT LES AMBASSADES ?

François Caviglioli assura pour le journal Combat *le compte rendu du procès des ravisseurs de Mehdi Ben Barka. Il a repris dans ce livre, en ne les modifiant que légèrement, les impressions d'audience qu'il livrait chaque soir pour les colonnes de* Combat. *L'ouvrage est découpé en trente-cinq chapitres, chacun d'eux correspondant à une audience et précédé d'une courte documentation sur l'essentiel de cette audience.*

Un grand procès, trente-sept audiences, deux cents témoins. Lorsque le rideau tomba, lorsqu'on évacua le public, on ne savait toujours pas par qui M. Mehdi Ben Barka avait été enlevé, ni pourquoi, ni où. Les accusés s'en retournèrent dans leurs cellules ou dans leurs foyers sans avoir été jugés. Le procès des ravisseurs de M. Ben Barka a été inutile. Il n'a pas servi la justice. S'il a desservi le régime, il n'a pas servi ses adversaires qui n'ont pas su l'exploiter. Ce ne fut qu'un divertissement, mais un divertissement de qualité qui a pu s'étirer du 5 septembre au 20 octobre sans lasser l'intérêt. On aurait dû le rejouer dans toutes les villes de France, sous un chapiteau.

Le président Perez a une tête carrée, mais des joues rondes. Il s'empourpre facilement. Il se met en colère, s'apaise, sourit, gronde gentiment, ou tonne. On ne l'imagine qu'engoncé dans sa robe rouge ; il est né pour l'écarlate. La France a découvert un grand président d'Assises, un grand montreur de spectacle judiciaire. Habile, vif, un monstre de mémoire. Il a toute l'affaire Ben Barka dans la tête. Il n'en sait pas plus qu'un autre. Il ne sait rien ; mais ce rien, il le possède jusqu'au plus infime détail. Il est solennel et vide comme un bon conducteur de parade.

Il est bien secondé. Par l'accusation, par la partie civile, par la défense. Tous tiennent un rôle, tous ont un emploi.

L'avocat général Toubas, vieux lévrier de concours, caustique comme on savait l'être dans l'ancienne magistrature, blanc, frêle, cassé, terrible. Il est la justice qu'on ne trompe pas, qui devine tout. Il est flanqué de la partie civile commandée par le bâtonnier Thorp, un visage basané et sévère, avec une petite moustache gaillarde de colonel viveur, romain avec sa voix toujours soulevée d'une indignation académique. A côté de lui, M^e^ Stibbe, une crête, un bec, une robe qui s'ébouriffe comme des plumes. C'est un oiseau en colère, un volatile de combat chargé de paris. M^e^ Bruguier : c'est une physionomie stupéfaite, les cheveux hérissés, les yeux écarquillés. M^e^ Bruguier est toujours abasourdi par ce qu'il voit, par ce qu'il entend. La stupéfaction vertueuse est le ressort de son éloquence, une éloquence méridionale, mais feutrée et lasse. M^e^ Bruguier est toujours découragé par l'obstination des témoins, les réticences, les silences du Pouvoir. M^e^

Germaine Sénéchal : c'est l'ennemie intime de Philippe Bernier qu'elle poursuit d'une haine d'amoureuse ; accusatrice méticuleuse et sèche, peinte des couleurs les plus vives, depuis la teinture corbeau de la chevelure jusqu'au vermillon de la bouche en passant par les couches ocre qui rehaussent les bajoues. Blonde, enfantine, presque exsangue auprès de sa consœur fardée, se tient M^e^ Michèle Beauvillard, à la fois maladroite et sûre, impressionnée et insolente, Pasionaria candide mais enflammée. Enfin M^e^ Buttin, râblé, crépu, précis, froid, le visage de l'acharnement studieux.

Du côté des accusés domine M^e^ Tixier-Vignancour, maintenant parcheminé, desséché, osseux. Une belle tête de bagnard retors. Mystérieux, il ne parle pas, il ne plaide pas, il révèle, il assène. Il a tout en main, il néglige le dossier ce qui compte, c'est ce qu'il apporte : des rumeurs fantastiques. C'est pour le président Perez un acteur dangereux qui réécrit la pièce. Dangereux, mais indispensable : on ne vient que pour lui, il fait recette. A l'écart, M^e^ Floriot, qui veille comme une mère sur Souchon et Voitot. M^e^ Floriot, c'est le Talent. Il intervient rarement, mais on sait qu'il médite une démonstration irréfutable. On attend avec gourmandise. Pour l'instant, il est là, un peu effondré, éteint, les yeux rouges, étrangement noyés. Il y a encore M^e^ Hayot, pathétique, oriental, jaune, la voix douce, la dénégation sincère, émouvante. M^e^ Maggiani, petit Corse, sombre mais souriant, au langage fleuri. Il est accablé sous les secrets de son client Le Roy-Finville. Il défend une ombre, contre d'autres ombres, les patrons du S.D.E.C.E. Lui-même est devenu une ombre, le public ne l'écoute pas, ne le voit pas, le laisse à son labyrinthe, à ses ténèbres.

Le président Perez a de bons garçons de piste. Il les connaît bien, il saura les manœuvrer, les dresser les uns contre les autres. Le spectacle peut commencer, la salle est comble. Les portes de la ménagerie s'ouvrent.

5 septembre 1966

QUELQUES PERSONNAGES DE COMÉDIE

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Lopez, pourquoi avez-vous choisi d'habiter Ormoy* ? »

LOPEZ : *« Je n'ai pas choisi d'habiter spécialement Ormoy. Avec ma femme, on a pris un compas et on a fait un cercle de trente kilomètres autour de Paris. »*

LE PRÉSIDENT FEREZ : « *Pourtant, près d'Ormoy, il y avait un voisin que vous connaissiez bien, Georges Boucheseiche. »*

LOPEZ : « *Je connaissais Boucheseiche depuis que j'étais enfant. J'allais en classe avec lui à La Courneuve. Je l'avais perdu de vue et je me suis mis de nouveau en rapports avec lui parce qu'il avait lancé une fabrique de macaronis et qu'il voulait en vendre à la Compagnie Air France. Je lui avais d'ailleurs déconseillé ce projet. »*

LE PRÉSIDENT FEREZ : « *Vous fréquentiez* Le Relais Fleury *à Vaux-le-Vicomte, dont la tenancière était une amie de Georges Boucheseiche et où se retrouvaient Le Ny et Jo Attia. »*

LOPEZ : « *C'est vrai, j'y allais en famille, le dimanche.* »

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Pourquoi avez-vous accepté d'entrer au* S.D.E.C.E. ? »

LOFEZ : « *C'est naïf, ce que je vais vous dire, monsieur le Président Eh bien ! c'est à cause de mes origines espagnoles. J'avais des complexes. J'ai toujours pensé que je devais faire plus qu'un autre, plus que si je m'étais appelé Durand ou Dupont. J'ai vu là une possibilité de servir. C'est ce qui m'a poussé. »*

La justice n'a pas fait bonne pêche. Le président Perez ne trouve à malmener dans le box des Assises que quelques personnages de comédie qui étouffent le grand procès historique sous leurs bavardages, sous les péripéties

prosaïques de leur vie. Lopez, le Maître-Jacques du contre-espionnage, raconte comment il a obtenu son C.A.P. de comptabilité, comment, en épargnant, en se risquant à quelques emprunts avisés, à effectuer quelques petits placements de père de famille, il a meublé modestement, avec une patience de fourmi laborieuse, sa maison d'Ormoy. L'avocat général, la partie adverse lui disputant une table, une part dans un hôtel, il répond avec astuce, il fait rire. Il expose avec fierté le chemin qu'il a parcouru dans la hiérarchie d'Air France. Il n'a rien d'un homme de main inquiétant : il est patriote, il est entré au service du contre-espionnage français par souci de se dévouer à la nation, pour surmonter un complexe qui le minait : celui de son origine étrangère.

Bien sûr, ce père de famille a de drôles de relations : Jo Boucheseiche, par exemple. Mais il les explique avec naturel, avec naïveté. La partie civile, l'accusation ont le mauvais rôle : elles lui reprochent d'avoir une maison, elles insinuent que le S.D.E.C.E. devait lui procurer des profits appréciables. On lui fait même grief de ne pas s'être engagé dans la Résistance sous l'occupation. On s'égare. On ne peut rien contre ce paisible, cet anodin. Sa vie est aussi transparente que celle d'un banlieusard apprécié par son patron. C'est un banlieusard grandiose : son patron, c'est la France, pas moins. Le président est obligé de reconnaître que le « patron » est content. Lopez a de bonnes notes en contre-espionnage. Les jurés le regardent avec étonnement : pourquoi n'a-t-il pas la Légion d'honneur ? La patrie est toujours ingrate.

El Mahi, lui aussi, est un naïf. Il n'est pas le petit aventurier, le petit ruffian de cour qu'on imaginait. Le général Oufkir en avait fait l'instituteur de ses enfants. Pour lui assurer l'indispensable, il lui avait fait obtenir le titre, et les émoluments, de commissaire de police principal de la Sûreté marocaine. Mais El Mahi est avant tout un pédagogue. Il n'a jamais touché à une paire de menottes. Chez le général Oufkir, il faisait le marché — El Mahi est d'une nature serviable — et il promenait les enfants — il a bon cœur.

Le président lui-même n'en croit pas ses yeux. Il lui fait bien répéter : « Voyons, El Mahi, vous aviez, au sein de la police marocaine, le titre et le traitement de commissaire de police, sans en avoir les fonctions. C'est bien ça ? » C'est bien ça. La partie civile risque quelques attaques : de quoi viviez-vous à telle époque ? Comment subsistiez-vous au moment des faits ? Quelles étaient vos activités auprès du ministre de l'Intérieur marocain ? C'est le président Perez lui-même qui répond, agacé : « Mais puisqu'il vous dit qu'il a son traitement de commissaire et qu'il promène les enfants ! »

C’est étrange, bien sûr, mais c’est irréfutable. Et puis El Mahi a des expressions désarmantes : en 1960, il est employé à l’ambassade du Maroc à Paris (toujours muni de ses mensualités de commissaire). Il définit ainsi ses ambitions : « Je voulais faire des affaires étrangères. »

On contemple avec émerveillement ce Huron venu d’un pays fabuleux où on peut « faire des affaires étrangères », et où on est commissaire de naissance, comme on était évêque de naissance sous l’ancien régime.

El Mahi, c’est l’irruption de la poésie dans ce drame. Il apporte de véritables révélations, non sur l’affaire Ben Barka elle-même, mais, ce qui est plus précieux, sur les bizarreries inconnues de l’univers, qui ont permis l’affaire Ben Barka. Les jurés ne quittent pas des yeux l’étudiant marocain dont on ne parvient pas à savoir d’ailleurs s’il est ou non parent du général Oufkir. Il les fascine. Les mots ont pour lui un sens nouveau, déformant. Ils commencent à comprendre qu’ils ne comprendront jamais rien, qu’ils avaient vécu jusque-là sur des certitudes vermoulues.

Souchon et Voitot, c’est Dupont et Dupont. Ils se lèvent ensemble, ils s’assoient ensemble. Ils ont dû laisser leurs chapeaux et leurs cannes à la souricière. Ils ne disent rien, ils ne savent rien. Ils ne sont rien.

Bernier est le seul personnage tragique du procès. Il crie son innocence. Il détonne dans l’ensemble. Il a même l’air plus coupable que les autres. Il brûle d’exposer ses convictions politiques, de défendre son idéal de vie. Il veut « vivre sa vie », il le dit au président. Paternel, le président s’informe : « Qu’appelez-vous vivre votre vie ? » Enflammé, Bernier répond : « C’est m’entretenir, dans des cafés, avec de jeunes littérateurs, de jeunes peintres, de jeunes artistes. » Le président et les dames du jury sourient avec indulgence. On est tenté de confier Bernier à El Mahi, le commissaire puériculteur.

Rien ne sortira donc du box, que d’aimables étrangetés. Marcel Le Roy a l’air plus sérieux, plus secret, plus informé. Mais lui, n’est pas dans le box. Il est à la table des avocats, aux pieds du président. C’est un invité, et il est de bon ton de respecter le silence de ses invités.

6 septembre

BERNIER, LE SEUL « PÉKIN » DE LA BANDE

BERNIER : « Je *me présente devant vous, affaibli par une grève de la faim qui a duré trente jours. Je me suis alimenté depuis, mais mon poids était tombé à 43 kilos et ma tension à 7,5. C'est vous dire combien il m'est pénible de supporter le voyage en fourgon cellulaire depuis Fresnes. Je vous prie d'excuser ma colère et mon indignation d'être dans ce box. Je le dois à ma franchise et à ma loyauté envers la victime.*

« J'étais l'ami de M. Ben Barka et je le suis resté. C'est pour faciliter l'enquête et parce que je n'ai pensé qu'à lui que j'ai dit tout ce que je savais.

Je suis accusé d'avoir participé à la perpétration d'un crime contre un ami, crime que je ne commettrais pas contre un ennemi. On a dit à la radio devant des millions de gens que j'étais un Judas ! C'est faux !

L'homme pour qui je réponds ici est Georges Figon ; il a bénéficié longtemps d'une scandaleuse impunité. Souvenez-vous qu'il s'est fait photographier quai des Orfèvres, devant la préfecture de police, alors qu'on le recherchait. S'il avait été arrêté, je ne serais pas ici ; sa duplicité a été évidente. Il était à la fois le Dr Jekill et M. Hyde. »

Philippe Bernier crie son innocence avec emportement. Amaigri, les yeux brillants, il trouve des accents troublants. « Je suis là pour faire passer le poisson pas frais. Je suis la sauce de ce procès. » Le poisson avarié, c'est avant tout Lopez qui ne perd jamais une occasion d'insinuer que Bernier est resté en contact avec l'émissaire Chtouki, durant l'été 1965. Bernier hurle : « On a appelé Lopez la savonnette, le gorille. Il est glissant, il est normand, je ne sais pas ce qu'il est. Il se livre à une escalade contre moi. » « Ce n'est pas à Air France que vous auriez dû être, lui lance-t-il, mais dans l'aviation

américaine. » Lopez hausse les épaules. Il est tranquille, trop tranquille. Il est relié par un fil invisible à Le Roy-Finville qui feint de somnoler dans le prétoire, mais qui vient au secours de son subordonné lorsque ce dernier s'embrouille. On risque d'être entraîné à des révélations dangereuses.

Les deux policiers Souchon et Voitot regardent aussi Bernier avec hostilité. Ils meurent d'envie, on le sent, de lui passer les menottes. Bernier est le seul « pékin » de la bande, il l'a souligné à la première audience. Les autres se comprennent, s'entendent. Ils font le gros dos sous l'orage, ils attendent qu'on les tire de là, qu'on les dédommage. Ils appartiennent tous à une « maison », à une « boîte », où les traditions de solidarité sont solides, où on ne laisse pas un camarade dans le malheur. On n'oubliera pas les policiers Souchon et Voitot dans une centrale ; Le Roy et Lopez, qui sont restés disciplinés et silencieux malgré leur disgrâce, bénéficieront des positions de repli prévues pour les agents brûlés. Le « commissaire » El Mahi retrouvera un de ces pacifiques emplois que la police marocaine confie parfois à ses membres.

Bernier est seul. Ses amis politiques sont au banc de la partie civile : ils l'insultent. Il a beau rappeler ses convictions révolutionnaires, se raccrocher à son passé de militant, il est rejeté par son milieu idéologique, par son milieu professionnel. Ses coaccusés s'unissent et s'uniront de plus en plus pour l'accabler. Il est différent d'eux. Il parle de littérature, d'art, d'idéal. Il n'entre pas dans leur clan. Il n'entre dans aucun clan. Il n'est de nulle part, ce qui est périlleux dans un tel procès.

Il a contre lui sa vie mouvementée, instable, faite de grands projets qui se succèdent sans jamais aboutir, une vie agitée, soutenue par des ambitions multiples, brouillonnes. Il adjure la Cour et l'opinion de croire à son innocence, mais il n'arrive pas à expliquer ce mystère qui le condamne : pourquoi un émissaire du gouvernement marocain lui a-t-il proposé de participer à un guet-apens contre Mehdi Ben Barka, à lui l'homme de gauche, l'ami du leader marocain ? L'opinion et la justice ne trouvent qu'une seule réponse à cette question : le gouvernement marocain était sûr de frapper à la bonne porte, de s'adresser à un interlocuteur disponible et attentif. Bernier est victime de la morale populaire qui se méfie des gens changeant trop souvent d'emplois, de domiciles, qui suspecte les faiseurs de projets et ne les admet que lorsqu'ils ont réussi, que s'ils réussissent.

En Bernier, la justice possède un accusé exemplaire, que les vieilles lois de la morale n'ont pas épargné et qui prouve par sa présence au banc des Assises

que les lectures pernicieuses, les mauvaises fréquentations ne conduisent pas à la fortune, à la célébrité, mais finissent toujours mal.

Le président Perez a exprimé cette satisfaction en s'étonnant que Bernier ait songé à s'associer, pour la réalisation d'un film, à Georges Figon, un repris de justice. Bernier a répondu, avec flamme, qu'on ne pouvait exclure les repris de justice du tourbillon créateur de la vie artistique. « Beaucoup de producteurs de cinéma, a-t-il dit, ont un casier judiciaire... » Et il a cité Jean Genêt qui est un grand écrivain malgré ses condamnations. Mais le président n'en a pas démordu : on ne doit pas rechercher la compagnie de « gens ayant été en prison ». Il a affirmé avec force : « On n'envoie pas les honnêtes gens en prison, malgré tout ce qu'on peut dire. » Il était heureux, le président Perez. On sentait qu'il avait trop souffert de ces truands qui passent à la télévision, de ces voleurs chargés de prix littéraires. Le sort funeste de Bernier venait remettre les choses et les gens à leur place.

Le président a été moins sévère avec Antoine Lopez, convive assidu de M. Boucheseiche, au casier judiciaire étoffé. Il est vrai que Lopez ne se roulait dans les délices de Fontenay-le-Vicomte que pour la « cause ». La « cause » pour Lopez, c'est tout ensemble le S.D.E.C.E. et la police. Lopez n'est pas un indicateur, c'est un chevalier.

Bernier, lui, ne fréquentait pas les truands pour cette sainte cause. Il voulait simplement trouver de l'argent pour faire un film, ce qui est beaucoup plus nauséabond.

7 septembre

LE VOCABULAIRE DU S.D.E.C.E.

LE ROY-FINVILLE (définissant ses fonctions) : « *Depuis la fin de la guerre, on a, dans mon service, abordé toutes sortes de problèmes. Il s'agit de protéger chacun d'entre nous non seulement dans le domaine militaire, mais encore dans le domaine économique et même culturel. C'est pourquoi cette maison (le S.D.E.C.E.) a été cloisonnée, strictement cloisonnée, à la suite de notes du premier ministre. Le titre exact du service que je dirige est : Service de recherches de renseignements par moyens techniques. Je n'avais pas de manipulations à faire, nous devions, après investigations, trouver des documents. Il y avait naturellement les phases préparatoires à ces investigations. Les notes et documents remis étaient encore transmis au directeur général qui les diffusait aux services compétents.* »

LE ROY-FINVILLE (définissant l'honorable correspondant) : *« Je vais vous donner des chiffres. En Russie, les « services spéciaux » occupent vingt mille personnes, quatorze mille aux Etats-Unis, et seulement mille quatre cents en France. Or la France a les mêmes problèmes et sa protection les mêmes exigences, car la vie de chacun d'entre nous dépend des mêmes problèmes.*

« En *France, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, on ne fait pas appel en vain à la solidarité... et quand un Français est convaincu que ce qu'on lui propose est important pour l'intérêt général, il n'hésite pas à accepter de nous rendre service. C'est pourquoi des gens parfaitement honorables nous aident dans notre tâche. C'est pourquoi nous les appelons « honorables correspondants ». En ce qui concerne Lopez, qui appartenait à cette catégorie, je dois vous dire que nous avions été amenés à le recruter parce que c'était un fonctionnaire d'Air France particulièrement bien noté, intelligent. Quand on recrute un « honorable correspondant », on s'entoure*

de garanties, naturellement. Les références de Lopez et les renseignements fournis par la police de l'air permettaient de le recruter dans les meilleures conditions.

« Quand nous savons qu'un chef d'entreprise se rend à l'étranger, s'il est honorable, nous lui faisons part des choses qui nous intéressent et il accepte souvent de nous rapporter les renseignements qu'il a pu recueillir. Un « honorable correspondant » n'a pas de contrat, c'est une question de rapports de bonne foi. »

En transcrivant les rapports de Lopez, Le Roy-Finville fut amené à informer ses supérieurs que les Marocains tentaient de « récupérer Ben Barka par des moyens non orthodoxes » et de cerner au plus près un objectif permanent.

Il s'explique ainsi sur ces termes :

« Les termes utilisés par Lopez n'étaient pas ambigus. Ils n'étaient pas assortis de menaces pour M. *Ben Barka. « Non orthodoxes » traduisait : moyens non officiels.*

Le terme objectif est très vaste. La guerre au Viet-Nam est un objectif, la bombe est un objectif, le Marché commun est un objectif. Ce procès, cette salle d'audience représentent un objectif pour certains pays étrangers. Vous-même, monsieur le Président... »

LE PRÉSIDENT : « *Cela ne me gênerait absolument pas.* »

LE ROY-FINVILLE (de Lopez) : *« Ce n'était peut-être pas un pointer, mais un bon épagneul.* »

Le Roy-Finville s'est expliqué sur la nature de ses fonctions : il recherchait le renseignement par des moyens techniques. Ces moyens, si nous avons bien compris, étaient très nombreux et pouvaient aller jusqu'à la fouille. C'est là qu'intervient Lopez, chef d'escale à Air France. Lopez fouille les bagages et Le Roy dépouille le butin.

Mais pour forcer et fouiller les valises des voyageurs étrangers, il faut être d'une honorabilité absolue. Le S.D.E.C.E. se montre très exigeant dans le recrutement de ses agents et la devise de Le Roy était « pas de voyou ». L'affaire Ben Barka nous a induits en erreur. Nous en étions arrivés à penser que, pour les besoins de la Défense nationale, le S.D.E.C.E. négligeait les critères moraux au profit des compétences, et que pour ouvrir, par exemple,

une valise à l'insu de son propriétaire, un passé irréprochable, loin d'être indispensable, risquait même de provoquer des scrupules et des réflexes gênants. Pas du tout, Le Roy-Finville l'a nettement précisé : « J'ai interdit à mes agents de fréquenter les gens suspects. Je m'étais fait une règle de ne pas écouter les informations provenant de gens non honorables. »

C'est ainsi que, respectant le dégoût instinctif de son chef pour les individus de moralité douteuse, Antoine Lopez s'ingénia, on le sait, tout au long de son service, à n'employer que des citoyens sans tache : M. Jo Attia, par exemple, qu'il utilisa et « sacrifia » à Tanger, comme il l'a relaté mardi. Ou encore M. Boucheseiche, dont il fit un responsable local de la lutte anti-O. A.S.M. Le Roy, qui ne pouvait supporter de voir ses agents travailler avec des voyous, était bien obligé d'admettre qu'il s'agissait là d'hommes honorables, limpides, animés seulement d'un civisme ardent.

Mais lorsque Lopez avertit M. Le Roy que Figon proférait d'étranges menaces d'où il ressortait que les Marocains méditaient de « faire un sort à Ben Barka », le chef d'études, il l'a dit à l'audience, se boucha tout simplement les oreilles et affirma que pas un seul propos de ce truand ne viendrait souiller les bulletins de renseignements du S.D.E.C.E. Et, craignant pour la santé morale de Lopez les effets de cette fréquentation, il ordonna à son candide subordonné de cesser tout commerce avec Figon. Peut-être même conseilla-t-il à Lopez d'aller faire une retraite à Fontenay-le-Vicomte pour aller fortifier son âme au spectacle d'un homme de bien.

Même si M. Le Roy avait pris en considération l'avertissement de Figon, il n'en aurait pas tiré un grand enseignement. En effet, le S.D.E.C.E., dans le souci légitime de garder le secret sur ses activités, emploie un langage particulier auquel il s'est habitué au point de ne plus entendre le langage courant. Au mois de mai 1965, Lopez apprend que les Marocains veulent s'assurer, par tous les moyens, de la personne de Ben Barka, ce que M. Le Roy traduit dans son rapport par : en employant au besoin des moyens non orthodoxes. Or pour M. Le Roy, « moyens non orthodoxes » ne signifie pas ce que vous croyez. Il ne s'agit pas du tout de ce qu'imaginerait tout de suite un profane, un non-initié ; qu'on va essayer d'enlever M. Ben Barka, par exemple. Grossière erreur. Pour M. Le Roy, plus subtil, les « moyens non orthodoxes » excluent absolument toute violence et peuvent être sans crainte assimilés à des conversations officieuses, voire à des propositions alléchantes.

Au mois de septembre, Lopez avertit Le Roy-Finville qu'il a l'impression

que les Marocains essaient de « cerner au plus près un objectif permanent ». Là encore, un profane se ferait des idées fausses. Il faut dire que l'image est suggestive ; elle évoque l'encerclement, le piège qui se resserre, autour d'une cible, d'une proie permanente, c'est-à-dire traquée en permanence. M. Le Roy nous détrompe d'un air apitoyé : l' « objectif », ce n'est pas du tout ça. Un « objectif », c'est quelque chose de vaste, de flou, d'indéfinissable. Un « objectif », c'est par exemple la bombe atomique, la guerre au Viet-nam, le Marché commun. L'objectif, c'est un centre d'intérêt, un sujet d'étude, un champ d'observation. Il ne faut pas, souligne M. Le Roy, prendre le mot objectif au sens où l'entend un sous-officier d'infanterie. M. Le Roy n'est pas un simple militaire. Il se préoccupe de tout, de ce qui est politique, économique, social, culturel. Il est à l'écoute du monde entier. Alors, pour lui, « cerner M. Ben Barka de plus en plus » signifie sonder M. Ben Barka, observer M. Ben Barka, étudier M. Ben Barka ; tout, sauf s'emparer de M. Ben Barka.

S'il n'avait pas jeté au panier le message où Lopez avait consigné les menaces de Figon, s'il l'avait scruté avec ce sens pénétrant des nuances qui éclate à chacune de ses interventions, qu'en aurait-il conclu ? « Faire un sort à Ben Barka » aurait signifié pour lui pressentir Ben Barka, s'entretenir avec Ben Barka, offrir un poste d'ambassadeur à Ben Barka ; tout, sauf faire un mauvais sort à Ben Barka.

Le gouvernement a suspendu M. Le Roy pour avoir négligé cet avertissement. C'est une mesure exagérée. M. Le Roy a une telle manière de « traiter » les documents et les informations, de les traduire dans son langage aux étranges vertus d'atténuation, qu'il importe peu qu'il les passe à la loupe ou qu'il en fasse des cocottes.

8 septembre

LOPEZ ET SOUCHON REPLIENT LEURS « COUVERTURES »

Le policier Souchon raconte comment il fut recruté par Lopez.

Le 28 octobre, il rentre chez lui. Il est 9 heures du soir. Sa femme lui apprend que « M. Lopez » lui a téléphoné.

SOUCHON : *« Je l'ai joint au téléphone et il m'a expliqué qu'il voulait me voir le soir même à Orly. Je lui ai dit que j'étais fatigué par une enquête, que je souffrais de rhumatismes, mais il a insisté, et étant donnés les services que Lopez rend chez nous, même s'il avait été 3 heures du matin et que je sois plus malade, j'y serais allé !*

« Quand je suis arrivé à Orly, nous sommes montés dans le hall du premier étage, et là Lopez m'a demandé si je connaissais M. Ben Barka. Comme je lui disais que non, il m'a fait un long historique de la carrière de cet homme. Il m'a dit qu'à la suite de divergences il était entré dans l'opposition au gouvernement marocain, qu'il avait comploté contre le roi, qu'il avait été condamné et contraint à l'exil. Mais que, l'opposition prenant de la force, la présence de Ben Barka devenait indispensable au Maroc et que des émissaires du roi l'avaient rencontré en Suisse et qu'il avait même vu le frère du roi à Franc-fort. C'est une synthèse, monsieur le président, car Lopez m'a parlé de tout ça plus longuement. Puis Lopez m'a expliqué : Ben Barka va être à Paris, il va avoir un entretien avec le général Oufkir, ministre de l'Intérieur du Maroc, mais ce ne sont que des préliminaires, et si tout marche bien le roi lui-même viendra à Paris. Il m'a parlé d'une maison amie ou d'une maison d'amis, et le lendemain il m'a précisé que c'était chez Bonnebouche. Lopez m'a dit enfin que si on facilitait la rencontre tout le monde serait content, le Maroc, la France et même l'intéressé.

« Connaissant la qualité d'agent secret de M. Lopez, je sais qu'il ne pouvait, lui, se montrer. Comme j'avais compris que le S.D.E.C.E. était

parfaitement au courant, j'ai eu confiance. Lopez m'a parlé de Le Roy et m'a dit : « Foccart » est au parfum. » Il m'a dit aussi que le général Oufkir viendrait à Paris avec le colonel Dlimi, chef de la Sûreté marocaine, et plusieurs commissaires de police. Puis il m'a rapporté la conversation de Chtouki avec son correspondant au ministère de l'Intérieur, en ajoutant que ce dernier me connaissait. Ça m'a paru possible ; nos enquêtes peuvent faire qu'on nous connaît au ministère de l'Intérieur. J'en ai été flatté. Lopez a encore ajouté que je recevrais une confirmation par téléphone dès le lendemain matin. J'ai alors répondu que je lui donnerais mon acceptation après ce coup de téléphone. »

LOPEZ proteste : « *Je m'intéressais à cette affaire pour le S.D.E.C.E. Souchon m'a demandé si Finville était au courant de tout. Je lui ai dit oui, puisque M. Finville avait été mis au courant jusqu'à ce jour-là. Mais je ne me souviens plus du nom de Foccart. »*

LE PRÉSIDENT FEREZ : « *Avez-vous dit, oui ou* non *: Foccart est au* parfum ? »

LOPEZ : « *Dois-je répondre par oui ou par* non ? »

LE PRÉSIDENT FEREZ : « Oui. »

LOPEZ : « *Eh bien, c'est non.* »

Il enchaîne :

« J'avais parlé à Souchon de M. Ben Barka, j'avais dit : « Finville est au courant », j'avais dit aussi que par le rapport de Finville on devait être au courant très haut et même plus haut que le Premier ministre. »

Mais Souchon s'empourpre : il maintient son affirmation :

« Si nous sommes ici, mon jeune collègue et moi, c'est par excès de confiance, monsieur le président, et je regrette l'attitude de M. Lopez à mon égard. Nous sommes de bonne foi. Je sais qu'il est difficile de vous le faire admettre. J'avais pensé vous donner ici ma parole d'honneur que nous sommes de bonne foi, mais depuis ce banc d'infamie d'où elle vous parvient, quelle valeur peut-elle avoir ? Je ne ferai qu'une fois cette déclaration solennelle. Je vous jure sur les têtes de mes proches, de ma famille, que nous sommes de bonne foi, que mon jeune collègue est là par ma faute et que je vois pour la première fois que Lopez ment. »

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Lopez, avez-vous, oui ou non, tenu ces propos ?* »

LOPEZ : « *J'ai peut-être dit : Les rapports arriveront jusqu'à M. Foccart.* »

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Avez-vous, oui ou non, prononcé cette phrase ?* »

LOPEZ : « *Eh bien, monsieur le président, si je dois choisir, je l'ai prononcée.* »

L'enlèvement du 29 octobre a été de nouveau évoqué avec minutie dans tous ses détails. Le président Perez a donné la parole à chacun des accusés, selon l'ordre de leur entrée en scène au moment des faits. Avec art et méthode, il traque les souvenirs des conjurés, s'emploie à restituer chaque geste, chaque parole. Serein, patient, précis, il mène son travail d'historien avec autorité. Il est là pour faire la lumière. Il n'épargne rien, ne laisse rien dans l'ombre. Malheureusement, à mesure que les explications s'accumulent, que les versions s'accordent, que les moindres allées et venues sont fidèlement reconstituées, on comprend de moins en moins ce qui s'est passé ce jour-là.

L'audience, comme l'instruction, laisse une seule certitude. Mehdi Ben Barka a été enlevé, puis a disparu. On ne sait pas davantage aujourd'hui ni pourquoi, ni sur l'ordre de qui, ni avec quelles complicités. Le président promène sur les moindres recoins de l'affaire un projecteur éblouissant, mais il ne tire de l'ombre que des apparences, il n'offre aux jurés et à l'opinion qu'un rapport de police bien fait sur les déplacements des personnes inculpées, qu'une synthèse satisfaisante de leurs déclarations, qu'un constat de leurs contradictions. Le président Perez est un grand président d'Assises ; il a tour à tour de la sévérité et de l'humour. Son audience est un spectacle qu'il règle avec maîtrise. Il sait rendre vivant son dossier par ce jeu savant d'ombre et de lumière. Mais son dossier est vide.

Les accusés ont tout dit : comment ils avaient téléphoné, avec un jeton ou sans jeton, comment ils avaient déjeuné, ou à demi déjeuné ou comment ils n'avaient pas déjeuné du tout ; quelles voitures ils avaient empruntées, quels itinéraires ils avaient suivis, quels propos ils avaient échangés. Le président leur a tout arraché. Et l'on ne sait rien. Les témoins vont venir à la barre. On va tout savoir. S'ils ont pris un taxi ou un autobus, s'ils ont traversé dans les clous, s'ils fument et ce qu'ils fument, s'ils boivent et ce qu'ils boivent. Et l'on ne saura rien.

On en est réduit à des déductions primaires dans le genre de celles-ci. Ou les accusés mentent, ou ils disent la vérité. S'ils mentent, c'est qu'ils cachent quelque chose. S'ils cachent quelque chose, c'est qu'ils étaient manœuvrés

par des instances supérieures qu’ils protègent encore par leur silence malgré leur position désespérée. S’ils disent la vérité, c’est encore qu’ils étaient manœuvrés, cette fois à leur insu, par des instances supérieures qui les ont laissé choir pour des raisons inconnues et contre lesquelles ils n’ont pas la possibilité de se retourner. Dans les deux hypothèses, la présence d’une puissante impulsion politique demeure. C’est le mystère fondamental de l’affaire. Il n’est pas évoqué au procès.

Il ne reste qu’à s’abstraire des menus détails entassés dans le prétoire par le président Perez pour observer les accusés. Lopez, la journée a été mauvaise pour lui. D’informateur compromis, il devient brusquement le 29 octobre exécutant zélé. Ce n’est plus le bon épagneul au collier tricolore, le bon garçon goguenard. Il est brusquement devenu embarrassé, fourbe. Il a été obligé d’avouer, sur l’insistance du policier Souchon, qu’il a bien prononcé la fameuse assurance : Foccart est au parfum. Il a mal avoué, pris à la gorge, en flagrant délit de dérobade. Son visage s’est creusé, et laisse apparaître la ligne agressive de la mâchoire. Son regard a un éclat faux qu’il ne peut plus voiler. Ce n’est plus le sympathique « vieux de la vieille », le « gorille » bénévole et goguenard. C’est l’entremetteur politique enveloppé dans sa ruse, prisonnier de ses propres intrigues ; l’épagneul n’est plus qu’un chien vicieux exclu de la meute.

Souchon, policier sorti du rang, fier de ses enquêtes. Pour le faire « marcher », il n’y a qu’à lui laisser entendre qu’il a été remarqué au ministère de l’Intérieur et que le service qu’on lui demande sera certainement payé d’une promotion. Souchon est aux ordres du S.D.E.C.E. Il accourt à Orly la veille du rapt sur un appel téléphonique de Lopez. Il ne songe pas à se dérober. Il le dit : il aurait obéi, même malade, à 3 heures du matin. Il n’était pas question de se dérober à la convocation de Lopez. Lopez n’est pas son informateur. Il est son maître. D’ailleurs, Souchon a le numéro de téléphone de Marcel Le Roy. Pourquoi ? Souchon avait-il déjà rendu des services au S.D.E.C.E. ? Le président ne le lui a pas demandé. C’est dommage. Souchon, semble-t-il, avait de grandes ambitions. Les conclusions heureuses qu’il apportait à ses enquêtes sur les trafics de drogue ne suffisaient pas à accélérer son avancement. Les vendeurs de haschich à la sauvette n’intéressent pas la place Beauvau. Souchon s’est trouvé brusquement lancé dans la grande politique. Il allait enfin être remarqué par le ministère de l’Intérieur français, s’attirer la reconnaissance du gouvernement marocain. L’occasion était belle. Souchon n’a pas manqué de la saisir.

Il est déterminé par le « feu vert » qui lui parvient le matin du 29 du cabinet de M. Frey. Ce coup de téléphone a-t-il réellement été envoyé ? Souchon a eu à l'audience un mot troublant. Il a remarqué, d'un ton désabusé, que même s'il avait rappelé le ministère pour obtenir une confirmation indiscutable, cette précaution n'aurait rien changé. Cette phrase est importante. Elle a soulevé une rumeur que le président Perez a — peut-être trop vite — calmée. Souchon, policier aux dents longues qui a envie de devenir un « patron », sait qu'il a été mis à la disposition de quelqu'un, au ministère, par le S.D.E.C.E., qui le connaît bien, qui connaît sa hâte de servir, pour recueillir le fruit de ses services.

Mais Souchon n'est pas allé plus loin que cette petite plainte discrète...

Lopez et Souchon ont donné l'impression d'attendre encore quelque chose. Leurs regards semblent porter au-delà de la Cour. Ils paraissent soutenus, dans leurs réticences, dans leur silence, par une espérance ultime conservée jusqu'aux limites de la crédulité.

9 septembre

UNE SEULE LOI EST RESPECTÉE EN FRANCE : CELLE DU SILENCE

M^e^ BRUGUIER (partie civile) *tente de faire parler le policier Souchon qui lui a téléphoné, le matin du 29 octobre 1965, en empruntant l'identité de M. Aubert, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur : « Est-ce quelqu'un que vous connaissez et dont vous ne voulez pas dire le* nom ? »

SOUCHON : « *Absolument pas. »*

M^e^ BRUGUIER : *« Vous vous plaignez que, dans cette affaire, on vous « laisse tomber », vous savez que le préfet de police vous a traité, devant le conseil municipal, de déserteur et de soldat perdu...* »

SOUCHON : « *Ça m'a fait beaucoup de peine. »*

M^e^ BRUGUIER : « ... *et vous savez que le ministre de l'Intérieur lui-même a parlé de votre trahison, dont souffre tout le corps de la police. Vous savez que vous êtes abandonné de tous et qu'il n'y a pour vous plus d'espérance. Le seul moyen d'éviter que nous ne nous associons à de tels reproches est de dire la vérité. Avez-vous agi, comme vous le dites, sous la foi des garanties dont vous avez parlé ?* »

SOUCHON : « Oui... »

Pour décider les principaux accusés à sortir de leur silence, la partie civile a essayé de jouer sur leur amertume. Le Roy-Fin ville est indigné d'avoir été jeté en prison. Il a la conviction que le S.D.E.C.E. l'a injustement livré à la justice pour masquer la défaillance d'autres services chargés notamment du contre-espionnage proprement dit et des relations avec la police. Il a expliqué au mois de mars, dans une lettre au juge d'instruction Zollinger, comment, à son avis, Mehdi Ben Barka aurait pu être mis en garde contre les menaces qui pesaient sur lui par le ministère des Affaires étrangères.

Le policier Louis Souchon assure avoir été berné par le S.D.E.C.E., par Lopez, abusé par les grands noms qu'on agitait devant lui. Il a été abandonné par ses chefs, traité de déserteur par le préfet de police, de traître par le ministre de l'Intérieur.

Tous deux sont ulcérés. Abandonnés par leurs chefs, ils rappellent leurs états de service, ils se réclament de leur naïveté de fonctionnaires qui ne peuvent imaginer qu'un ministre étranger en visite puisse diriger une entreprise criminelle sur le territoire français. Leur amertume est humble : ils sont des victimes. Les victimes ne se révoltent pas et les adjurations de la partie civile sont demeurées vaines. Le Roy-Finville maintient que le S.D.E.C.E. est un organisme utile aux contribuables français. Louis Souchon a encore dans l'oreille la voix mystérieuse qui, du ministère de l'Intérieur, le lança dans cette folle aventure. Il entend encore, et surtout, les assurances de ses chefs : tout s'arrangera, mais il faudra du temps et beaucoup de patience. De la patience, Souchon en a. Il en faut pour être un bon policier. Il remarque seulement que, pour l'instant, ça ne prend pas le chemin de s'arranger. Mais il attend. Mais Le Roy-Finville attend. Leurs supérieurs vont venir à la barre dans quelques semaines. Qui sait ? Ils n'ont peut-être été lâchés que provisoirement devant les exigences de la conjoncture politique, devant la bourrasque qui s'était levée dans l'opinion et qui s'apaise. Tout n'est peut-être pas perdu. MM. Fernet et Simbille trouveront sans doute des paroles de commisération pour aider leurs subordonnés dans le malheur et la direction du S.D.E.C.E. hésitera sans doute à accabler un officier de la maison qui a réagi avec calme dans l'adversité et n'a pas livré les secrets de son service. Souchon et Le Roy se défendent pied à pied, mais sans perdre le sens de la discipline. Ils sont encore en fonctions.

Ce procès fait éclater la supériorité de l'administration française sur l'administration marocaine. Car le commissaire El Mahi a perdu, lui, tout sens de la discipline. Pourtant, sa position morale est plus forte, plus confortable que celle de son homologue Souchon. Il comparaît devant un tribunal étranger. Il n'a pas été qualifié d'indigne crapule par ses chefs. Au contraire, on clame, à Rabat, l'innocence marocaine. El Mahi pourrait se raidir, se montrer solidaire des affirmations de son pays, soutenir les dénégations de son « patron » (dans tous les sens du mot, puisqu'il ressort de ses déclarations qu'il faisait partie de la domesticité du général Oufkir).

Or le « commissaire » El Mahi ne perd pas une occasion d'impliquer son chef et son souverain dans l'enlèvement. Ce n'est pas lui que les grands noms

impressionnent, que l’instinct d’obéissance étreint jusqu’au dernier souffle. De sa petite voix, à la fois rocailleuse et flûtée, il « donne » tout le monde : le général Oufkir, le commandant Dlimi, les gouverneurs, le roi. Il est d’une docilité, d’une bonne volonté confondantes. Chacun de ses interrogatoires est une véritable mine pour l’accusation, pour la partie civile, pour l’opposition marocaine. Il est l’homme de confiance, le parent du général Oufkir ? Il n’en a cure. Il parle. Il parle. Avec une telle insouciance pour son avenir qu’on se demande s’il ne retrouvera pas, après tout, sa place (toujours au sens domestique) et son grade dans la maison du général, s’il ne rentrera pas en faveur auprès de Sa Majesté, qu’il acoquine lestement, tout au long des audiences, avec les pires apaches. El Mahi est un garçon optimiste et tranquille. Il n’a pas la physionomie effondrée et tragique des policiers Souchon et Voitot, le maintien tendu de Le Roy.

Ces derniers ont une autre tenue. Ils sont mesurés dans leur défense. A peine l’humiliation, le désespoir, leur arrachent-ils quelques plaintes désabusées. Ils restent respectueux des consignes. Leur attitude, leur fidélité témoignent que la fonction d’autorité, en France, est demeurée cohérente. Ce n’est pas eux qui livreraient inconsidérément le nom d’un supérieur, d’un ministre. La France, heureusement, n’est pas le Maroc. Traînés en Cour d’Assises, ils paraissent faire encore front, aux côtés du pouvoir, contre l’opinion. Ils sont encore assez intégrés à leurs services pour ne pas rompre le pacte de silence qui lie les initiés. La solidarité policière a été préservée, malgré les apparences. Ils ne sont donc pas seuls. La partie civile a beau leur dépeindre leur infortune. Elle n’arrive pas à les débaucher, à les dresser contre leurs maîtres. Ce sont de bons, de précieux serviteurs, bien qu’ils n’aient jamais poussé le zèle jusqu’à faire les emplettes et porter les valises de M. Frey. Ce ne sont pas des El Mahi.

Lopez est le seul à n’être pas « amer ». Il ne semble pas éprouver la douleur muette du pion sacrifié. Sur cet échiquier, il figurerait plutôt le fou. Il traverse le jeu en diagonale. On le trouve partout, il a tous les rôles. Ses attitudes sont parfois inexplicables. C’est un personnage plein de contradictions. Observateur inlassable, puis acteur décisif de l’enlèvement, il aurait eu cent fois la possibilité de prendre un avion à destination du Maroc, sans aucune formalité — Le Roy-Finville l’a rappelé hier. Pourtant, il reste, se remet, sûr de lui, entre les mains de la police. Et, dernier paradoxe, il est aujourd’hui défendu par M^e^ Tixier-Vignancour qui avait protesté avec tant de conviction contre l’enlèvement du colonel Argoud à Munich, au nom du droit

des gens.

10 septembre

LA JUSTICE N'A PLUS DE QUESTIONS A POSER...

LE ROY, au président Perez : « *On s'est posé la question de savoir si j'avais pu faire quelque chose pour retrouver M. Ben Barka et cette question m'a été posée par Me Bruguier, de la partie civile, question à laquelle je n'ai pas eu l'occasion de répondre complètement. Me Bruguier se fondait sur ma réflexion à Lopez : « Il y a du Oufkir là-dessous. » Il faut revenir aux propos échangés entre moi et Lopez au début de la communication téléphonique du* 31 *octobre. Lopez m'a* demandé : *« Avez-vous entendu la nouvelle à la radio ? » Je lui ai dit : « oui », et j'ai ajouté : « Il y a du Oufkir là-dessous. » Lopez a alors enchaîné : «* Justement, *Oufkir est venu chez moi samedi, etc. » Pourquoi ai-je pu dire : « Il y a du Oufkir là-dessous ?* » *C'est qu'à partir du moment où M. Ben Barka disparaît, le général Oufkir y est pour quelque chose. Mais lorsque Lopez me dit qu'Oufkir est passé chez lui samedi, il est absolument impensable pour moi et n'importe qui qu'un ministre d'un pays ami, invité en plus par la France, ait pu participer lui-même à un enlèvement en territoire français. C'est une chose absolument impensable. C'est pour cela que je n'ai pas pensé faire le rapprochement entre la disparition de M. Ben Barka et l'arrivée du général Oufkir*. »

C'est fini, les accusés ont tout dit, de l'avis de tout le monde. La partie civile, l'accusation et la défense n'ont plus aucune question à leur poser. Désormais, ils vont se taire. Ils sont tous innocents et tous coupables. Lopez, un excellent agent qui est allé trop loin, Souchon, un excellent policier qui a montré trop de confiance, Bernier, un excellent garçon, victime de son idéalisme, El Mahi, un brave jeune homme perdu dans les intrigues de son maître, Le Roy-Finville, un officier irréprochable que le cloisonnement du

S.D.E.C.E. a rendu aveugle et qui a perdu le contrôle de son agent.

Mais Lopez est aussi l'agent double, qui prête son concours à l'enlèvement, qui y jette l'autorité et le poids du contre-espionnage français ; Souchon, le policier intrigant, empressé de répondre à des sollicitations puissantes pour échapper à l'obscurité de son service, souvent lié à d'obscures manœuvres où son rôle consistait à utiliser ses qualités officielles ; Bernier est aussi l'individu trouble, impatient de s'entremettre pour affirmer son importance, porté à jouer dans l'ombre des parties politiques délicates, trop remuant pour ne pas être compromis ; El Mahi est aussi le petit bonhomme de main négligeable que ses « patrons » n'ont pas jugé utile de soustraire à la justice, sans honneur, et sans courage.

Ils ont chacun deux visages et la lumière de l'audience n'a pas résolu leur ambiguïté. La partie civile et la défense attendent maintenant les témoins. Le véritable procès n'est pas celui des accusés. Peu importe Bernier, mais on attend le commissaire Bouvier pour savoir pourquoi il tenait tant à maintenir le secret sur le rôle de Figon et pourquoi ce dernier nargua si longtemps les enquêteurs. Peu importent Souchon et Voitot, mais on attend MM. Fernet et Simbille pour savoir pourquoi la participation des deux policiers au rapt n'a été connue que si tard. Peu importent Le Roy et Lopez, mais on attend la direction du S.D.E.C.E. pour savoir ce que sont devenus les rapports de Finville, pour savoir au juste comment fonctionne cette grande maison, et si elle sert à quelque chose, pour savoir pourquoi le contre-espionnage français accordait tant de prix à la collaboration de M. Boucheseiche, homme respectable, toujours bien mis, cultivé, et grand mélomane, défenseur sourcilleux de la patrie et de l'ordre public, qui partageait son temps, avec un dévouement qui devrait être proposé en exemple, entre les missions que lui confiait l'armée et celles que lui confiait la sûreté nationale.

On attend aussi les patrons des services spéciaux pour évoquer l'ombre légendaire, épique, de M. Attia, grand patriote, lui aussi, preux défenseur des intérêts nationaux. On attend le commissaire Caille, bien qu'on le sache d'une santé chancelante, pour lui demander, sans trop d'insistance pour ménager ses forces, comment il connaissait, le 1er novembre, tous les détails de l'enlèvement. On attend Me Lemarchand, pour lui demander tant de choses ; pour qu'il nous parle de Georges Figon, dont il était le véritable père et qui ne manquait jamais de solliciter ses conseils avant de se lancer dans une chimérique aventure.

On les attend tous, et on en attend d'autres qui ne viendront certainement

pas, accaparés par leurs occupations, comme M. Scopoletis, par exemple, miroitier d'Orly, dont on ne sait pas très bien si ses miroirs étaient de simples vitres ou des instruments de chasse.

Les jurés les attendent aussi. Ils se sont intéressés à l'affaire Ben Barka avant d'être désignés pour siéger à côté de la Cour. Ils ont beau écouter de toutes leurs oreilles, dévisager les prévenus dont le cas est soumis à leur perspicacité et à leur sens de l'équité, ils ne comprennent pas grand-chose. Ils ont l'impression qu'on ne leur a montré jusqu'à présent que des marionnettes à fils ou à manchons et ils voudraient bien qu'on les aide à accomplir l'œuvre de justice que la loi exige d'eux en leur présentant des personnages plus consistants, plus informés, et en les amenant, surtout, à s'expliquer devant eux.

12 septembre

UN POLICIER SUBTIL : LE COMMISSAIRE MARCHAND

Le commissaire Marchand est le policier qui a ouvert l'enquête criminelle sur la disparition de Ben Barka. Son action débute le dimanche 31 octobre, à 11 heures du matin. M. Simbille, sous-directeur de la police judiciaire, le saisit de l'affaire. Elle se termine le mardi 2 novembre au matin : le commissaire Bouvier, chef de la brigade criminelle, qui est rentré de vacances, prend la direction des opérations. Le commissaire Marchand n'eut donc la responsabilité de l'enquête que pendant une courte période, de quarante heures tout au plus. On pouvait penser qu'il n'a fait qu'expédier les premières diligences et que son audition à la barre ne serait que de pure forme. Or le commissaire Marchand, dès son entrée dans le prétoire, paraît tendu et inquiet. Il n'a à répondre que de quarante heures, mais dans ces quarante heures il y a quelque chose qui le gêne, qui lui fait redouter les questions, le grand jour de l'audience. Il se colle à la barre des témoins, il l'étreint. Il manie le micro avec précaution, avec de curieux gestes maniérés. Il le saisit entre deux doigts. Il en a peur. Il a peur d'être mordu, il a peur du son de sa voix. Au milieu de sa déposition, les lumières s'éteignirent dans la salle des Assises. C'était un constat d'obscurité.

Le point faible, dans les quarante heures du commissaire Marchand, c'est Figon, le « grand client », selon le mot de M^e^ Bruguier, avocat de la partie civile. Figon apparaît, dès le début, à l'enquêteur comme un suspect important. Or le commissaire Marchand possède le numéro de téléphone de Figon. C'est Bernier qui le lui a donné. Ce numéro correspond à une adresse, mais figure sur la liste rouge des abonnés qui veulent se protéger des importuns. Ce numéro semble doublement protégé, car le commissaire Marchand recule aussitôt devant l'obstacle. Il obtient quand même l'adresse,

34, rue Chalgrin, et y envoie des policiers. On leur répond : « Figon n’est pas là. » Les policiers saluent et se retirent respectueusement. M. Figon n’est pas là. Le commissaire Marchand se contente de cette réponse et s’éloigne sur la pointe des pieds. C’est un seuil interdit.

On le presse : pourquoi n’a-t-il pas opéré une vérification auprès du propriétaire ? Le commissaire Marchand pince nerveusement le micro entre le pouce et l’index, se casse en deux sur la barre et répond qu’il ne faisait qu’un tour d’horizon sur Figon, que cette adresse n’était qu’un des éléments concernant Figon. Il adjure la cour et le public de comprendre qu’il ne s’agissait pas de « se présenter avec de gros souliers », et que Figon ne devait pas soupçonner qu’il était recherché.

Cette discrétion fut couronnée d’un succès complet, car Figon parut en effet ne se douter de rien. On l’aperçut le jour suivant dans ses endroits habituels. Le commissaire les connaissait, d’ailleurs : l’Auberge basque, la Chope d’Orsay, le Courrier de Lyon. C’est encore Bernier qui les lui a indiqués. Mais là aussi le commissaire Marchand semble s’embarrasser de scrupules. Il continue son « tour d’horizon » timide. Il ne s’agit toujours que d’« éléments concernant Figon ». Et le commissaire Marchand n’est pas homme à se hâter sans réflexion. Il mène une approche lente, sinon sûre. Il invoque à plusieurs reprises ses « réflexes de policier ». Il a recours au même système de défense que Le Roy : la logique et la technique de son métier l’isolent, le mettent, par nécessité professionnelle, en contradiction légitime avec le sens commun, lui imposent des démarches en apparence inexplicables. Ceux qui le harcèlent s’étonnent stupidement : pourquoi n’avoir pas cherché à arrêter Figon immédiatement, pourquoi n’avoir pas tout tenté pour percer le mystère de cette adresse, pourquoi n’avoir pas établi une surveillance autour de ces établissements, pourquoi ce tour d’horizon imprécis, inefficace ? Ils ne peuvent pas comprendre, ils ont de gros souliers, ce sont eux qui portent des chaussettes à clous.

Le commissaire Marchand est un initié, Le Roy-Finville est un initié. Ce n’est pas le procès d’une conjuration, c’est le procès d’une secte. « Figon, dit encore le commissaire Marchand avec une puissance de déduction qui dénote le limier, m’apparut comme un personnage qui se cachait manifestement. » Raison impérieuse, on le voit, pour ne pas le découvrir. Figon se cache ? Subtile, la police se cache à son tour. L’objectif devient alors, non pas d’interpeller Figon, mais de ne pas se trouver sur son chemin. Avec son instinct infaillible, le commissaire Marchand le comprend dès les premières

heures. Le commissaire Bouvier, le « patron » de la criminelle, revient de vacances et reconnaît aussitôt la sagesse de cette attitude et persévérera dans cette tactique jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de Figon. Lorsque, par un traquenard du sort, il ne se trouvera plus qu'une simple porte entre Figon et lui, la mort heureusement viendra à son secours. Comme dit si justement le commissaire Marchand, « il n'y aurait pas de police sans surprise, ni sans coup de pot ».

Mais il est difficile d'exposer ces nuances devant une assistance non avertie. Le commissaire Marchand s'évertue, transpire, pourfend inlassablement les préjugés qui s'attachent à la fonction de policier. Il est au bord de la crise. Il a beau expliquer que le rôle du policier n'est pas d'intervenir grossièrement dans un cliquetis de menottes, mais au contraire de humer longuement l'air et les gens, de planer en suspension immobile comme un milan, de guetter interminablement l'occasion favorable, la salle demeure sceptique, ricane avec hostilité. Le commissaire Marchand termine sa déposition dans un grand état d'épuisement.

13 septembre

LE COMMISSAIRE BOUVIER RELANCE LE SCANDALE

M^e^ TIXIER-VIGNANCOUR lit au commissaire Bouvier un extrait de la conférence de presse prononcée par le Chef de l'Etat le 22 février 1966 : « *Qui ne sait que plus tard, pour s'informer de ce que tramaient en Algérie et en métropole les organisations subversives, le service d'ordre a employé des éléments clandestins ? Qui ne sait que parmi les hommes qui en ont naguère fait partie peut subsister quelque nostalgie quant à leur action passée ? Aussi tous les résidus actuellement irréconciliables de nos déchirements successifs ont-ils profité de ce que tels et tels individus avaient été complices de l'enlèvement pour agiter le spectre des soi-disant polices parallèles, autrement dit des réseaux qui autrefois les avaient combattus.* »

M^e^ TIXIER-VIGNANCOUR (au témoin) : « *Boucheseiche, Dubail, Palisse et Le Ny ont-ils, à votre connaissance, appartenu à ces réseaux ?* »

LE PRÉSIDENT FEREZ : « *Cette question ne sera pas posée.* »

Le commissaire Bouvier est un témoin difficile. Ce n'est pas qu'il répugne à révéler la vérité. Mais il l'éparpille, il faut la reconstituer en opérant une synthèse de ses réponses. C'est un témoin qu'il faut déchiffrer. Il sait dégager sa responsabilité, engager celle des autres, en quelques constatations impersonnelles. Il sait exprimer son sentiment, sans recourir à un commentaire ou à une appréciation. Ses dépositions, ses réponses aux questions les plus brutales, mêlent de façon contrôlée l'audace à la prudence. C'est peut-être un grand policier, c'est certainement un grand témoin, un témoin professionnel que les pièges et les surprises de l'audience ne détournent jamais de son propos.

La partie civile l'attendait, redoutablement armée, faite de cette certitude

établie par la procédure : le 3 novembre, à 13 heures, le commissaire Bouvier apprend, par le commissaire Caille, que le commandant Dlimi, accueilli le samedi 30 octobre à Orly, par Antoine Lopez, aurait déclaré qu'il fallait maintenant trouver un bois pour enterrer Ben Barka. Le même jour, à 15 heures, il apprend, en « conversant » avec Antoine Lopez, que ce dernier a conduit, dans la journée du 30 octobre, le commandant Dlimi chez Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte. Le commissaire Bouvier n'a pas transmis, le soir même, au juge Zollinger l'indication fournie par le commissaire Caille, et les propos tenus, en dehors de tout procès-verbal, par Antoine Lopez. S'il l'avait fait, le juge Zollinger aurait pu retarder le départ, le lendemain 4 novembre au matin, du général Oufkir et du commandant Dlimi qui se trouveraient aujourd'hui dans le box aux côtés d'Antoine Lopez. Voilà. Solidement retranchée derrière cet argument irréfutable, la partie civile attend que le commissaire Bouvier s'effondre, bafouille.

Le commissaire Bouvier répond qu'il ne s'agissait que de renseignements incontrôlés, susceptibles certes d'orienter une enquête, mais indignes de figurer dans une procédure. Une procédure judiciaire, affirme-t-il, n'est pas faite de renseignements, mais de constatations, de procès-verbaux. « Le juge Zollinger m'aurait dit, s'exclame-t-il, M. Bouvier, vous ne m'apportez rien ! » Lopez n'était pour lui qu'un informateur.

Quant au commissaire Caille, il fait remarquer qu'au cours de nombreuses enquêtes, il lui était déjà arrivé de transmettre un grand nombre d'indications, dont les unes étaient vraies et les autres « fantaisistes ». A un autre moment de son contre-interrogatoire, le commissaire Bouvier affirme avec force : « Je n'ai engagé aucune action contre le général Oufkir. Je considérais et je considère encore que je n'avais pas à l'époque des éléments suffisants pour l'inculper. » Le commissaire Bouvier ne dit rien de plus. C'est pourtant une déclaration fracassante. Le général Oufkir est en effet traduit en cour d'Assises. C'est une procédure judiciaire. Elle doit être étayée, le commissaire l'a affirmé, sur des constatations, et non sur des renseignements. Or, rendant compte, au cours de sa déposition, de ses diligences à Ormoy et à Fontenay-le-Vicomte, il précise : « Nous n'avons pas posé de scellés à ces villas, parce que nous n'y avons rien trouvé. » De quoi est alors composée la procédure ultérieurement engagée contre le général Oufkir ? d'une absence de constatations et des déclarations d'Antoine Lopez, qui s'exprimera certes sous l'autorité de procès-verbaux, mais qui reste Antoine Lopez.

On cherche vainement en quoi la procédure a remédié à la pénurie

d'éléments qui, dans la journée du 3 novembre, retenait le commissaire Bouvier de s'attaquer à un ministre étranger. Alors, lorsqu'on rassemble la déposition du chef de la brigade criminelle, et lorsqu'on relit cette phrase : « Je considérais et je considère encore que je n'avais pas à l'époque des éléments suffisants pour inculper le général Oufkir », on ne peut manquer d'être troublé. Le commissaire Bouvier est un haut fonctionnaire réputé. Un haut fonctionnaire réputé ne peut pas se tromper, ou du moins, ne peut pas avouer qu'il s'est trompé. Pourtant, le 3 novembre, il a négligé de transmettre au Parquet des informations qui auraient permis de garder le général Oufkir à la disposition de la justice française. Que dit alors le commissaire Bouvier ? Il laisse entendre tout simplement que le général Oufkir est innocent.

Il y a deux hypothèses. Ou le commissaire Bouvier croit réellement que le général Oufkir est innocent, ou il feint de le croire pour échapper au reproche de négligence professionnelle et pour insinuer que s'il a laissé courir le général Oufkir, c'est qu'il avait de bonnes raisons pour cela. Dans ces deux hypothèses, il se trouve dans une situation pénible, puisqu'il est en contradiction avec l'accusation, c'est-à-dire avec l'autorité judiciaire dont il est le subordonné, c'est-à-dire avec ses supérieurs hiérarchiques, avec son chef, M. Roger Frey, avec...

Habilement, implicitement, le commissaire Bouvier a « lâché » ses chefs, en ayant l'air de se laisser conduire par le questionnaire de la partie civile. Interrogé sur la mort de Georges Figon, il affirme certes qu'il s'agit indiscutablement d'un suicide, mais il fait remarquer qu'il n'était pas sur les lieux au moment du drame, et que d'importantes forces de police avaient été dirigées vers la rue des Renaudes, sur l'indication de la deuxième section des Renseignements généraux. Il se laisse demander qui dirige cette deuxième section et il répond, malgré lui, que c'est le commissaire Caille.

Quand la partie civile lui reproche d'avoir tant tardé à informer le juge Zollinger du rôle joué par deux policiers dans l'enlèvement il baisse la tête. Il avoue, avec un faux embarras, que ce sont ses supérieurs qui lui ont imposé de contrevenir ainsi au Code de procédure pénale, c'est-à-dire à la loi, pour des « raisons diplomatiques et politiques ».

Le commissaire Bouvier reconnaît tout, avoue tout, dans un grand acte de contrition. Il fait pénitence sur le dos des autres. Il confesse les fautes des autres. Il a délivré sa conscience en déposant le fardeau dans le prétoire, ce fardeau qui n'est pas le sien. Aux autres, c'est-à-dire à ses chefs, de le charger. Sans une parole de trop, sans un mot de travers, le commissaire

Bouvier a silencieusement désigné les échelons supérieurs de la hiérarchie. Il a relancé le scandale, loin de lui.

14 septembre

M. MAX FERNET : UN POLICIER PATERNEL

M^{e} THORP à M. Max Fernet : « *Pourquoi n'avoir pas tenu au courant le commissaire Bouvier de la participation des policiers Souchon et Voitot au rapt ?* »

M. FERNET : *« Ce n'est pas, vous vous en doutez bien, pour cacher la faute des policiers. A partir de ce moment la décision qui a été prise a constitué un acte de gouvernement et je ne puis pas m'en expliquer. Le commissaire Bouvier n'a pas été prévenu pour qu'il ne se sente pas gêné dans son enquête et ses relations avec la magistrature. »*

M^{e} THORP : « *Mais qui a donné l'instruction de ne pas prévenir M. Bouvier ?* »

M. FERNET : « *Les instructions m'ont été communiquées par le préfet de police. »*

M^{e} STIBBE : « *De qui dépendait la décision de ne pas interroger et retenir le général Oufkir dès le* 3 *novembre 1965 ?* »

M. FERNET : « *Elle dépendait de ceux qui ont la responsabilité des affaires internationales. »*

M^{e} BRUGUIER : « *L'acte de gouvernement qui vous demandait de soustraire à la connaissance de la justice le rôle criminel de Souchon et Voitot aboutissait à mettre le contrôleur général Bouvier en contravention ouverte avec les dispositions du code de procédure pénale. Avez-vous été attentif à cela ?* »

M. FERNET : « O *combien* ! *C'était une procédure exceptionnelle dans une affaire exceptionnelle. »*

Devant l'offensive inquisitoriale de la partie civile, M. Max Fernet,

directeur de la Police judiciaire, a révélé comment le gouvernement a tenté jusqu'au bout de dissimuler à l'opinion la participation de deux policiers français à l'enlèvement. Lorsqu'un accusé comparaît devant la cour d'Assises, il est d'usage de tenir compte de la spontanéité de ses aveux. M. Max Fernet n'est pas accusé, il n'est que témoin. Il n'a droit cependant à aucune présomption de sincérité : il n'a pas exposé la vérité, on la lui a arrachée bribe par bribe. Il s'est comporté comme un prévenu soucieux de dissimuler certains de ses agissements à la justice. Il a fait mauvaise impression sur le jury et sur l'opinion. Il est sorti de l'audience moralement inculpé d'avoir participé à une coalition de fonctionnaires et d'avoir dissimulé des faits qui devaient être portés à la connaissance des autorités judiciaires. Il a accepté, sur l'ordre du préfet de police et du ministre de l'Intérieur, de contrevenir à la loi. Il a fini par avouer, après bien des détours.

Il est maintenant porté à la connaissance d'une cour d'Assises, que le ministre de l'Intérieur, M. Roger Frey, a ordonné à M. Papon, préfet de police, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le crime d'enlèvement commis par les officiers de police Souchon et Voitot soit tenu secret le plus longtemps possible et échappe aux investigations d'un magistrat instructeur de la justice. Du 5 au 11 novembre, Louis Souchon et Roger Voitot, qui sont aux yeux de la loi des criminels, puisqu'ils ont commis un crime, ont été protégés, aidés par leurs supérieurs, par le préfet de police, par un membre du gouvernement, par le gouvernement. Il y a donc eu, aux plus hauts niveaux, assistance à malfaiteurs et complicité de crime. M. Le Roy-Finville est traduit devant les Assises pour des faits moins graves.

Le 3 novembre, M. Fernet apprend que deux de ses subordonnés ont prêté la main à l'enlèvement de M. Mehdi Ben Barka. Il en informe, dans les heures qui suivent, M. Papon, préfet de police, et prend sur lui de ne pas en aviser immédiatement le commissaire Bouvier, chargé de l'enquête criminelle. M. Papon lui ordonne de ne pas inquiéter le général Oufkir, et de ne révéler à âme qui vive le rôle joué dans le rapt par les policiers Souchon et Voitot. Il présente cette recommandation impérative comme un acte de gouvernement, inspiré par des raisons diplomatiques et politiques.

La raison diplomatique de ce silence, c'est d'abord que le gouvernement ne doit pas donner aux autorités marocaines une occasion de présenter l'enlèvement comme une affaire purement française : Lopez, agent du S.D.E.C.E., est en effet déjà arrêté. C'est ensuite qu'une négociation est en cours avec le gouvernement marocain. Elle est menée par l'ambassadeur de

France à Rabat, M. Gillet, et par le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, M. Malaud. La France offre au roi du Maroc le silence sur les agissements marocains contre la restitution de M. Ben Barka et, sans aucun doute, l'éloignement du général Oufkir.

La raison politique, c'est qu'il faut éviter d'impliquer la police française dans un scandale et de faire le jeu de l'opposition. Nous sommes à la veille, rappelons-le, des élections présidentielles.

Alors on attend. Tout peut encore s'arranger. On décide de maintenir le contrôleur général Bouvier en dehors du secret. « Pour ne pas le gêner, dit M. Fernet, dans ses rapports avec la magistrature. » M. Fernet a des mots affectueux pour le commissaire Bouvier. Il affirme : « Nous avons l'un dans l'autre la plus grande confiance. Nous ne nous sommes jamais rien caché. » C'est une précision accablante. Il est inadmissible que le directeur de la police judiciaire n'ait pas étendu cette franchise qui caractérise leurs relations privées à leurs fonctions officielles. On voit mal pourquoi les rapports entre le juge Zollinger et le commissaire Bouvier se seraient brusquement tendus si ce dernier avait été en mesure d'apporter au dossier du juge Zollinger des éléments décisifs. Après le commissaire Marchand, M. Fernet vient de nous démontrer à son tour que le métier de policier exige une subtilité exceptionnelle. Le directeur de la police judiciaire dit encore du commissaire Bouvier : « C'est mon enfant administratif ; j'espère qu'il me succédera un jour. » Ce n'est plus seulement une coalition de fonctionnaires, c'est une conjuration familiale. On savait déjà qu'il existait, entre les policiers, une solidarité de clan. Mais on ignorait encore ces liens mystérieux de filiation policière, ces engendrements hiérarchiques générateurs de sentiments exquis.

Mais l'enfant administratif commence à regarder son père policier d'un drôle d'air. Il a l'impression que « papa » lui cache quelque chose. Le commissaire Bouvier a en effet appris que Bernier, avant son départ pour Le Caire, a obtenu le renouvellement de son passeport grâce à l'intervention d'un policier. D'autre part, une femme de ménage a remarqué la présence, à Fontenay-le-Vicomte, le 25 octobre, d'une voiture officielle. Le 6 novembre, au cours d'une « conversation », M. Max Fernet est obligé de lui avouer la vérité. Il lui fait part des recommandations supérieures qui imposent le secret. Le commissaire Bouvier se soumet avec obéissance. On attend toujours.

On attend le résultat de la mission diplomatique. On attend que M. Ben Barka réapparaisse et que le général Oufkir fasse ses valises pour rejoindre quelque lointaine ambassade.

Les policiers Souchon et Voitot recevront une bonne semonce. Ils seront mutés dans un autre service, avec une très mauvaise note à leur dossier. Leur avancement sera compromis. Ils resteront officiers de police.

Mais ils ne seront pas traduits en cour d'Assises. Le corps de la police ne sera pas traîné dans la boue. Les noms de leurs chefs ne seront pas « jetés en pâture » à l'opinion. (On sait que l'opinion ne demande qu'à paître gloutonnement dans les pages de l'annuaire de la police.)

Le ministre de l'Intérieur, le préfet de police, la direction de la police judiciaire n'ont pas seulement tenté de retarder l'action de la justice. Ils ont tout fait, jusqu'à l'extrême limite, pour qu'elle n'ait jamais lieu, pour que les deux policiers coupables d'un crime échappent définitivement à la justice. Ils n'ont pas fait que suspendre le cours de la justice. Ils ont essayé de le détourner, de sauver deux malfaiteurs, parce que ces deux malfaiteurs étaient des policiers.

M. Max Fernet l'a reconnu en pleine cour d'Assises. Il est toujours directeur de la police judiciaire. M. Papon est toujours préfet de police. M. Frey est toujours ministre de l'Intérieur. Toute l'affaire Ben Barka est désormais là.

15 septembre

UN PRESTIDIGITATEUR : LE COMMISSAIRE CAILLE

M. MAURICE PAPON, préfet de police : « *J'ai enjoint à M. Caille, toute affaire cessante, de s'occuper de l'enlèvement de M. Ben Barka parce que je le connaissais comme le meilleur agent de renseignements et le meilleur policier de la préfecture de police. M. Caille a agi sur instructions. Il n'a pas manqué de rendre compte ; ses renseignements ont été transmis sous mon contrôle. Je le couvre en mon âme et conscience, et même quand il oppose le secret professionnel aux curiosités de tous. Car M. Caille passera, le préfet de police passera, beaucoup de choses passeront, mais il restera la nécessité de défendre la chose publique.* »

Depuis le début de ce procès, nous avons eu l'occasion de nous familiariser avec différents types de policiers : nous avons vu le policier primaire, égaré, abusé, probe mais flétri. C'est Souchon et Voitot. Il y a longtemps que nous n'avions pas vu de policiers menottes aux mains. C'est un spectacle que la France ne donne que tous les vingt ans. Nous avons été émus par le policier paternel, près de ses hommes, qui les aime et les gronde. C'est M. Fernet, aux cheveux blancs et au regard candide, qui sème çà et là des enfants administratifs à travers ses services. Il y a eu aussi le policier angoissé et moite. C'est M. Marchand. Il est toujours là d'ailleurs. Il se ronge les ongles dans la salle.

Nous voyons s'avancer à la barre le policier prestidigitateur : le divisionnaire Caille, des Renseignements généraux. La séance promettait d'être intéressante, car il était justement interrogé sur un de ses derniers tours : comment et par qui a-t-il appris le 1er novembre qu'un dénommé Figon se vantait d'avoir participé à l'enlèvement et le 2 novembre qu'un dénommé Lopez, agent du S.D.E.C.E., avait dirigé le commando. (A

l’instruction, M. Caille avait d’ailleurs déclaré que son informateur s’était montré plus précis sur le rôle de Lopez.) Mais M. Caille entend garder le secret de sa recette et le nom de son informateur. C’est un homme de caractère. Ce n’est pas lui qui lèverait les bras au ciel en désignant, par une dénonciation muette, les yeux pleins de larmes, l’échelon supérieur de la hiérarchie. Ce n’est pas lui qui se troublerait au premier rappel des impératifs édictés par le Code de procédure pénale. Les adjurations lancées au nom de la justice et de la vérité ne sont pas faites pour l’impressionner. Embusqué, massif, il se tait. Il paraît mieux adapté que ses collègues aux circonstances de l’affaire, à cette soudaine vacance de la légalité. Les autres policiers appelés à la barre ont en effet désobéi à la loi, mais ils la craignaient. Ils arrivaient à l’audience en chancelant, tourmentés de remords, handicapés par leur respect des mots solennels dont on allait les accabler, par leur attachement inguérissable aux formes de la justice et de la procédure. Alors ils senfonçaient comme des délinquants primaires, succombaient aux astuces les plus grosses. Ils finissaient par avouer.

Nous avons connu ainsi des audiences navrantes où l’édifice hiérarchique s’écroulait par la base et où la vulnérabilité de ces fonctionnaires laissait redouter des éventualités aberrantes : la loi se mettant inexorablement en marche, le ministre de l’intérieur cité à la barre, convaincu publiquement d’avoir, et sur l’ordre de qui, dissimulé un crime à la justice. On se demandait avec terreur si ce mécanisme infernal pourrait être un jour enrayé.

Heureusement, rien de tel avec le divisionnaire Caille. On se rend compte, d’emblée, que ce n’est pas en lui lisant le Dalloz qu’on pourra le confondre. Il est parfaitement immunisé contre le droit, contre les malaises juridiques qui abattent les meilleurs. Il a décidé de ne pas lâcher le nom de son informateur et il ne le lâchera pas. Il refuse même le compromis présenté par un avocat de la défense : le témoin révélerait le nom de son indicateur au cours d’une audition à huis clos, en présence seulement des magistrats et des avocats liés par le secret professionnel, et des jurés liés par leur serment. Le divisionnaire Caille ne veut rien savoir. Il considère que la justice et ses auxiliaires ne lui offrent aucune garantie. C’est un policier averti et sûr : il ne se laisse pas prendre au piège des serments, des lois et des codes.

A côté de lui, MM. Fernet, Simbille et Bouvier paraissent d’une santé professionnelle bien fragile : ils pâlissent, ils pleurent. Le divisionnaire Caille, lui, ne flanche pas. C’est un policier utile, sérieux, qui ne succombe pas aux belles phrases. Une réforme des polices bien comprise devrait

promouvoir ce type de policier foncièrement incapable de mettre en difficulté ses chefs et son ministre. Le divisionnaire a donné une leçon à tous ces « patrons » pusillanimes, aux consciences torturées qui viennent battre leur coulpe en public. Il a réconforté le moral de tous les policiers. Nous savons maintenant qu’il y a encore une police en France et que le temps n’est pas loin où ce grand corps sera à l’abri de toutes les attaques.

Impressionnée par sa détermination, la Cour, après une brève délibération sur les conclusions de la partie civile, a décidé dans son arrêt qu’elle ne pouvait rompre, malgré le caractère exceptionnel du procès, avec la longue jurisprudence qui autorise les policiers à maintenir leurs indicateurs dans l’ombre de l’anonymat. Enfin, justice a été rendue. A la police.

16 septembre

UN POLICIER MONDAIN : M. GRIMAUD, DIRECTEUR DE LA SURETÉ NATIONALE

M. GRIMAUD, évoquant le dîner à la Villa-Saïd le 3 novembre 1965 : « *C'était un dîner que l'ambassadeur offrait en l'honneur des quatre gouverneurs marocains qui venaient d'achever leur stage en France. Au cours de celui-ci ils avaient visité mes services, mais aussi l'Electricité de France et d'autres grandes administrations. L'ambassadeur rendait des politesses, et nous étions vingt ou vingt-cinq Français invités. Avant de me rendre à ce dîner, j'avais vu M. Frey, qui, lui, s'était excusé depuis longtemps de ne pouvoir y assister. Il m'avait dit alors quel genre de soupçons pesaient sur le général Oufkir, et, comme lui, j'avais été extrêmement surpris. Parlez de l'affaire Ben Barka, m'avait dit M. Frey, vous verrez bien les réactions d'Oufkir.*

« *Avant de passer à table j'ai réussi à avoir un aparté avec le ministre marocain. Alors, ai-je dit, vous avez vu, cet enlèvement de Ben Barka ? M. Oufkir était très détendu, il m'a paru voir ça de très haut. Oui, oui, m'a-t-il dit, il avait beaucoup d'ennemis, et puis, est-ce vraiment un enlèvement ?*

Je n'ai pas insisté, notre conversation a duré à peine une minute. Nous sommes passés à table, et au cours du dîner personne, naturellement, n'a fait allusion à cette affaire. Le lendemain, M. Frey, mis au courant des aveux de Lopez, croyait davantage que la veille à la culpabilité d'Oufkir. »

M. Grimaud, directeur de la Sûreté nationale, est un policier mondain. Il parle avec une correction courtoise de tous les personnages de l'affaire ; il dit Monsieur El Mahi, Monsieur Lopez, Monsieur Boucheseiche. Il se montre particulièrement affable envers ce dernier. Lorsque la partie civile lui demande pourquoi Georges Boucheseiche a pu si facilement quitter la France pour le Maroc, il s'étonne poliment : « Voyons, mais Monsieur Boucheseiche

a pris l’avion, comme les autres voyageurs ! » Lorsqu’un avocat s’étonnera que la police des frontières n’ait pas exercé, après le rapt, une surveillance particulière sur les repris de justice, il est suffoqué de surprise : pourquoi donc, cela ne s’est jamais fait. Une telle incorrection envers Messieurs les repris de justice lui semble déplacée, indigne d’un personnage de qualité. L’intendant général de police devait s’exprimer ainsi sur le compte de Cartouche : il devait dire Monsieur Cartouche, le chevalier Cartouche. Il manque à M. Grimaud des rubans et une perruque. Il a l’urbanité raffinée d’un homme du XVIIIe.

M. Grimaud ne faillit d’ailleurs jamais aux règles de la politesse, quelles que soient les circonstances. Le 3 novembre, il se rend, on le sait, au dîner offert par l’ambassade du Maroc en l’honneur des gouverneurs. Le ministre de l’Intérieur, M. Roger Frey, vient de lui faire part des soupçons qui pèsent sur le général Oufkir et l’a prié de sonder le ministre marocain et d’étudier ses réactions. M. Grimaud choisit avec tact le moment opportun. Avant de « passer à table », il prend à part le général Oufkir et évoque avec ménagement, devant lui, l’enlèvement de M. Ben Barka. Le général Oufkir répond en substance : « C’est une curieuse affaire, n’est-ce pas ? Ah ! ce Ben Barka, il avait beaucoup d’ennemis. D’abord, est-on sûr qu’il s’agisse d’un enlèvement ? » M. Grimaud n’insiste pas, il rompt l’entretien par quelques phrases de bonne compagnie. « Il y avait trop de monde, explique-t-il à la barre, ce n’était pas l’endroit. » Il le fait avec un peu d’agacement, il trouve saugrenu d’être obligé de rappeler les principes élémentaires du savoir-vivre. Il considère ses interpellateurs avec une stupeur peinée : où donc ont-ils été élevés ?

Le dîner de la Villa-Saïd s’achève dans une atmosphère cordiale et aussitôt rentré. M. Grimaud rend compte au ministre de l’Intérieur de ses investigations, et de leur échec. Le ministre lui dit : « Tout cela est dépassé. Lopez, dans la nuit, s’est montré plus explicite. La culpabilité d’Oufkir est certaine. » Le lendemain, à Orly, personne ne viendra cependant importuner le ministre marocain dans ses formalités d’embarquement, qui lui furent même facilitées, en raison de son rang, malgré l’absence inexplicable du serviable Lopez. On comprend maintenant pourquoi le fait n’a rien d’étonnant. On a reproché aux autorités françaises d’avoir violé le Code de procédure pénale dès les premières heures de l’enquête. Mais c’est le code des convenances que MM. Frey et Grimaud ont consulté avant d’arrêter leur attitude envers le général Oufkir. On ne peut pas approfondir en une nuit,

même au prix d'un travail fiévreux, à la fois les impératifs de la bienséance et les exigences de la loi. Il fallait choisir entre le droit et les belles manières, et ce choix était tout tracé pour M. Grimaud, dont la nature est pétrie d'élégance.

M. Grimaud ne paraît pas très bien comprendre pourquoi il a été appelé à la barre. L'affaire Ben Barka lui semble lointaine. Elle lui est étrangère, il a l'air de s'en moquer comme de son premier mandat. Lorsque les avocats le harcèlent, il ne se trouble pas, il ne bafouille pas, il ne sanglote pas comme ses malheureux collègues. Déposer n'est pas pour lui un supplice, mais une formalité incompréhensible à laquelle il se soumet avec une affabilité coutumière. Il est en visite. C'est une visite ennuyeuse, que seule sa grande habitude du monde lui permet de supporter jusqu'au bout sans bâiller.

Il répond avec bonne volonté à toutes les questions qu'on lui pose sur la police, sur les responsabilités de la police, sur l'organisation de la police. Pourquoi M. Ben Barka n'a-t-il pas été protégé durant son séjour en France ? « Mais pourquoi donc vouliez-vous qu'on le protège ? » réplique M. Grimaud avec une douce patience. Pourquoi ne s'est-on pas intéressé aux faits et gestes du général Oufkir et du commandant Dlimi, pourquoi ne s'est-on pas préoccupé de leur présence ? « Parce que c'est comme ça, répond M. Grimaud, parce que nous ne surveillons et ne protégeons personne, parce que nous n'avons été avisés de rien. » M. Grimaud ne sait rien, ne veut rien savoir de la police. Il renvoie ceux qui se passionnent pour ces choses, aux chefs de service compétents. Il semble persuadé de l'inutilité profonde de la Sûreté nationale. C'est un policier optimiste qui nie la nécessité d'une police, pour qui nous sommes définitivement entrés dans l'ère de la tranquillité et de l'ordre naturel. L'affaire Ben Barka n'est qu'un accident. C'est le policier de l'âge d'or.

17 septembre

M. PAPON A TENU JUSQU'AU SOIR

M. PAPON, préfet de police : *« Il y a en ce qui concerne le général Oufkir deux griefs articulés contre nous. Le premier est que nous aurions dû prendre M. Oufkir en charge à Paris dès son arrivée le 30 octobre. C'est bien facile à dire, car en dehors du contexte que nous connaissons, hélas ! maintenant, il n'y avait aucune raison à ce moment-là pour qu'on agisse ainsi. Le général Oufkir vient à Paris fréquemment ; c'est le ministre d'un pays ami. Il passe aussi pour un ami de la France puisqu'il l'a servie. D'autre part, des gouverneurs marocains sont en fin de stage à Paris. C'est donc normal qu'il y vienne, surtout si l'on ajoute à cela le projet de voyage du roi du Maroc. Même si l'arrivée du général Oufkir nous avait été signalée, il n'existait pas, je le répète, une raison valable à ce moment-là pour s'en préoccuper. Nous ignorions aussi qu'une personnalité pouvait être l'objet de menaces.*

« Bernier dit avoir avisé M. Abdelkader Ben Barka, et celui-ci le reconnaît. Mais je comprends qu'il n'ait pas pris ces menaces au sérieux ; si nous les avions connues, nous aurions pris contact avec M. Ben Barka, avec qui nous avons été en relations de 1959 à 1962. Or en 1962 M. Ben Barka nous a dit : « Je ne suis plus menacé, mes passages à Paris sont toujours brefs et le climat est à la détente. » Ce qui en plus accréditait cette tranquillité c'est qu'il descendait chez le consul général du Maroc ou chez l'attaché culturel de l'ambassade du Maroc. Notre présence n'aurait plus été une protection mais une surveillance. On nous a dit aussi : il fallait appréhender Oufkir le 3 novembre. Là encore c'est facile à dire, car qu'avons-nous au 3 *novembre ? Des renseignements, des soupçons qui permettent d'échafauder des hypothèses. Qu'est-ce qui est vrai ou pas vrai ? Quand on prononce alors le nom d'Oufkir dans le contexte que j'ai évoqué, cela paraît extravagant. Les premières allégations sérieuses prennent forme dans la nuit du* 3 *au* 4 *novembre, quand Lopez parle et qu'on établit les*

procès-verbaux.

« Mais même si *on prend au pied de la lettre ce que dit Lopez, qu'avons-nous d'autre qu'un faisceau d'allégations ? Il s'agit d'une simple dénonciation. Or en France, Dieu merci, on n'arrête pas les gens sur simple dénonciation...* »

La partie civile n'a pas réussi à forcer la défense de M. Papon. Le préfet de police est un témoin invulnérable. Il a longuement préparé sa déposition en étudiant les notes prises par ses fonctionnaires depuis le début du procès. Il est venu corriger les imprudences de M. Bouvier et de M. Fernet. Il a eu le temps de mettre au point la version officielle de l'enquête. Les conseils de M. Abdelkader Ben Barka ont été envahis de lassitude. Ils ont jugé inutile de lire au préfet de police le Code de procédure pénale : ce texte n'est plus considéré comme fondamental. Il est périmé. Le procès Ben Barka fera jurisprudence. La police française, qui n'a pu livrer à la justice que quelques comparses insignifiants, a cependant remporté une grande victoire. Elle a enfin secoué le joug des autorités judiciaires. Elle est maintenant libre, dégagée de tout lien. Ses chefs ont payé de leurs personnes pour assurer ce succès. Ils ont souffert, transpiré à la barre. M. Papon est venu recueillir, avec majesté, le fruit de ces efforts : nul n'a osé samedi lui parler avec insistance de la loi.

M. Papon, dès lors, pouvait dire n'importe quoi. Il a accusé les familiers et les amis de M. Mehdi Ben Barka de s'être dérobés à leur devoir en fuyant les enquêteurs. M^e^ Thorp proteste certes, mais brièvement, pour la forme, parce que M. Abdelkader Ben Barka, son client, est là. Il ne s'emporte pas, il n'exige pas que le témoin retire ses affirmations. Et M. Papon les maintient, à plusieurs reprises. Il jouit d'une immunité que tous s'accordent à lui reconnaître. Il a droit à un fauteuil, qu'il n'utilise pas, mais dont la présence rappelle tout au long de son audition qu'il a la possibilité de s'asseoir, d'esquiver les questions, de se taire. Il a le droit de ne pas dire la vérité. Il ne témoigne pas, il expose le point de vue du gouvernement, il disculpe les services de police. La partie civile respecte sa qualité, il ne lui vient pas à l'esprit de malmener un préfet de police. Elle s'égare, elle s'incline.

Le préfet de police peut se contredire en toute impunité. Il affirme d'abord que la police n'a pas interpellé les policiers Souchon et Voitot et ne les a pas, dès le 3 novembre, présentés à la justice pour des raisons diplomatiques : parce qu'il ne fallait pas affaiblir la position de la France dans ses négociations avec le Maroc en reconnaissant la participation de

fonctionnaires français à l'enlèvement. Un peu plus tard, il soutient que Souchon et Voitot auraient été arrêtés sur-le-champ si Antoine Lopez avait livré leurs noms au commissaire Bouvier en arrivant quai des Orfèvres dans l'après-midi du 3 novembre. Ils auraient été appréhendés, dit-il, sans aucune considération d'ordre diplomatique. Or le 3 novembre, dans l'après-midi, M. Papon a déjà été prévenu par le directeur de la police judiciaire des aveux de Souchon et de Voitot. C'est donc avec la complicité de Lopez que le préfet de police dissimule à la justice les agissements des deux policiers ; c'est grâce à son silence, respecté, encouragé par la police judiciaire, que la délégation française au Maroc peut se présenter en position favorable face à ses interlocuteurs. Lorsqu'il est entendu par le commissaire Bouvier, Antoine Lopez est ainsi chargé, encore une fois, d'une mission : il doit se taire sur le rôle de Souchon et de Voitot. Le commissaire Bouvier ne doit pas en être informé. Si Lopez parle, il compromet l'efficacité diplomatique des représentants français. Le 3 novembre, le préfet de police a besoin de la collaboration, de la fidélité, de l'abnégation de Lopez. Aujourd'hui, il n'a pas de mots assez durs pour l'agent du S.D.E.C.E. qu'il accuse d'avoir été le « bras séculier » de l'opération et d'avoir détourné le malheureux, le brave Souchon, du droit chemin de l'honneur et de la police. M. Papon est un ingrat. « Lopez, dit-il, est un magicien. » Il apparaît aujourd'hui que le gouvernement a eu recours, jusqu'au bout, à ses pouvoirs d'escamoteur, puisque la décision d'Etat de surseoir à l'inculpation des deux policiers ne pouvait être appliquée qu'avec le secours de sa bonne volonté et de ses omissions.

Antoine Lopez reste d'ailleurs pour M. Papon un auxiliaire précieux : le 3 novembre, le préfet de police s'est servi d'Antoine Lopez pour soustraire les deux policiers à l'action de la justice. Aujourd'hui, il se sert du même Lopez pour absoudre Souchon et Voitot. Ces derniers ne sont plus des traîtres, des déserteurs, d'infâmes transfuges qui ont frappé d'un coup de poignard dans le dos le grand corps de la police. Ce sont maintenant deux honnêtes fonctionnaires qui ont été abusés et joués. Par l'affreux Lopez, l'indispensable Lopez. On se demande comment M. Papon aurait pu construire sa déposition sans Lopez. Lopez est un agent modèle. Il est utilisable sous toutes ses formes, quelle que soit sa situation. Qu'il soit agent d'escale, honorable correspondant, indicateur, accusé, il est toujours là, à portée de la main, providentiel. C'est une recrue d'élite. Il est depuis quinze jours assis au banc des Assises, accablé, voué à la réprobation publique. Le

préfet de police arrive, il a une tâche à remplir, il doit étendre son pardon, le pardon de la « maison », sur les deux coupables prosternés, il doit revenir sur les paroles sévères qui lui ont échappé sous le coup de la colère. Le travail est déjà à moitié fait : exact au rendez-vous, le serviable Lopez est présent, comme il l'était à la coupée des avions officiels, comme il l'était lorsqu'un trafiquant de drogue devait être discrètement appréhendé. Lopez se sera dévoué jusqu'à l'extrême limite de ses forces aux services qui l'employaient bénévolement. Il laissera le souvenir d'un agent exceptionnel, il ne laissera partout que des regrets. Il faudrait féliciter publiquement Le Roy-Finville pour avoir su discerner et éveiller cette vocation admirable.

Le véritable magicien, ce n'est pas Lopez, c'est M. Papon. Il a l'élégance cérémonieuse d'un illusionniste. Il captive son public, il l'endort. Personne ne secouera le charme, ne montera sur la scène pour vérifier si le chapeau est bien vide et si les colombes en sont pas blotties sous les pans de la redingote. Devant lui l'éloquence s'affaiblit, la logique s'embrouille. La partie civile est vaincue par la torpeur. Elle n'a plus qu'une idée : écourter son interrogatoire pour que M. Papon s'en aille, pour échapper au labyrinthe onirique de l'univers policier. M. Bouvier avait désigné M. Fernet. M. Fernet avait montré du doigt M. Papon. On fondait donc de grandes espérances sur l'audition de M. Papon. Mais M. Papon, c'est l'arrière-garde. Il est chargé d'assurer la retraite du dispositif policier. Derrière, il n'y a plus personne. Le régime a « décroché » en bon ordre.

M. Papon n'a donc plus à se préoccuper de vraisemblance, de cohérence. Il lui suffit de tenir jusqu'à la fin de l'audience, jusqu'au soir, comme la chèvre de M. Seguin. Ensuite, le loup mangera qui bon lui semblera : Lopez, El Mahi, Finville, Bernier. M. Papon sera loin. Pour lui, le procès est fini.

Alors, peu importe qu'il se contredise, qu'il s'enferre. L'heure passe, c'est l'essentiel. Demain, la partie civile se retrouvera avec les minces coupables qu'on lui a abandonnés pour qu'elle exerce ses dents, pour qu'elle s'occupe, et nous laisse en paix.

19 septembre

L’OMBRE DE FIGON

M. Pérez a su montrer qu’il était un président énergique, capable, lorsque le besoin s’en fait sentir, de rudoyer un témoin, de lui imposer silence. On ne s’était pas aperçu jusqu’à présent de ces heureuses dispositions à l’autorité, on ne lui avait pas encore rendu justice. Les dépositions du préfet de police, des chefs de la police judiciaire et de la Sûreté nationale ne lui avaient sans doute pas donné l’occasion de faire comprendre à tous qu’il était le maître de son audience et qu’il possédait assez de caractère pour affirmer ses prérogatives. Avec le cinéaste Franju, le président Perez est redevenu lui-même. « Les réflexions générales ne plaisent pas à la cour. Tenez-vous-le pour dit », a-t-il lancé au témoin avec colère. Georges Franju avait, en effet, eu l’audace de soupirer : « Tout cela me paraît bien compliqué », lorsque la partie civile le harcelait sur l’ordre chronologique dans lequel il avait reçu des coups de téléphone, il y a près d’un an. Le président Perez a bien fait de marquer son indignation : la dérobade du témoin Franju rompait avec la dignité des audiences précédentes, au cours desquelles ni le préfet de police ni les grands directeurs de la police n’avaient songé un instant à esquiver une question de la partie civile.

Avec Georges Franju, avec Marguerite Duras, avec le metteur en scène Mitrani, le désordre s’installe dans le prétoire. Le président est en éveil, il est mal à l’aise. Les témoins ne prennent plus soin de s’intégrer dans une hiérarchie au cours d’un préambule étudié ; ils ne précisent plus leur rôle, ne se définissent plus administrativement. Les témoins ne sortent plus des entrailles du palais de justice, ils ne sont pas venus directement de leurs bureaux à la salle d’audience par des couloirs réservés, par des souterrains. Avant de témoigner, ils ont pris un verre quelque part, ils ont traversé la Seine. On le sent, on en est gêné. Ils apportent quelque chose de mobile, de fuyant, d’insaisissable. Quelque chose d’étranger à ces débats. D’abord, ils

amènent Figon à l'audience. Figon est là, en chair et en os. Ce retour de l'absent n'était pas souhaité. On apprend, par M. Mitrani, que Figon a lu Proust, toute l'œuvre de Proust, en prison. M. Mitrani est un grand diable aux cheveux noirs. Il a glissé cette précision d'un air innocent, mais sa naïveté est feinte. Il sait qu'il vient de détraquer un mécanisme. Il regarde le président, il attend sa réaction. Elle ne tarde pas. M. Perez lève les bras au ciel, il pouffe, il s'étouffe, il se congestionne. Proust ? Mais nous sommes à cent lieues du procès. Mais nous nous égarons. Mais Proust n'est pas dans la procédure.

Pourtant, M. Mitrani a contribué ainsi à résoudre une énigme : pourquoi Franju a-t-il considéré Figon comme un commanditaire possible, pourquoi l'a-t-il écouté, pourquoi s'est-il laissé approcher par Figon ? M. Mitrani nous le rappelle en une phrase : parce que Figon n'était pas seulement un voyou, malgré ses quatorze années de prison. Parce qu'il se faisait écouter, parce qu'il forçait la confiance, parce qu'il avait, dans son personnage irritant, un charme qui endormait la méfiance, parce que Figon savait dépouiller, quand il le fallait, le romanesque primaire dont il s'affublait volontiers. Pour l'accusation, n'importe quel individu doué de bon sens se serait enfui à la seule vue de Figon, du truand Figon. C'est l'argument dont elle usera pour accabler Bernier. M. Mitrani est venu prouver le contraire. Proust est bien dans la procédure, Proust est bien dans le procès.

Marguerite Duras s'est approchée de la barre avec répulsion : elle n'aime pas la justice, et sans doute n'aime-t-elle pas les juges. Lorsque le président lui demande : « Figon travaillait-il ? », elle répond : « C'est difficile, Monsieur le président, pour un repris de justice, de travailler. » M. Perez s'emporte : « Je ne vous demande pas d'appréciation. » La Cour n'aime pas les appréciations, comme elle n'aime pas les réflexions générales. Elle ne fonde sa conviction intime que sur les procès-verbaux, et d'après les procès-verbaux. Figon était un truand et Figon est mort : il est donc indésirable, il n'y a pas lieu de l'évoquer dans ses difficultés humaines, dans son passé humain, de retracer le visage, les visages qu'il pouvait avoir, pour ceux qui l'avaient connu.

Marguerite Duras regarde la Cour, les gens de justice avec curiosité, on dirait qu'elle est au zoo. Le président n'aime pas être regardé de cette façon, il a hâte qu'elle s'en aille. Figon n'est dans la procédure qu'à l'état de cadavre. Sa résurrection est un scandale qui entrave le cours de la justice. Ces témoins sont scandaleux, ils traînent un vivant au procès d'un mort. Pour déconcerter les jurés, pour dérouter les juges, ils viennent soutenir que ce

mort avait une apparence à laquelle ils se sont laissé prendre, à laquelle on pouvait se laisser prendre, à laquelle Bernier pouvait se laisser prendre.

Lorsque Me Sénéchal, qui n'a pris place au banc de la défense que pour obtenir la condamnation de Bernier, lui demande : « Avez-vous pensé que Figon était devenu un homme sérieux ? », elle questionne à son tour : « Qu'appelez-vous un homme sérieux ? » Le président répond pour elle : « Nous n'allons pas nous lancer dans ces sortes de définitions ici. Ce n'est pas l'endroit. » Pourtant, un tel effort de définition paraît indispensable à la manifestation de la vérité. Les rapports des différents protagonistes de l'affaire avec Figon ne peuvent s'expliquer que par l'image qu'ils avaient, à tort ou à raison, de lui. Or le président expulse Figon de l'audience. Il ne veut pas en entendre parler. Figon, c'est simplement pour lui un nom de deux syllabes, c'est un fantôme, qui n'est sorti d'une prison centrale que pour commettre un crime et se suicider. C'est un personnage luciférien, né pour faire le mal, mort en faisant le mal, marqué de façon éclatante par l'empreinte du mal qui le distinguait du commun des hommes, qui l'isolait des honnêtes gens. Me Sénéchal s'entête : « N'avez-vous pas soupçonné qu'il retomberait en état de délinquance ? » « Je ne le dirais de personne, surtout pas de lui », répondit l'écrivain. Cette fois, personne ne proteste. C'était une réponse dictée par la grâce, une accusation silencieuse. La justice n'a pas trouvé de mots contre ce mot.

20 septembre

LES GAIETÉS DE L'ESPIONNAGE A ORLY

M. MAURICE COLON, commissaire de police à Orly, témoignant sur les activités de Lopez à l'intérieur de l'aéroport : « *Son appartenance au S.D.E.C.E. était la fable d'Orly, et d'ailleurs, il ne s'en cachait pas.*

« Il croyait tellement à son histoire du S.D.E.C.E. qu'il se sentait couvert à tout moment. Sa foi en son service avait quelque chose d'enfantin. Il croyait que le pouvoir du S.D.E.C.E. pouvait lui assurer l'impunité. Comme nous étions souvent en contact, j'ai eu l'occasion de lui expliquer plusieurs fois qu'il était un simple informateur et qu'on le laisserait tomber au premier faux pas. Ce qui s'est d'ailleurs produit.

Lopez, peut-être à cause de ses origines pauvres, était habité par la volonté d'arriver, et j'ai pu constater qu'en plus de ses fonctions à Orly et de sa mission pour le S.D.E.C.E., il avait d'autres activités annexes, qui lui prenaient du temps. Il s'était lancé, sans succès d'ailleurs, dans des affaires de légumes et de glaces. Indéniablement intelligent, Lopez est un autodidacte incomplet, s'extériorisant très facilement. Je me souviens avec quel plaisir évident il me montra, un jour, dans sa serviette un pistolet dont il n'avait que faire. C'était là Lopez, l'agent. Je pense, au demeurant, qu'il aurait fait un excellent informateur s'il avait été tenu en laisse.

Ses rapports avec les Marocains étaient très étroits. Chaque fois que des personnalités de ce pays, le général Oufkir par exemple, arrivaient, Lopez était toujours présent. Là non plus, Lopez ne dissimulait rien, il s'en vantait même. Son but était de s'installer au Maroc et d'occuper un poste important qu'on lui avait laissé espérer à Royal Air Maroc. Lopez avait trois casquettes : celle d'Air France, celle du S.D.E.C.E. et celle des Marocains.

Mais, en raison de ses multiples activités et surtout de son manque de discrétion dans son action pour le S.D.E.C.E., il s'est trouvé souvent à la limite des règlements. Plusieurs fois je l'ai mis en garde et je lui ai dit :

« Faites attention, si vous continuez ainsi vous ferez un faux pas et je vous mettrai au trou. »

MARCEL LE ROY-FINVILLE n'est pas du tout d'accord avec ce tableau des activités du S.D.E.C.E. à Orly : « J'en *ai assez, s'exclame-t-il, de la truculence de M. Colon... Ses déclarations, poursuit-il, me rassurent en tout cas, car elles prouvent que nos véritables activités sont demeurées secrètes. Je sais que M. Colon voulait se substituer au S.D.E.C.E. à Orly ; comme cela était techniquement impossible, j'ai demandé à Lopez de réduire ses activités. En ce qui concerne celui-ci, je dois dire qu'à partir du moment où il avait été repéré comme informateur, je l'ai volontairement maintenu à Orly comme abcès de fixation. »*

A l'issue de la quatorzième journée du procès, on ne sait plus rien. On ne sait même plus où Ben Barka a été enlevé, le 29 octobre, boulevard Saint-Germain, si c'est devant chez Lipp comme l'assurent tous les inculpés, ou si c'est devant le drugstore, comme le soutient le témoin Azzemouri. On ne sait plus où M. Ben Barka avait rendez-vous. Ce n'est pas le procès qu'il faut refaire, c'est l'instruction. M. Azzemouri paraît aussi perdu, aussi désemparé que le jour du rapt. Sa déposition est lente, appliquée, monotone, Il ne relate pas, il récite ce qu'il a vu. Il est encore sous le coup de la terreur. En l'écoutant, les jurés ont eu une expression de lassitude : nous en sommes encore au 23 octobre 1965, nous n'avons pas avancé d'un jour. Ce n'est pas l'instruction qu'il faut refaire, c'est l'enlèvement lui-même. On a parfois la tentation de revenir au 23 octobre dernier, à 11 heures du matin, avant l'événement, de revivre cette journée, pour voir, pour savoir enfin. Mais il manque le principal acteur, il manque Mehdi Ben Barka. Où est-il ? Ce n'est pas la Cour qui le dira.

M. Azzemouri est venu réduire à néant deux semaines de procès, des mois d'instruction et d'enquête. Il l'a fait à la fois timidement et théâtralement. Le président Perez s'est brusquement tassé dans son fauteuil. Il est devenu respectueux, humble. L'avocat général n'a pas posé de questions, il s'est enfoui dons son hermine, il a proprement disparu. Le box a semblé plus désert que jamais, la salle des Assises s'est vidée de toute présence. Le procès est fini. Le procès n'a pas commencé. On dit d'ailleurs le procès Ben Barka, on ne dit pas le procès des ravisseurs de Ben Barka. On a raison : les ravisseurs de Ben Barka ne sont pas là. Mais Ben Barka non plus. Alors ? Il

n’y a pas de procès.

La partie civile essaye désespérément d’en faire un. Elle a écrit au président de la République une belle lettre pour lui demander d’autoriser M. Pompidou et M. Frey à venir déposer devant la Cour. Les hauts dignitaires de la police française sont venus, le cœur lourd, évoquer en levant les yeux au plafond, un acte de gouvernement, une décision d’Etat dont ils n’ont parlé qu’en chuchotant et en tremblant. M. Papon est venu, qui les a « couverts » avec superbe. Il a « couvert » aussi le gouvernement. Il a « couvert » tout le monde. Il s’est retiré avec la dignité attachée à ses fonctions après s’être montré en contradiction avec tout le monde, avec ses subordonnés et avec le gouvernement. Les arguments de la partie civile sont simples : cette cascade de contradictions ne peut être résolue que par le gouvernement : « Le souci d’une complète manifestation de la vérité nous paraît donc nécessiter que Monsieur le Premier ministre et Monsieur le ministre de l’Intérieur fournissent leur témoignage à la cour d’Assises. » Mais la tactique de protection échelonnée adoptée par le régime peut se poursuivre. Il n’y a pas de raison pour que Monsieur le ministre de l’Intérieur, le visage altéré par une expression de souffrance, ne nous désigne pas d’un doigt timide Monsieur le Premier ministre, et pour que les interpellateurs les plus acharnés et les plus talentueux ne butent pas sur le silence gêné et significatif de Monsieur le Premier ministre, le souci de vérité ayant des limites constitutionnelles. A défaut de procès, nous avions un spectacle. Mais M. Papon a déjà salué au nom de toute la troupe. Le spectacle est donc fini. Le public poussera encore quelques clameurs, mais il faudra bien qu’il se décide à quitter la salle.

Du moins attendait-on les « patrons » du S.D.E.C.E., les supérieurs et les subordonnés de Le Roy-Finville, pour tenter de pénétrer les secrets de cette mystérieuse machine qui est le système optique et le radar de la France. On espérait apprendre ce qu’il était advenu des rapports de Le Roy, comprendre comment et par qui le mécanisme de détection nationale avait été enrayé, pourquoi le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères n’avaient pas été avertis des menaces qui pesaient sur l’hôte de la France.

Le commissaire divisionnaire Colon, chef de police de l’aéroport d’Orly, est venu nous mettre en garde contre cette illusion. « L’appartenance de Lopez au S.D.E.C.E., a-t-il dit, était la fable d’Orly. » La *fable*, M. Colon insiste à plusieurs reprises sur ce mot. Du dernier bagagiste aux grands chefs de service, on se montrait Lopez en disant : « Voilà le S.D.E.C.E. » Lorsque Le Roy venait « contacter » discrètement son agent dans un bar de l’aéroport,

le barman glissait à ses clients, pour le remercier de leurs pourboires : « Le monsieur, là-bas, c'est le colonel, le patron de Lopez, vous savez, celui du S.D.E.C.E. »

Quand M. Colon parle du S.D.E.C.E., il pouffe de rire. Le S.D.E.C.E., les honorables correspondants, l'infrastructure, il ne voit pas du tout à quoi ça peut bien servir. Malgré son respect de l'Etat et de ses services, il a beau chercher, il trouve tous ces grands mystères parfaitement inutiles. Lopez proteste : « Un jour, j'ai ouvert une serviette et j'ai regardé ce qu'il y avait dedans. » M. Colon lève les bras au ciel. Le Roy proteste : « Ce que dit M. Colon prouve justement que nous avons bien fait notre travail. » On sait qu'il y a une logique des services spéciaux comme il y a une logique policière. Pour Le Roy, l'ostentation est une preuve de discrétion, l'inefficacité une preuve d'efficience. Mais M. Colon secoue la tête, il ricane, il n'est pas convaincu.

Orly, c'est la porte du monde. Si le S.D.E.C.E. était la fable d'Orly, il était donc la fable du monde. La fable des ministères peut-être aussi. Pour savoir ce que sont devenus les rapports de Finville, ce n'est peut-être pas des généraux qu'il faudrait interroger, mais des femmes de ménage.

La débâcle du procès a commencé hier : les détails de l'enlèvement eux-mêmes s'estompent, la partie civile se détourne de la Cour pour demander justice au chef de l'Etat, et le S.D.E. C.E., suprême recours, n'est plus qu'une maison folle balayée de vents. Le procès ne se poursuit pas, il se survit.

22 septembre

LE GÉNÉRAL JACQUIER, UN FIGURANT DE BELLE PRESTANCE

Le général Jacquier, ancien directeur général du S.D.E.C.E. est formel : le S.D.E.C.E., à la lecture des documents transmis par Le Roy-Finville, ne pouvait soupçonner que des menaces pesaient sur M. Ben Barka. Il l'explique en ces termes : « Sur *le plan technique il faut lire ces documents dont je vous ai parlé avec les yeux de l'exploitant les découvrant avant et non après l'événement. Il s'agissait de renseignements fragmentaires, obscurs, sibyllins et surtout non recoupés ne permettant pas de prévoir l'enlèvement et de rédiger un renseignement à l'intention du gouvernement. Car sur le plan politique les rapports entre M. Mehdi Ben Barka et le trône avaient considérablement évolué depuis le début de 1965. Un événement important était notamment intervenu au Maroc, l'émeute du 23 mars, à la suite de laquelle le roi avait repris en main l'Etat et voulait refaire l'unité nationale.*

« Les informations reçues à ce sujet démontraient en effet les efforts qui étaient entrepris au Maroc pour une ouverture à gauche. A Paris même, le général Oufkir avait eu l'occasion de confirmer à certains de ses amis qu'il avait reçu l'ordre de son souverain d'entrer en contact dans cet esprit avec le leader de l'U.N.F.P. De la même façon, des contacts avaient eu lieu dans le cours de l'été 1965 avec le prince Moulay Ali. Et enfin, M. Abdelkader Ben Barka lui-même avait reçu du roi pour son frère le message suivant : « Dites-lui que j'ai le plus urgent besoin » de mon ancien professeur de mathé » matiques, car j'ai une équation à résou » dre. »

« Ainsi donc tout concourait à démontrer que le roi du Maroc avait bien l'intention de récupérer politiquement M. Mehdi Ben Barka. En outre, sur le plan psychologique comment pouvait-on penser que le général Oufkir allait lâcher son souverain pour préparer un crime sur un sol étranger ? »

Le général Jacquier, ancien directeur général du S.D.E.C.E., se présente à la barre avec une raideur militaire. Il parle d'une voix brève et sèche. Le S.D.E.C.E., c'est bien l'armée. Le président est rassuré. Il l'appelle « Mon général... » et non pas « Général... », comme le voudraient les usages. Il se raccroche à lui : avec un tel homme, on va enfin y voir clair.

Le général Jacquier apprend l'enlèvement de M. Ben Barka le samedi 30 octobre, à 16 h 30, chez lui. Vingt-huit heures après l'événement. Il est assez fier de sa prouesse, le délai lui paraît remarquablement court. C'est un officier de permanence qui l'a prévenu. Il a sans doute lu *Le Monde*. La maison tourne bien. « Dimanche et lundi se passent sans que je reçoive la moindre information », expose avec naturel le chef du contre-espionnage français. L'affaire Ben Barka commence pour lui le 2 novembre, quand le S.D.E.C.E. connaît ses premiers ennuis. Le S.D.E.C.E. est une maison tranquille qui ne s'émeut que lorsqu'on la dérange. Mais lorsqu'elle se met en branle, c'est pour de bon. Elle n'y va pas par quatre chemins : elle désigne un responsable.

Le responsable, c'est évidemment Finville qui n'a transmis au service d'exploitation que les deux rapports des 17 mai et 22 septembre, où il était question, en termes vagues, des approches marocaines autour de M. Ben Barka, à des fins purement politiques. Le général Jacquier ne prend connaissance de ces deux rapports que le 2 novembre au matin, quand le téléphone a commencé à l'importuner. « Il faut lire ces rapports, explique-t-il, avec les yeux de l'officier exploitant. Ils faisaient état d'informations sibyllines, obscures, et non recoupées. » Les yeux d'un officier exploitant ne sont pas doués d'une sensibilité bien vive. Il leur faut une lumière aveuglante, un éblouissement pour être impressionnés. Il faut croire que les romans d'espionnage mentent ou que les services spéciaux français ne recrutent que des arriérés : on ne décèle, dans les activités du S.D.E.C.E., rien de cette promptitude d'entendement et de réaction qui fait le prestige des héros de la littérature d'espionnage. Le S.D.E. C.E. n'est qu'un service d'archives aux effectifs pléthoriques où s'accumulent en vrac les renseignements vrais, les renseignements suspects, et les renseignements faux. Jamais l'inutilité d'un service n'aura été démontrée de façon aussi éclatante.

Le général Jacquier fait grief à Le Roy-Finville de n'avoir pas transmis au service d'exploitation les deux rapports de Lopez datés des 8 et 12 octobre 1965. Mais qu'aurait fait le service d'exploitation de ces deux rapports, puisqu'il n'avait pas été capable de « digérer » et d'utiliser les deux rapports

précédents ? Or, le 8 et le 12 octobre, Lopez transmet des informations plus sibyllines, plus obscures que jamais : il est alors question des menaces, du chantage de Figon qui révèle que les Marocains veulent faire un sort à Ben Barka et qui se dit prêt à « balancer » l'affaire aux journaux. Le service d'exploitation, qui n'avait pas eu le temps de « recouper » les rapports de mai et de septembre, aurait accueilli ces nouvelles informations avec le même scepticisme. Et le général Jacquier n'en aurait eu connaissance que le 2 novembre au matin, à l'heure où, selon lui, l'affaire commence. D'autant plus qu'au mois d'octobre, le général Jacquier a, sur la politique intérieure marocaine, des idées arrêtées : le roi Hassan II a décidé de pratiquer une ouverture à gauche. Il a confié : « J'ai le plus grand besoin de mon professeur de mathématiques : j'ai une équation à résoudre. » Les propos décousus de Figon n'auraient pas pesé bien lourd contre cette certitude. Le rapport aurait reçu une cote basse et aurait été emmagasiné avec circonspection. Le général Jacquier reproche aussi à Le Roy-Finville de n'avoir pas informé le S.D.E.C.E. de la communication téléphonique qu'il eut avec Lopez le 31 octobre. Là encore, le S.D.E.C.E. aurait fait la moue : obscur, non recoupé, attendons... Le général Jacquier aurait saisi ce rapport avec de longues pincettes. D'ailleurs, on ne croit plus à toute cette machinerie administrative, à ce cloisonnement minutieux. Cette méticuleuse organisation paraît avoir été montée de toutes pièces après l'affaire, pour donner satisfaction à l'opinion, pour lui démontrer comment un seul coupable, Le Roy-Finville, a pu tout enrayer, tout arrêter. Le général Jacquier est un personnage de théâtre. Il n'existe pas. On ne croit pas à son rôle de patron. Il veut être le « vieux », tel que le conçoit l'imagination populaire. C'est faux, c'est du carton.

Avant le « vieux », deux fonctionnaires du S.D.E.C.E. sont venus témoigner à la barre. Ils s'opposent sur un point. Lopez prétend avoir téléphoné, le vendredi 29 octobre à 13 heures 30, ce message à destination de Finville : « De Don Pedro à Thomas : le rendez-vous a eu lieu à Fontenay-le-Vicomte. » Il assure que ce message a été reçu par M. Jacques Boitelle, un subordonné de Finville. M. Boitelle vient à la barre. Il est en mauvaise santé, amaigri, décharné. Il est d'accord avec Lopez, il a bien reçu le message et il l'a transmis. Mais il y a M. Lenoir, autre subordonné de Finville. Lui est grand, gros, chauve. Il assure : « M. Boitelle est un homme droit, mais il souffre de migraine. Il se « bourre » de médicaments. Dans les jours qui ont suivi l'enlèvement, M. Finville a demandé à tous les membres de son service s'ils n'avaient pas reçu ce jour-là un message de Lopez. M. Boitelle a

répondu non comme les autres. Il a été pourtant interrogé vingt fois, plutôt trente. »

A première vue, M. Boitelle est un mauvais témoin : il se défie de sa mémoire, il l'avoue. Ce n'est que quatre mois après qu'il se souvient d'avoir reçu et transmis ce message. Il s'en souvient brusquement, et se rend chez M. Zollinger accompagné par l'officier chargé au S.D.E.C.E. de la sécurité militaire, qui ne le quitte qu'à la porte du cabinet du magistrat instructeur. M. Boitelle ne « se revoit pas matériellement » en train de transmettre ce message à Le Roy. Pourtant, il précise que la scène s'est déroulée dans le bureau de Finville, qu'il faisait sombre, et que la lampe avait été allumée. Mauvais témoin, mauvais témoignage.

Le solide M. Lenoir est en meilleure posture. Pourtant, le personnage n'inspire pas confiance : ce grand gaillard a un air fourbe, inquiet. Il court des bruits sur son compte : on dit que la Sécurité militaire a ouvert sur lui une enquête, qu'il tient, par personne interposée, un « bougnat » dans le quartier des Invalides où se retrouvaient Finville, Figon, le commissaire Caille, Lopez.

Alors, on ne sait plus. Il y a un témoin qui a perdu la mémoire et qui a besoin, pour la retrouver, des soins de la Sécurité militaire ; un témoin qui, lui, ne s'est jamais contredit, mais qui est visiblement lié à la cause de Le Roy-Finville. Il y a Lopez qui a toujours l'air de mentir, même lorsqu'il dit la vérité. Il y a Jacquier, creux, sonore, artificiel. Il y a le S.D.E.C.E. qui a brusquement, le 20 janvier, changé de peau et de chef, le S.D.E.C.E., faux mystère, maison truquée, maison à double fond...

23 septembre

LE GÉNÉRAL NE SERA ACCUEILLI QU'A SON ARRIVÉE

A travers le duel qui a opposé l'ancien patron du S.D.E.C.E. et son subordonné Le Roy, de nombreux détails ont été révélés à l'opinion qui a pu prendre ainsi conscience de l'efficacité, de la vigilance et de la minutie du système qui veille dans l'ombre à la sécurité de la France. Le général Jacquier a tenu à expliquer en préambule quelle était la mission du S.D.E. C.E. Cette mission est double. D'abord rechercher à l'étranger des renseignements d'ordre politique, militaire, économique, ensuite déceler les entreprises d'espionnage que l'étranger poursuit inlassablement sur notre sol et en avertir les services intéressés. A première vue, le S.D.E. C.E. est chargé d'obtenir des renseignements et de les transmettre. Par exemple, le S.D.E.C.E., apprenant le 17 mai que les Marocains sont décidés à tout faire pour récupérer Ben Barka par des moyens non orthodoxes, avertit les autorités compétentes qui prennent toutes mesures pour assurer la sécurité du leader marocain sur le territoire français. Le rapport du 17 mai a été reçu, transmis par Le Roy et l'opinion, dans son ignorance, sa puérilité, conclut à une carence du S.D.E.C.E.

La réalité est tout autre. Un renseignement, pour le général Jacquier, ce n'est pas une information, c'est « un fait intentionnellement établi en vue d'arriver à la connaissance ». Or la connaissance absolue est inaccessible, c'est une certitude philosophique, et le général Jacquier est un philosophe. Le renseignement n'existe pas, il n'y a que des informations. Pour établir un renseignement, il faut — il faudrait — évaluer, recouper, une masse d'informations. Travail cyclopéen, qui échappe aux possibilités humaines. Le S.D.E.C.E. reçoit des informations et les engloutit aussitôt : ce ne sont que des rumeurs non fondées, aléatoires. Il se déconsidérerait en les transmettant à qui que ce soit. Il doit d'abord les traiter en laboratoire, et ce traitement peut

durer des années, des siècles. Il n’est jamais encore parvenu à transformer une information en renseignement. Il ne désespère pas de réussir, il s’acharne, avec une persévérance d’alchimiste : un jour, peut-être, il pourra produire un renseignement. Mais ce jour est encore loin. Après avoir écouté le général Jacquier, on est saisi de remords d’avoir accusé le S.D.E.C.E. de négligence et de légèreté, alors que cet organisme progresse dans le silence, l’isolement et le secret vers la vérité, vers la certitude, vers la connaissance. La caserne des Tourelles est une abbaye, c’est le dernier refuge de la méditation et du doute.

« Le 2 novembre, dit le général Jacquier, il était évident pour mes collaborateurs et pour moi que le général Oufkir et le commandant Dlimi étaient les instigateurs de l’enlèvement... » Quelques jours avant, il était tout aussi évident pour le S.D.E.C.E. que les relations entre le roi Hassan II et M. Ben Barka s’acheminaient vers l’apaisement et la concorde. Le S.D.E.C.E. a toutes les vertus, y compris celle d’humilité. Il accepte avec soumission le démenti des faits. Il n’est sûr de rien, surtout pas de lui-même. Il attend.

On prend cette prudence pour de l’inaction. On a tort : c’est une méthode. Que fait le général Jacquier, le matin du 2 novembre, lorsqu’il a acquis la conviction que le ministre de l’Intérieur marocain est le grand responsable du rapt ? Il n’a qu’une chose à faire, tranchent les esprits inconséquents : il doit immédiatement informer de ses déductions le Premier ministre, sous l’autorité duquel il est directement placé. Erreur ! Le S.D.E.C.E. ne doit pas céder à l’impulsivité. Le S.D.E.C.E. sait la vanité de la raison humaine, il connaît les pièges de l’apparence. Le S.D.E. C.E. se tait, le S.D.E.C.E. attend.

Le général Jacquier envoie cependant une délégation à M. Somveille, directeur de cabinet du préfet de police. Cette délégation est porteuse d’une « fiche » qui ne fait pas mention de la communication téléphonique échangée entre Fin ville et Lopez le 31 octobre. On sait qu’au cours de cette conversation Lopez avait informé son supérieur de la présence d’Oufkir chez lui, à Ormoy. Mais le général Jacquier ne veut rien savoir de cette « fiche ». D’abord ce n’est pas une « fiche », ce n’est qu’un instrument de travail, un aide-mémoire. Une « fiche », c’est autre chose. Là on attend que le général Jacquier se livre à une conférence sur la véritable nature de la « fiche » qui doit être un document exceptionnel, longuement mûri, un ouvrage, une Somme. Malheureusement, on lui coupe la parole. Nous ne saurons jamais ce que c’est qu’une « fiche ».

Mais d’autres mystères nous ont été dévoilés. Il existe par exemple au

S.D.E.C.E. des secteurs géographiques immatriculés — c'est un secret intéressant la défense nationale — 3A et 4A, spécialisés dans les affaires arabes. Selon les modalités de transmission en usage au S.D.E. C.E., les rapports de Le Roy-Finville ont dû échouer — c'est le mot — dans ces services chargés de l'exploiter. Mais ces services sont débordés. Ils reçoivent chaque jour des milliers d'informations. Les rapports de Fin ville s'enlisent. Il semble pourtant que le « rapport » soit au S.D.E.C.E. une forme de communication particulièrement rare, solennelle. Le 2 novembre au matin, le général Jacquier ignore encore l'existence de ces rapports. Les services 3A et 4A ne les ont pas tirés de la poussière à la nouvelle de l'enlèvement, ils ne se sont pas émus. L'affaire ne les concerne pas. Elle ne paraît pas non plus concerner le général Jacquier qui ne prend pas soin de vérifier que toutes les informations réunies par le S.D.E.C.E. ont bien été portées à la connaissance de la préfecture de police. Lorsqu'on lui en fait le reproche, il s'insurge : ce n'est pas son rôle. Mais quel est, ou plutôt quel était, votre rôle, général ? C'est la seule question à laquelle le général Jacquier soit incapable de répondre par un exposé en trois points.

Le général Jacquier se contentait de présider, selon un cérémonial rigoureux, à l'élaboration du renseignement. La force du S.D.E.C.E., c'était la stricte observation des rites. Le Roy-Finville a précisé comment il avait accueilli à Orly le matin du 29 octobre — c'est le matin de l'enlèvement — le général Jacquier qui arrivait de Lisbonne. On lui reproche en effet de s'être rendu à l'aéroport dès 9 heures 20, alors que l'avion du général n'atterrissait qu'à 11 heures 30. « Mais j'avais des formalités à faire ! s'exclame Le Roy : le problème était de mettre le général Jacquier dans un salon. » Le général Jacquier était un objet. L'activité du S.D.E.C.E. consistait à déplacer cet objet avec le plus de ménagement possible. Lopez précise : « L'activité de l'agent chargé d'accueillir le général débutait après l'atterrissage de l'avion. » C'est la poésie des manuels d'instruction militaire : le général ne sera accueilli qu'à son arrivée.

Le Roy-Finville s'indigne qu'on puisse sourire des soucis que lui donnait ce rituel d'accueil. La mort dans l'âme, il « lâche » une révélation : « Dans le salon prévu pour recevoir le général, on avait détecté un système d'écoutes. » « Derrière le tableau de Picasso », renchérit Lopez. Le président s'étonne : « Vous auriez bien pu aller parler ailleurs. » Blessé, Le Roy s'écrie : « Il fallait bien le mettre quelque part, ce général. » On a fini par le mettre à la retraite.

25 septembre

M. LOPEZ NE DOIT PAS MANQUER SON AVION

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Saviez-vous que votre mari travaillait pour le S.D.E. C.E. ?* »

M^me^ LOPEZ : « *Bien sûr, puisqu'à chaque jour de l'An, nous recevions une carte de vœux du S.D.E.C.E.* »

M^me^ LOPEZ, rapportant la conversation qu'elle eut avec Le Roy après l'arrestation de son mari : *« Il a d'abord conseillé à mon mari de tout dire. Celui-ci, quand je lui ai transmis la commission, a été très étonné. Il a demandé dans quelles conditions il devait parler. M. Le Roy m'a dit un peu plus tard qu'il avait failli perdre sa place à cause de cette affaire et qu'il était très fâché que mon mari soit monté avec les deux policiers dans la voiture qui avait conduit M. Ben Barka à Fontenay-le-Vicomte et que d'ailleurs il lui en avait fait le reproche. »*

Pour la première fois, Lopez a eu l'air d'une victime. Lorsque le président Perez a lu, à l'ouverture de l'audience, la lettre par laquelle M^e^ Hayot annonçait qu'il abandonnait sa défense, Lopez a paru accablé, affolé. Il s'est frappé le front et a baissé la tête. M^e^ Hayot et Lopez se connaissaient depuis vingt ans. D'ailleurs, ils se ressemblent : même allure lisse et fuyante, même subtilité, même visage où l'expression de la ruse se mêle à celle de la souffrance, mêmes tendances à la comédie geignarde, aux démonstrations d'innocence. Il reste maintenant à Lopez M^es^ Tixier-Vignancour et Biaggi : il les écoute, sans doute les admire-t-il. Mais il ne les comprend pas. Il est « abasourdi », et le dit. Lorsqu'ils parlent, ils ne parlent pas de lui, mais d'un autre ; ils ne parlent pas de son affaire, mais d'une autre affaire. Lopez,

maintenant, est seul.

Pourtant sa situation s'améliore, et après les dépositions des généraux Jacquier et Guibaud, il prend meilleure figure. Les « patrons » du S.D.E.C.E. ont été sévères pour Le Roy-Finville, mais ils ont négligé l'informateur. Lopez apparaît maintenant comme un excellent agent dont les services n'ont pas été utilisés. Guibaud et Jacquier n'ont certes pas fait de compliments à Lopez, mais en accusant Le Roy-Finville, en s'étendant avec insistance sur ses fautes professionnelles, ils ont fait de lui un personnage secondaire, aux responsabilités minces. Ils ont couvert Lopez de leur mépris, mais c'est encore une façon de le « couvrir ». Lopez a d'ailleurs pris soin d'affirmer à plusieurs reprises que le S.D.E. C.E. n'était pour rien dans l'affaire Ben Barka. C'était un appel. Les deux généraux l'ont entendu.

Lopez a été servi par son épouse qui a été confrontée avec le ménage Le Roy. M^me^ Lopez est une grande femme, pleine d'assurance, aux mouvements brusques. Lopez paraît chétif, enfantin à côté d'elle. Elle ne semble pas le prendre au sérieux. Les activités mystérieuses de son mari ne la concernent pas, elle ne prête pas attention à ses faits et gestes. Elle dort, fait son marché, s'occupe de ses enfants pendant que Lopez conspire, espionne, véhicule avec docilité de grands personnages. A l'issue de sa déposition, elle demandera à partir parce qu'elle a du travail. Elle n'a plus l'âge de jouer.

Elle est venue simplement témoigner de ce qu'elle a vu et entendu. Son témoignage est précis, brutal. On y croit, c'est la vérité. A côté d'elle, Le Roy a l'air coupable, embarrassé, flou. Elle affirme une seule chose et elle sait faire respecter son affirmation de tous : après l'enlèvement, elle a téléphoné à Le Roy qui lui a fait part de sa colère contre Lopez qui avait poussé l'imprudence jusqu'à monter dans la voiture officielle avec les deux policiers et Mehdi Ben Barka. Donc Le Roy était au courant de la participation de Lopez au rapt, donc il a menti. Mais M^me^ Lopez laisse à d'autres le soin de tirer ces conclusions. Cela ne la regarde pas, elle s'en va. On dirait qu'elle est venue départager des enfants qui se disputent. On attend qu'elle leur flanque une gifle : Lopez paraît la redouter, il se fait petit, il a fait une grosse bêtise.

M^me^ Lopez considère toute cette affaire avec commisération. Comme le commissaire Colon, le chef de police de l'aéroport d'Orly, elle serait tentée de dire de Lopez : « Il y croyait à son S.D.E.C.E. » En le voyant, on est renforcé dans l'impression que le S.D.E.C.E. est une bouffonnerie. « Saviez-vous, lui demande le président, que votre mari appartenait au S.D.E.C.E. ? — Bien sûr, répond-elle avec naturel, le S.D.E. C.E. nous

adressait chaque année une carte de vœux. » Tout le monde rit et le président s'emporte. M^{me} Lopez hausse les épaules, d'un air de dire : « Vous voyez à quoi s'amusait mon mari. »

On reparle de M. Lenoir, témoin important pour la defénse de Le Roy. C'est lui qui affirme que Lopez n'a jamais téléphoné le 25 octobre au bureau de Finville et que le lieutenant-colonel qui soutient le contraire est un malade atteint d'amnésie. Le général Guibaud, sur une question de M^{e} Bruguier, révèle que M. Lenoir a dû être suspendu de ses fonctions après une enquête pour des faits sans relation avec l'affaire Ben Barka. Il reconnaît que M. Lenoir tient, par l'intermédiaire de sa femme, un bistrot du côté des Invalides. Le témoignage de M. Lenoir s'effondre. Il vient d'un fonctionnaire compromis, douteux. Mais M. Boitelle est réellement un grand malade. N'y a-t-il au S.D.E.C.E. que des handicapés ou des malfrats ? C'est le S.D.E.C.E. tout entier qui s'effondre...

Oui, Lopez est en meilleure posture. C'est maintenant un pauvre diable berné, un pantin. Ses défenseurs, M^{es} Tixier-Vignancour et Biaggi, demandent sa mise en liberté provisoire, que la Cour refuse après moins d'une minute de délibération : à peine le temps de rédiger le refus. La partie civile, par la voix de Me Stibbe, s'élève avec véhémence contre l'éventualité de cette mise en liberté. Lopez, affirme-t-elle, a joué dans l'enlèvement un rôle de premier plan. La partie civile a tort. Elle aurait dû accepter la mise en liberté de Lopez, mais avec un sourire : puisque M. Lopez peut prendre un avion quand il veut, et sans formalité, mettez-le en liberté et qu'il s'en aille. Il doit bien y avoir ce soir un vol à destination du Maroc. Dépêchez-vous, M. Lopez ne doit pas le manquer. Cela n'a pas grande importance, M. Lopez n'est rien.

La partie civile aurait alors montré qu'elle n'était pas dupe de ce procès, qu'elle ne se contentait pas des individus insignifiants qu'on avait rassemblés en toute hâte pour donner une apparence de réalité aux débats. Elle aurait même dû se joindre à la demande de M^{es} Tixier-Vignancour et Biaggi, et affirmer que, de toute façon, avec ou sans Lopez, le box est vide. M^{e} Stibbe aurait dû se lever et dire : il n'y a aucune raison de retenir plus longtemps M. Lopez : il perd son temps et nous perdons le nôtre.

26 septembre

QU’EST-IL ARRIVÉ A M. BEN BARKA ?

JEAN MARVIER (relatant le récit de Figon) : « Figon *m’a dit que pendant le trajet M. Ben Barka parlait. Il disait qu’il n’avait rien fait contre la France. Il a même évoqué à ce sujet une audience que lui aurait accordée le président de la République, et il ajoutait qu’ayant une grande vénération pour le général de Gaulle en raison de son œuvre décolonisatrice il n’était pas question pour lui de venir en France faire de la politique, et encore moins de l’agitation. Puis il a gardé un moment le silence, jusqu’à l’instant où la voiture s’est approchée d’Orly. Il a cru alors qu’on allait l’expulser, et il a manifesté un peu de nervosité. Mais ils ont continué. Et ils sont arrivés dans la villa de Georges Boucheseiche, où étaient déjà Dubail et Palisse. Ces trois derniers l’ont fait monter dans une chambre de la maison, et lui ont dit : « Ne vous inquiétez pas. Il s’agit de vous faire rencontrer un haut fonctionnaire français. » Il ne s’est effectivement pas inquiété, il a ouvert un livre, et un peu plus tard il a demandé du thé, qu’on lui a préparé.*

« Le samedi 30 octobre, Figon retourne à la villa de Fontenay-le-Vicomte. Les Marocains n’étaient pas encore là. Ils sont arrivés peu après et Dlimi a dit : « On va le tuer tout de suite et l’enterrer dans un bois à côté. » En entendant cela, Figon a pris Le Ny par le bras pour le calmer : « Vous êtes fous. Si vous l’enterrez, ce sera découvert dans quinze jours et on sera tous sacrifiés. Non, il faut l’emmener chez Lopez. » Dlimi a dit : « D’accord. Mais comment l’emmener ? »

« Boucheseiche propose alors : « C’est un petit bonhomme. Je vais l’assommer et on l’emmènera dans la voiture. » Figon rejeta cette solution en disant qu’il fallait du somnifère. Il n’y avait que du phénergan. On en fit prendre à M. Ben Barka, qui, à cette occasion, parla à Dubail et lui dit : « Je retournerai bientôt au Maroc, je pense, et si je reviens dans le gouvernement la première chose que je ferai sera de changer la police, qui est

complètement pourrie. » Dlimi, à qui le propos fut rapporté, le trouva « amusant. »

« Lorsque les truands entrèrent dans sa chambre M. Ben Barka comprit tout de suite à ce moment qu'il y avait eu guet-apens. Il s'écria : « Qu'est-ce qui se passe ? » Boucheseiche alors lui lança un coup de poing, mais le manqua. Alors ils se précipitèrent tous les quatre sur lui, Boucheseiche, Palisse, Dubail et Le Ny. Ils se sont battus. Puis Dlimi a décidé de monter à son tour. Quand il a vu Dlimi, M. Ben Barka a cessé de se débattre. Dans ce récit, Figon, à ce moment-là est encore au rez-de-chaussée. Il attendait, nerveux, et c'est alors qu'il a vu arriver un homme qu'il ne connaissait pas, mais en lequel il devina le général Oufkir : grand, maigre, portant des lunettes noires et un chapeau cabossé. Il y eut le dialogue suivant : « Ils sont là-haut », dit Figon. « Comment ça se passe ? », demanda Oufkir. Figon fit une moue pour signifier que ça n'allait pas très bien. Alors Oufkir dit : « Quand il me verra, il va se calmer. » Oufkir est monté, mais, à sa vue, M. Ben Barka a été saisi d'un nouveau sursaut de terreur. Il a recommencé à se débattre. Oufkir a dit : « Je sais comment le calmer. » Il a pris alors un poignard à une panoplie et il lui a piqué la gorge. « Vous voyez, a-t-il dit à ce moment, ça se passe très bien. » Le sang n'a pas coulé. »

Qu'est-il arrivé à M. Mehdi Ben Barka après qu'il eut été livré à bon port, par les soins de MM. Souchon, Voitot et Lopez, chez l'accueillant M. Boucheseiche ? Cette question demeure l'énigme capitale du procès. Le journaliste Jean Marvier l'a évoquée pour la première fois. Il a rapporté le seul témoignage que nous possédions pour reconstituer ce que furent les derniers instants du leader marocain : celui de Georges Figon. Certes, il aurait mieux valu entendre Georges Figon lui-même, mais ce n'est plus possible. On est bien obligé d'écouter Jean Marvier, à qui Figon confia ce qu'il avait vu dans les deux villas de Fontenay-le-Vicomte et d'Ormoy. Par la voix de Jean Marvier, c'est donc Figon qui est revenu à l'audience. Il reste le personnage principal de ce procès. Il est présent à chacune des phases essentielles de ces débats, avec son langage de truand littéraire soucieux des traditions du milieu, avec ses réflexions ésotériques que les honnêtes gens ne comprennent qu'à moitié et ne rapportent qu'avec des guillemets prudents. Il est là, toujours aussi ambigu et déconcertant. C'est à la fois le voyou odieux que l'on condamne et l'ami désarmé et touchant que l'on pleure. Figon était une canaille, mais il avait des amis qui le respectent encore. Tous ceux qui

l’ont connu prennent soin de distinguer Figon des agissements de Figon. Ou de justifier ses actes par l’attirance qui le poussait vers l’accomplissement fatal, vers la mort. Qui était Figon ?

Le président Perez n’aime pas Figon. Cette animosité ne provient pas d’une répulsion morale, mais d’une répugnance logique : Figon n’est pas dans sa procédure. Il n’existe pas — et pour cause — de procès-verbaux signés par Figon. Et pourtant Figon, malgré sa disparition prématurée, est un témoin central. C’est une situation intenable, humiliante pour le président Perez. Figon est mort, pourtant il parle et on l’écoute. Après s’être moqué des policiers, Figon se moque maintenant de la justice : il ose faire la lumière à sa place.

Le président Perez n’aime pas Georges Figon, donc il n’aime pas Jean Marvier, puisque ce dernier ne fait que répéter devant la Cour le récit de Figon. C’est un rôle difficile : Jean Marvier est obligé de tenter une synthèse des confidences décousues et éparses de Figon, qui lui-même fait appel, pour les faits dont il n’a pas été directement témoin, à une relation de Le Ny. Jean Marvier dépose donc sans ordre,il s’égare souvent. M. Perez se domine à peine, il tient visiblement le témoin en grand mépris, il l’interrompt, il feint de ne pas le comprendre, il l’accuse de mentir. Il semble à plusieurs reprises sur le point de le faire arrêter à l’audience. Dans la pénombre qui noie la grande salle des Assises, il est pris d’hallucinations. Ce n’est plus Marvier, c’est Figon.

Le président est d’autant plus irrité qu’il sent bien que cette déposition est importante : c’est la première fois qu’un témoin retrace le calvaire de M. Ben Barka. Le public, soudain saisi d’effroi, écoute en silence. Les jurés, attentifs, tendus, prennent des notes. Les assesseurs eux-mêmes ne perdent pas un mot. Seul le président essaie de faire taire le témoin, de troubler sa déposition, avec hargne, avec obstination. Il promène sur son audience un regard furieux : elle lui échappe, Figon s’y est glissé. L’assistance ne s’intéresse plus qu’au sort de Ben Barka : le procès fait fausse route. Le véritable procès, c’est l’affaire Hayot, par exemple : là, le président est à l’aise. Il dirige, il tranche, il lève l’audience, il va solennellement consulter le bâtonnier, il revient, muni d’une belle lettre fleurie, il la lit, il écoute avec hauteur les observations des parties. La justice apparaît alors dans tout l’éclat de sa majesté. Mais avec le récit de Figon, la justice chancelle : la vérité ne naît plus de ses débats oraux, elle vient mystérieusement de l’extérieur, des journaux, des journalistes. Elle vient même d’outre-tombe, défi suprême.

Figon a été soustrait par la mort à l'action de la justice, mais il la nargue encore, il revient et intervient en maître, en détenteur de la vérité. Le président Perez regarde le journaliste Marvier avec haine : c'est un fantôme, c'est un mort qui témoigne sur un mort.

Ce sont les deux morts de l'affaire, Ben Barka et Figon, qui viennent lui gâcher son procès.

Le président se défend désespérément. Il veut reprendre son monde en main. Il possède un argument contre le témoignage de Jean Marvier : ce dernier ne peut produire la bande où ont été enregistrés les propos de Figon parus dans *l'Express*. Or Marvier a d'abord recueilli les confidences de Figon sans l'assistance d'un magnétophone. La rédaction de *l'Express* avait, de son côté, eu connaissance de ce récit par les indiscrétions d'un certain Zuretta, autre mauvais garçon qui fut, semble-t-il, le garde du corps de Figon. Jean Marvier ne procéda à un enregistrement que pour obtenir la confirmation de certains points. Mais le président s'accroche à ce détail : la bande a disparu. Les documents sonores ne sont pas retenus par la justice française, mais qu'importe, il faut conjurer le témoignage de Figon, le chasser de tous les esprits. Figon insiste la cour d'Assises parce qu'il est à la fois vivant et mort, parce qu'il est insaisissable, et parce qu'il vient révéler, de l'autre monde, ce que la justice aurait dû établir en pleine lumière.

Le président Perez objecte alors en substance à Jean Marvier : « Vous ne représentez pas Figon, puisque vous êtes incapable de nous faire entendre sa voix. » Il reconnaît ainsi l'importance de ce témoignage, en se montrant aussi sourcilleux. Le récit de Figon est si précieux, avoue-t-il, qu'on ne saurait se fier à une relation de seconde main. Par cette exigence, le président Perez grandit Figon et proclame, malgré lui, que la moindre de ses paroles appartient aux débats. Le président Perez, lui aussi, est hanté par Figon.

27 septembre

L’ENLÈVEMENT DE LOPEZ

A l’audience du 27 septembre, Maître Tixier-Vignancour interroge M. Zurita (ou Zureta) qui aurait organisé, selon M. Derogy, de l’Express, *une rencontre entre Georges Figon et un journaliste de cet hebdomadaire, M. Jean-François Kahn. M. Zurita, que l’avocat de Lopez a fait mystérieusement apparaître, dément avec vigueur avoir servi d’intermédiaire entre le truand suicidé et le journal de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.*

M. ZURITA : « *Je n’ai jamais vu ni M. Derogy, ni M. Marvier, ni M. Kahn. Alors je ne vois pas pourquoi on cite toujours mon nom. Déjà, après la publication des articles de* l’Express, *j’avais rencontré le directeur de ce journal, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, pour lui dire ce que je pensais. Il s’est déclaré désolé. Il m’a demandé si je voulais une rectification. J’ai refusé, n’y tenant pas car j’ai encore de la famille au Maroc.* »

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Connaissiez-vous Figon ?* »

M. ZURITA : « *Absolument pas. Je ne l’ai jamais vu.* »

Me TIXIER-VIGNANCOUR : « *M. Derogy, du journal* l’Express, *nous a affirmé qu’il avait connu M. Zurita par l’intermédiaire d’une personnalité d’un pays mêlé à l’affaire. M. Zurita, qui est né au Maroc, n’a-t-il pas une idée sur l’identité de cette personnalité dont M. Derogy nous a appris de surcroît qu’elle avait été un de ses amis d’enfance ?* »

M. ZURITA : *« Je connais effectivement beaucoup de gens au Maroc, où j’ai fait mes études. »*

Me TIXIER-VIGNANCOUR : *« Ne serait-ce pas M. Azuelos, demeurant rue Cognacq-Jay dans le septième arrondissement, la personne à laquelle M. Derogy a fait allusion en disant qu’elle était à l’étranger et que son nom ne pouvait pas être livré car elle courait des risques ?* »

M. ZURITA fait oui de la tête.

Me TIXIER-VIGNANCOUR : « *Nous approchons de la vérité.* »

Me Tixier-Vignancour a sorti de ses manches un témoin-surprise : M. Joseph Zureta. A l’audience de la veille, on avait appris que c’était par ce personnage que *l’Express* avait eu connaissance des confidences de Figon ; que MM. Derogy et Kahn, de *l’Express,* l’avaient rencontré à bord d’une Simca rouge et qu’ils avaient été mis sur sa piste par une personnalité d’un pays mêlé à l’enlèvement, où les règles démocratiques ne sont pas strictement observées (l’identité de cette personnalité devait être tenue secrète).

Il nous avait été révélé que ce M. Zureta était un voyou, chargé par un gang de protéger, c’est-à-dire de surveiller Figon. Quelques jours auparavant, une lettre anonyme, émanant d’une ancienne maîtresse de Figon, avait déjà évoqué les méfaits de M. Zureta, homme de main de Bricole, un truand lyonnais.

M. Zureta s’avance à la barre. C’est un jeune homme de type méditerranéen. Il est né à Meknès, et il a vécu au Maroc jusqu’à l’âge de vingt ans. Il paraît furieux. Il affirme qu’il n’est pas un repris de justice, qu’il n’a jamais rencontré M. Derogy, ni M. Kahn ; qu’il n’a jamais vu Figon et qu’il n’a jamais rien su de lui, qu’il n’est qu’un honnête commerçant en agrumes et que toute cette histoire fait le plus grand tort à ses affaires. Il ajoute qu’après avoir été mis en cause dans *l’Express,* il a rendu visite au directeur de cet hebdomadaire qui lui a promis formellement que ces attaques ne se reproduiraient plus. Le président voit avec accablement surgir ce nouveau protagoniste. Il se résigne et il essaye de comprendre. Il n’y parvient pas, nous non plus, d’autant que le témoin ne s’appelle pas Zureta, mais Zurita. La partie civile qui tient à ce que l’authenticité du récit de Figon soit reconnue — souci légitime, puisque ce récit est le seul document qui évoque le sort de M. Ben Barka après l’enlèvement — reprend espoir. Me Tixier-Vignancour la détrompe d’un geste qui signifie : Zureta, Zurita, c’est la même chose, dans ces pays... La partie civile persiste : M. Zureta a peut-être un homonyme ? Perplexité générale.

Me Tixier-Vignancour utilise cette apparition. « Le témoin, demande-t-il, peut-il indiquer à la Cour quelle est à son avis cette personnalité marocaine dont M. Derogy a tenu à taire le nom pour des raisons de prudence et qui aurait été un ami d’enfance de M. Zurita ? » Le témoin répond qu’il a fait toutes ses études au Maroc et que beaucoup de ses condisciples ont maintenant des « situations ». « Pourrait-il s’agir, insiste Me Tixier-

Vignancour, de M. Azuelos ? » Stupeur dans la salle : qui est M. Azuelos ? M. Zurita reconnaît qu’un M. Azuelos a bien été son ami d’enfance. Me Tixier-Vignancour triomphe, il avertit solennellement la Cour, l’opinion, le monde entier, que la vérité va enfin éclater. Il révèle, en tonnant, que ce M. Azuelos ne vit pas au Maroc, mais à Paris, rue Cognacq-Jay. Le président est terrassé. Il ne trouve plus la force de faire un geste pour écarter cet intrus. Il attend. Chacun s’interroge : qui est ce M. Azuelos ? L’actrice Marie Laforêt fut sur le point d’épouser, semble-t-il, un personnage de ce nom. Enfin, on remonte à la tête ! La justice n’épargnera personne.

Lopez a observé toute cette scène d’un œil morne. Il ne paraît pas attendre un grand secours de ce côté-là. Il jette à son défenseur des regards de plus en plus étonnés ; il ne sait pas bien où on l’emmène. C’est à son tour d’être enlevé pour une destination inconnue.

28 septembre

M^e TIXIER-VIGNANCOUR RÉCRIT L'AFFAIRE

Le mystère Zureta (ou Zurita) n a pas été éclairci. Confronté avec M. Kahn, de *l'Express,* M. Zureta a affirmé de nouveau avec violence qu'il ne connaissait pas, qu'il n'avait jamais vu de sa vie ce M. Kahn. M. Kahn, avec calme, avec un peu de tristesse, a dit qu'il était désolé, mais qu'il avait bien rencontré M. Zureta en compagnie de M. Figon. « M. Kahn est un menteur et il le sait », vocifère M. Zureta. « Je comprends la position de M. Zureta, répète M. Kahn, je déplore les ennuis que cette affaire lui a attirés, il a été cité à cette barre contre ma volonté, mais c'est bien lui qui m'a mis en rapport avec Figon. » M. Zureta a mauvaise allure, il faut bien le dire. On le verrait bien dans la bande à « Bricole », truand lyonnais en fuite. Il a troqué le costume « bronze » qu'il portait la veille, contre un strict complet bleu, indice d'un sentiment de culpabilité. Faible indice, il est vrai. Il a tenu un bureau de tabac, un hôtel. Autant de professions suspectes. Il se dit homme d'affaires et il habite un deux pièces. M. Kahn est un journaliste estimé, d'aspect sérieux. Témoin de la dernière minute, M. Zureta semble manœuvré avec de grosses ficelles.

Pourtant, l'un et l'autre paraissent également sincères. Ils ne se troublent pas, se regardent en face. Disent-ils la vérité tous les deux, mentent-ils tous les deux ? On ne sait pas. M. Jean Marvier s'approche pour les départager : « Quel est votre tailleur ? », demande-t-il à M. Zureta. Le président ne comprend pas. Personne ne comprend. « Faites-vous couper vos costumes chez un tailleur de la rue de Trévise, nommé M. Choisy ? » M. Zureta répond qu'il n'a jamais mis les pieds rue de Trévise, qu'il ne fréquente pas ce quartier. « Alors, dit M. Jean Marvier, M. Zureta est peut-être de bonne foi. » Le président s'insurge : il aimerait bien savoir. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de tailleur ? M. Jean Marvier explique à la Cour qu'un tailleur de la

rue de Trévise lui a confié qu'un dénommé Zureta pourrait en dire long sur l'affaire Ben Barka. Un point pour M. Zureta. Mais, d'autre part, M. Kahn n'a pas inventé de toutes pièces ce M. Zureta. Il a bien pris ce nom quelque part. Ce n'est pas un nom si courant. « D'où M. Kahn me connaît-il ? », demande avec exaspération M. Zureta. « Je suis entré en contact avec lui, répond M. Kahn, par l'intermédiaire de M. Azuelos. » Voilà encore ce M. Azuelos.

Après le mystère Zureta, le mystère Azuelos. M^e^ Tixier-Vignancour a toujours le même air entendu. C'est lui qui a mis en scène le spectacle, qui a tiré M. Zureta de l'ombre. Il ponctue la représentation de ricanements et de mimiques. Il a l'air d'en savoir long, d'aller quelque part.

Le but de M^e^ Tixier-Vignancour est de démontrer que le récit de Figon publié par *l'Express* n'est pas authentique et a été forgé de toutes pièces. Si M. Zureta n'a jamais rencontré de sa vie Georges Figon, c'est que son nom n'a été avancé que pour expliquer la provenance de ce récit. On ne sait pas encore quel rôle joue M. Azuelos dans le scénario de M^e^ Tixier-Vignancour : ou il est complice de la machination et il a jeté le nom d'un ami qu'il estime insaisissable ou qu'il juge trop simple, trop démuni, trop isolé pour pouvoir se défendre. Ou il est lui-même victime de cette manœuvre et la répugnance des journalistes de *l'Express* à dévoiler son identité se comprend aisément. On ne sait encore rien. M^e^ Tixier-Vignancour ménage au drame une progression lente et théâtrale.

C'est lui qui dirige maintenant les débats. Le président n'a plus qu'un rôle secondaire : il règle l'entrée et la sortie des personnages. Il n'est plus qu'un régisseur. C'est M^e^ Tixier-Vignancour qui alimente le procès, en ranime l'intérêt après les dépositions quelquefois dogmatiques des amis politiques de M. Ben Barka, cités par la partie civile. Il souffle sur les braises avec un sourire diabolique. Il a pris enfin l'affaire Ben Barka en main. Il ne défend Lopez qu'accessoirement : Lopez n'est pas un client selon ses convictions et selon son cœur. Il n'est pas là pour attaquer le régime : Lemarchand, Caille, Papon, Frey, Pompidou, de Gaulle sont devenus des proies trop faciles ; tout le monde les attaque, c'est bon pour M^e^ Bruguier, pour le bâtonnier Thorp. M^e^ Tixier-Vignancour est lassé de l'actualité, l'Histoire (avec un grand H) ne l'amuse plus. Il est maintenant en plein travail créateur : sur l'affaire Ben Barka, il construit un autre procès, un procès à lui, une nouvelle affaire que personne n'avait soupçonnée. Il suscite du néant des silhouettes étranges, des

noms aux sonorités bizarres. Il meuble le prétoire de ses propres créatures, il subjugue la Cour, le jury, la presse, le public en les faisant évoluer à sa guise. Il a gagné : on a oublié M. Ben Barka, le général Oufkir, le régime ; on ne se passionne plus que pour M. Zureta (ou Zurita), pour M. Azuelos.

Désormais, c'est lui qui mène le jeu, qui démontre aux autres qu'ils ne comprennent rien à rien, qu'ils sont aveugles et sourds : lui seul détient les secrets de l'affaire, lui seul peut démêler l'écheveau. Il a la malice d'Hercule Poirot et la puissance de Danton. L'affaire Ben Barka va maintenant devenir son œuvre. Il la conduira avec sûreté vers un dénouement imprévisible, qu'il ne connaît pas encore mais qu'il saura imaginer à temps.

29 septembre

LES SILENCES DE LA DIPLOMATIE

M^e^ BRUGUIER, à M. Robert Gillet, ambassadeur de France au Maroc au moment des faits : « *L'ambassade possédait-elle des indications selon lesquelles il pouvait être mis fin à l'activité de M. Ben Barka par des moyens de violence ?* »

M. GILLET : « *Il m'est difficile de porter une appréciation sur la politique marocaine, vous le comprendrez aisément.* »

M^e^ BRUGUIER, à M. Gillet : « *Vous refusez donc, monsieur l'ambassadeur, de donner à la Cour des éléments qui, selon la partie civile, lui permettraient de mieux juger ?* »

LE PRÉSIDENT PEREZ : « *Monsieur l'ambassadeur, vous n'avez pas à répondre.* »

M^e^ BRUGUIER : « *Alors il ne me reste plus qu'à m'asseoir.* »

M^e^ TIXIER-VIGNANCOUR à M. Gillet : *« Il a été publié dans les journaux que vous aviez demandé au roi du Maroc d'écarter le général Oufkir de son gouvernement. A quoi, selon toujours les journaux, le roi vous aurait répondu qu'il ne demandait pas mieux si vous lui apportiez des preuves contre son ministre. Quelles furent ces preuves ? »*

L'AMBASSADEUR : *« Je ne peux pas répondre. »*

M^e^ TIXIER-VIGNANCOUR : « *Le gouvernement français vous a-t-il envoyé des preuves de la culpabilité du général Oufkir ?* »

L'AMBASSADEUR : « *Je ne peux pas répondre.* »

Après les policiers, les journalistes, c'était au tour des diplomates de comparaître à la barre. Ils sont trois : M. Gillet, qui était ambassadeur de

France à Rabat au moment des faits, M. Malaud, conseiller d'ambassade qui fut chargé après l'enlèvement d'une mission auprès de l'ambassadeur de France, et M. François de Laboulaye, ministre plénipotentiaire qui assista le 3 novembre au dîner offert à la Villa-Saïd, en l'honneur des gouverneurs marocains qui venaient de terminer un stage en France. Tous les trois se taisent. M. Gillet, avec une élégance de fonction, M. de Laboulaye, avec une élégance de naissance, M. Malaud, avec une obstination farouche. M. Malaud est le seul plébéien du trio. Court, râblé, il n'a pas la distinction flexible, les intonations recherchées, l'effacement aristocratique des deux autres. Il défend, avec ses secrets, sa place, son poste. MM. Gillet et de Laboulaye défendent autre chose, un art de vivre diplomatique, ce silence raffiné qui fait le charme séculaire des vieilles chancelleries, cette discipline de la litote qu'un diplomate de tempérament observe naturellement.

Leur audition n'apportera donc aucun élément nouveau. On ne saura pas, malgré l'insistance de M^e^ Tixier-Vignancour, quelle fut la teneur des entretiens de M. Gillet avec le roi Hassan II. L'ambassadeur a-t-il représenté au souverain que le gouvernement français attachait une grande importance au départ du général Oufkir ? M. Gillet s'incline, il ne peut pas répondre, dévoiler ses « conversations » avec un chef d'Etat étranger. Le gouvernement français a-t-il apporté aux autorités marocaines des preuves supplémentaires de la culpabilité du général Oufkir, en dehors des procès-verbaux des interrogatoires de Lopez ? Le récit de Figon à *l'Express* a-t-il été opposé aux dénégations marocaines ? M^e^ Tixier-Vignancour attache à ce point une attention particulière. A travers Antoine Lopez, il défend, de toute évidence, le général Oufkir.

On se demande ce qu'en pense d'ailleurs Antoine Lopez, s'il est encore capable de penser quelque chose. Il a répété au cours des audiences précédentes qu'aucune personnalité française ne pouvait être impliquée dans l'enlèvement, et que le S.D.E.C.E. était étranger à l'affaire. Son défenseur semble soutenir maintenant que le général Oufkir, lui non plus, n'y est pour rien. Il ne reste alors plus qu'un coupable : Antoine Lopez qui aurait agi pour son propre compte, à l'insu de ses chefs et des Marocains.

La seule chance de salut pour Antoine Lopez, c'est d'affirmer qu'il a été trompé. Mais qui l'a trompé si la hiérarchie française est au-dessus de tout soupçon, si le S.D.E.C.E. est innocent, et si le général Oufkir a été victime d'un traquenard ? M^e^ Tixier-Vignancour a besoin de nouveaux personnages. La distribution actuelle de la pièce ne lui suffit plus.

Avec les « diplomates », on en revient à MM. Souchon et Voitot. En effet, une communication officielle du secrétariat d'Etat à l'Information indiqua après le Conseil des ministres du 26 janvier 1966 que l'ambassadeur de France avait regagné Rabat, « chargé de poursuivre les démarches auprès des autorités marocaines ». C'est reconnaître que l'inculpation des deux policiers n'avait pas pesé sur les négociations franco-marocaines et c'est avouer que les raisons qui avaient poussé les autorités françaises à différer l'action de la justice à l'encontre des deux coupables n'étaient pas d'ordre diplomatique. On le savait d'ailleurs depuis longtemps : puisque le gouvernement français a eu dès le début de l'affaire (c'est-à-dire dès le 4 novembre, après le départ du général Oufkir) la conviction que les autorités marocaines avaient organisé le rapt, il devait en conclure que ses interlocuteurs chérifiens étaient parfaitement informés de la collaboration des deux policiers qui avaient été recrutés sur l'ordre du général Oufkir.

Les diplomates se taisent, sur ce point, comme sur les autres, avec ensemble : cela ne les regarde pas. Pourtant M. François de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, raconte avec simplicité qu'à l'issue du dîner de la Villa-Saïd, il s'entremit avec complaisance pour obtenir de la permanence de nuit d'Air France à Orly, deux places d'avion à destination du Maroc pour le général Oufkir et le commandant Dlimi. Il accomplit cette démarche au nom du ministère des Affaires étrangères. C'est aussi à l'issue de ce dîner que M. Caron de Beaumarchais, son vieil ami, lui confie : « Il paraît que Oufkir est mouillé dans l'affaire du rapt. » Non, ce n'est pas de Figon, c'est bien de M. Caron de Beaumarchais. Et M. François de Laboulaye ne se précipite pas aussitôt vers un téléphone pour annuler la recommandation officielle dont il vient de faire bénéficier le général Oufkir auprès d'Air France. Il dit : « Ah bon ! Comme c'est curieux ! », et il rentre chez lui.

Le 3 novembre dans la nuit, M. François de Laboulaye aide donc, au nom du Quai d'Orsay, le général Oufkir à quitter le territoire français. Le lendemain, toujours au nom du Quai d'Orsay, M. Malaud, conseiller d'ambassade, s'envole pour Rabat, porteur d'un message oral pour M. Gillet. Dans ce message, il explique à l'ambassade de France que de solides présomptions ont été réunies contre le général Oufkir. Son message est enrichi d'une annexe écrite, qui comporte, semble-t-il, selon les dires de M. Malaud, les premiers éléments de preuve réunis par la procédure. On ne parvient pas à faire dire à M. Malaud quelle était la nature exacte de ce document, et s'il était constitué par le procès-verbal des déclarations de

Lopez, recueillies la veille dans les locaux de la brigade criminelle.

On a beau être convaincu qu'il existe une subtilité diplomatique difficilement accessible, comme il existe la subtilité policière, et la subtilité du contre-espionnage, mais on ne parvient pas à s'expliquer la contradiction qui éclate entre les démarches de deux fonctionnaires du Quai d'Orsay. On ne comprend pas pourquoi l'un d'eux facilite, de tout le poids de son autorité, le départ du général Oufkir, alors que le lendemain, l'autre, toujours revêtu de son autorité, s'en va expliquer, preuves à l'appui, à l'ambassadeur de France, que le même général Oufkir est un assassin. Sans doute ce mystère, comme tous les autres mystères de cette affaire, est-il au-dessus de l'entendement commun. Ce procès aura imposé à tous la vertu d'humilité.

30 septembre

LA DERNIÈRE AMIE DE FIGON

M[e] SÉNÉCHAL, à M[lle] Françoise Arnoul : *« Figon vous a-t-il fait des confidences ?* »

LE TÉMOIN : *« Il m'a dit qu'il avait participé à l'enlèvement. »*

« — Vous a-t-il parlé d'autres personnes ? »

« — Il m'a dit une chose que je considère comme capitale. Il m'a dit tout au début que c'était une affaire politique, et il m'a dit être couvert. »

« *— Vous a-t-il révélé par qui ?* »

« *— Il m'a parlé de Me Lemarchand. »*

« *— Vous a-t-il apporté d'autres précisions ?* »

« — Non, je ne m'intéressais pas à l'affaire. Je ne tenais pas à lui poser de questions. »

M[e] BEAUVILLARD : « *Vous a-t-il confirmé qu'il était allé le 29 octobre à Fontenay-le-Vicomte* ? »

« *— Je ne m'en souviens pas. Il ne m'a pas donné d'explications. Si j'avais pu prévoir l'importance de ces détails, je lui aurais peut-être posé d'autres questions.* »

« — N'a-t-il pas évoqué devant vous certains Marocains venus dans une villa, certains truands ? »

« — Si, *mais pas d'une façon très précise ; c'est quand il a lu le récit publié dans* l'Express. »

LE PRÉSIDENT PEREZ : *« Vous a-t-il dit que cet article correspondait à un récit qu'il avait fait ?* »

« *— Il m'a dit : ce n'est pas moi qui suis allé à* l'Express ; *j'ai été doublé.*

Cette réaction pouvait vouloir dire, pour Georges, que s'il voulait garder des choses pour la postérité, ce n'était pas le moment d'en faire état. »

« — *Mais a-t-il contesté la réalité* du *récit ?* »

« — *Il ne l'a pas nié.* »

« — *Avait-il tendance à* inventer ? »

« — C'est-à-dire que, dans les derniers temps, Georges avait quand même tendance à mystifier. »

« — *Etait-ce dans son caractère P* »

« — *Non. Je le connaissais depuis vingt ans. Quand il avait confiance dans quelqu'un et qu'il lui parlait, il était sincère. »*

« — *Pensait-il à tuer des gens au cas où il serait sur le point d'être arrêté ? Avait-il des idées de suicide P* »

Mlle FRANÇOISE ARNOUL hésite un moment : « *Vous me posez là une question grave. Réellement, je pense que Georges n'a jamais songé à se suicider. »*

Mlle Françoise Arnoul hébergea Georges Figon à partir de novembre, jusqu'à ce qu'un mandat d'arrêt ait été lancé contre lui par la justice. Elle n'apporte pas de révélation, elle se contente de raconter Georges Figon, tel qu'elle l'a connu. Elle n'est ni belle ni laide, elle porte une chevelure rousse, dénouée, elle est calme et triste, elle est étrangère à l'affaire, elle ne sait qu'une chose : qui était Georges Figon. Elle s'est dévouée à cet homme par amitié, elle l'écoutait sans lui poser de questions. Il s'exprimait devant elle par bribes furieuses, inintelligibles. Elle devait demeurer silencieuse, accueillante. Il y a dans son visage quelque chose de réconfortant et de maternel. Elle dut être, pour le fugitif, une amie précieuse, reposante. Il ne lui fit pourtant, semble-t-il, aucune confidence précise. Il mâchonnait des réflexions sourdes, il se libérait par explosions. Mlle Françoise Arnoul ne peut donc apporter aucun élément nouveau. Elle peut simplement témoigner du véritable Figon, du Figon tranquille et sûr de ses protections, du Figon trahi et menaçant, du Figon affolé, aux abois.

Georges Figon apparaît maintenant comme un personnage entêté, froid, calculateur, décidé à saisir une occasion et à l'utiliser jusqu'au bout. Dans la solitude et les ténèbres de la « cavale », Figon réfléchit, déduit, conclut. Ce n'est pas un fou, un illuminé, un mythomane. Il n'a pas seulement l'air d'un notaire de Narbonne, il en a certaines qualités. Jusqu'à sa mort, il aura un plan, il préparera des positions de repli. C'est un truand consciencieux, méfiant, avec de brusques élans de confiance. En sollicitant avec sincérité, avec humanité, ses souvenirs, Mlle Françoise Arnoul a servi plus efficacement

la justice que dix témoins. Elle a aidé à résoudre plusieurs énigmes. Sa déposition est lucide : elle ne fut pas attirée vers Georges Figon par une curiosité littéraire, par un goût du dépaysement social. Georges Figon était tout simplement son ami et elle a su le faire respecter à l'audience, avec la force rayonnante de l'innocence.

Dans les premiers temps de son séjour chez elle, Georges Figon n'éprouve aucune crainte : il est sur une affaire « politique ». Il a une « couvrante », et cette « couvrante » c'est Lemarchand. Dans la bouche de Mlle Françoise Arnoul, de sa voix, cette affirmation devient une évidence. Les dénégations de Me Lemarchand semblent maintenant dérisoires, et l'inutilité des laborieuses confrontations qui ont opposé le député de l'Yonne aux témoins qui l'accablaient éclate brusquement. Figon était « couvert » par Lemarchand, c'est maintenant établi, aux yeux de tous. Il a suffi que Mlle Françoise Arnoul raconte comment, sans aucune précaution, Figon se rendait vingt fois par jour dans le même débit de tabac. Elle le voit encore et tout le monde le voit avec elle.

Soudain, Figon montre de l'inquiétude. « Il avait cessé d'être couvert », dit Mlle Françoise Arnoul. Pourtant, il reste, il s'obstine, il fréquente toujours assidûment le « Tabac du Lion », avenue du Général-Leclerc. Pourquoi ne tentait-il pas de partir ? Mlle Arnoul s'en étonnait : « Ce n'est pas parce que je voulais qu'il quitte la maison, c'était pour lui, pour sa sécurité... » Mais Figon, avant de s'enfuir, voulait obtenir un passeport de Lemarchand. Pas n'importe quel passeport : un passeport de Lemarchand. C'était un point d'honneur, une question de principe. Figon doutait de Lemarchand, le haïssait déjà, mais il voulait, avec ce passeport, détenir, moins une arme contre son ancien protecteur, que la preuve qu'il ne s'était pas trompé, qu'il avait bien bénéficié d'une « couverture », qu'il avait agi rationnellement, habilement, en truand de poids. Il ne cherchait pas le moyen de partir, mais celui de se justifier, face à la morale particulière, mais rigoureuse, qui le contraignait.

Lorsque *l'Express* publia le récit de Georges Figon, ce dernier entra dans une grande fureur : il avait été « doublé ». Mlle Françoise Arnoul souligne par là que Georges Figon n'a jamais démenti devant elle l'authenticité de ce récit, mais qu'il était mécontent de le voir inopportunément révélé. Donc ce récit est vrai, donc Figon a été trahi — c'est-à-dire « doublé » — par un confident indigne. Paisiblement, Mlle Arnoul, loin du tumulte des confrontations hargneuses, dissipe de nouveau une équivoque, avec la voix timide et résolue

de l’intuition.

La partie civile a devant elle un témoin irréprochable. Elle sent qu’elle approche de la vérité, que M[lle] Arnoul est une sainte. M[e] Bruguier supplie cette sainte d’aller plus loin dans ses souvenirs : où s’arrêtent les confidences de Figon ? Figon lui a-t-il confié ce qu’il avait vu ou ce qu’il savait des derniers instants de M. Ben Barka ? M[lle] Arnoul ne peut rien dire. Elle n’a que des certitudes inexprimables et contradictoires. Georges n’était pas un assassin. Si Georges avait su quelque chose, il le lui aurait dit. Mais le récit publié par *l’Express* est bien de Georges, avec toutes ses expressions, toutes ses manies. Elle se tait, elle est à la limite de son effort, elle a fait l’impossible : elle a éclairé la justice en humanisant Figon.

Une autre amie de Figon : la comédienne Anne-Marie Coffinet. Truculente, exaspérée, véhémente. Elle aussi a aimé Georges. D’une autre manière. Ce n’est pas une sainte, c’est une fille agressive. Elle a mauvais genre. Elle indispose le président qui lui jette sèchement : « Nous ne sommes pas au théâtre. » Elle lance à la partie civile : « Nous avons chacun notre victime. J’ai la mienne, vous avez la vôtre. »

Françoise Arnoul avait fait revivre Figon, Anne-Marie Coffinet l’enterre avec dignité, édifie pour l’autre mort de ce procès une sépulture honorable.

Elle apporte la preuve que ce mort est un assassiné : on lui montre le revolver trouvé près du corps de Georges Figon. Elle crie : « Ce n’est pas son revolver. Son revolver était bleu métallisé. Il y avait fait devant moi une marque entre le deuxième et le troisième chiffre de l’immatriculation. Il savait qu’on le tuerait avec une arme semblable à la sienne. Il n’avait pas l’intention de se tuer : il avait trouvé une planque, et il allait toucher de l’argent, ça suffit pour être heureux. »

Ce n’est pas une preuve. Ce n’est qu’un cri, et il vient un peu tard. Pourtant, il a retenti.

1er octobre

LE S.D.E.C.E. : « CE N'EST PAS NOUS. »

M. ALBERT-LOUIS CAMP (chargé du contre-espionnage au sein du S.D.E.C.E.) : *« Le 2 novembre, la délégation dépêchée par le S.D.E.C.E. auprès de MM. Godart et Somveille n'avait pas été chargée d'aller dire tout ce que le S.D.E.C.E. savait sur les préparatifs de l'enlèvement de M. Ben Barka, mais d'informer la police que le S.D.E.C.E. n'avait pas organisé le rapt, afin de pouvoir permettre à l'enquête de démarrer en levant cette hypothèque.* » Un peu plus tard, M. Camp précisera : « *Le terme « organisé* » *m'a été donné par mes chefs. »*

Me BRUGUIER : « *Mais si l'on vous disait de signaler que le S.D.E.C.E. n'avait pas participé à cet enlèvement, cela signifie-t-il qu'il en aurait organisé beaucoup d'autres ?* »

M. CAMP : *« Je n'ai pas à répondre. »*

Nous savons tout, maintenant, sur le S.D.E. C.E. Nous avons appris que ce service est une ruche composée d'alvéoles, où s'activent fiévreusement des abeilles aux antennes coupées, qui élaborent dans l'ignorance et l'obscurité le miel précieux et rare du « renseignement » Un « renseignement », nous l'avons vu au cours des audiences précédentes, parvient quelquefois à éclore, dans des conditions exceptionnelles, au sein de la masse confuse des « informations » brutes. Un renseignement ne se transmet pas, il se couve religieusement et naît au terme d'un cycle biologique qui ne doit pas être bousculé. Le colonel Morvan, qu'on a arraché à son lit de douleur et qui se confie au micro dans un râle, le souligne, lorsque la partie civile reproche une fois de plus au S.D.E.C.E. de n'avoir pas averti le gouvernement des menaces qui pesaient sur M. Ben Barka : « Si nous avions transmis des renseignements de cette nature, nous n'aurions pas été pris au sérieux. » Le bon renseignement n'est pas celui qui permet de prévenir un événement, qui

sera vérifié par les faits. Le bon renseignement, c’est celui qui se développe peu à peu en suivant tous les stades prévus par le règlement interne, qui a été nourri selon le règlement administratif dans la matrice du S.D.E.C.E. Si le S.D.E.C.E. avait alerté le ministère de l’Intérieur, par une note indiquant qu’un complot se tramait contre M. Mehdi Ben Barka, il serait encore aujourd’hui couvert de ridicule, exposé aux sarcasmes les plus humiliants. On ne pourrait plus voir un agent du S.D.E.C.E. sans s’esclaffer. Heureusement, le S.D.E.C.E. est une maison sérieuse, où la légèreté n’est pas de mise. La ruche a longuement pressé ses alvéoles et a su en extraire un « bon » renseignement, un renseignement parfait : le général Oufkir traquait M. Ben Barka pour l’obliger à prendre place dans un gouvernement marocain d’union nationale. Peu importe que le renseignement soit vrai ou faux. Il suffit qu’il ait été irréprochablement conçu : les directeurs du S.D.E.C.E. peuvent se frotter les mains. Le renseignement est une fin, non un moyen.

C’est le colonel Morvan qui nous a révélé l’organisation alvéolaire du S.D.E.C.E. Le colonel Morvan ne sait pas grand-chose. Il est très malade. Il le dit, il le répète. De temps en temps il tousse, pour qu’on voie bien que c’est sérieux. On lui pose quelques questions, tout de même, avec précaution. « Y avait-il au S.D.E.C.E. un dossier Ben Barka ? — Comment voulez-vous que je le sache ? Bien sûr, il y en avait peut-être un. Il y en a des milliers. — Le 30 octobre, à la nouvelle de l’enlèvement, avez-vous recherché ce dossier ? — Oh non ! Ça ne m’a pas traversé l’esprit. Des enlèvements, il y en a beaucoup. » (Ah ?) On l’interroge sur la réaction du général Jacquier le 2 novembre, lorsqu’il apprend que le service de Finville avait envoyé deux rapports sur les manœuvres marocaines : « Eh bien ! le général a dit : tiens, on nous a déjà parlé de cette affaire-là. » Organisme savant, et complexe, le S.D.E.C.E. est désarmé, enfantin, devant les événements. Les événements ne le concernent pas, il n’est pas fait pour les prévoir. Mécanisme délicat, il ne peut fonctionner parfaitement qu’en milieu protégé, sous une température constante, à l’abri des secousses de l’actualité. C’est une erreur de lui demander des comptes, il est « innocent » (au sens mental). C’est une injustice de confronter ses travaux avec la réalité. C’est méconnaître son but véritable, qui est de se maintenir en activité dans sa caserne du boulevard Mortier.

M. Morvan s’éloigne en chancelant. Arrive M. Klein. Il est petit, gros, il a l’air d’un déménageur, il parle d’une voix traînante. Pourtant, ce costaud a des fonctions protocolaires. C’est lui qui était chargé de présenter MM. Fin

ville et Camp à MM. Godard et Somveille. Tout de suite, il précise : « Je donnais l'assurance que le S.D.E.C.E. n'avait pas organisé l'enlèvement de M. Ben Barka. » Stupeur. Une telle hypothèse était-elle possible le 2 novembre ? Etait-il déjà arrivé au S.D.E.C.E. d'enlever des gens ? De le dissimuler à la police pendant quatre jours, malgré deux demandes d'information ? On croit avoir mal entendu. Ce n'est pas possible. Mais M. Camp, autre déménageur du S.D.E.C.E., un grand, celui-là, un géant à l'accent bourguignon, précisera avec candeur : « Je n'étais pas chargé d'aller dire tout ce que je savais à la police, mais de dire si le S.D.E.C.E. avait organisé le rapt ou ne l'avait pas organisé. » Cette fois, il n'y a pas d'erreur, on a bien entendu. Lorsqu'un enlèvement est commis en France, les services de police commencent par se demander si ce n'est pas par hasard le S.D.E.C.E. C'est la routine. Et quand par hasard ce n'est pas lui, le S.D.E.C.E. envoie deux ou trois bonshommes pour avertir la police de cette anomalie : quelqu'un a été enlevé, et ce n'est pas par le S.D.E.C.E. ; il doit y avoir du louche là-dessous. M. Camp le répète deux fois encore : « Nous devions avertir M. Somveille que le rapt n'avait pas été monté par le S.D.E.C.E., pour lever l'hypothèque de cette supposition. » M^e^ Bruguier s'étonnera qu'une telle « hypothèque » ait dû être levée. M. Camp affirmera à nouveau avec obstination et vigueur : « Mes chefs m'ont dit de dire que ce n'était pas le S.D.E.C.E. qui avait organisé l'enlèvement. » Par M^e^ Maggiani, l'avocat de Finville, on apprend que ce M. Camp est le chef-adjoint du contre-espionnage français. On ne savait pas que la première vertu du contre-espionnage était la franchise.

MM. Camp et Klein ont le corps épais, mais l'âme délicate. Ils ne peuvent pas mentir. Les agents spéciaux des autres pays dissimulent, fuient, truquent. Pas les nôtres. Il n'y a qu'à les regarder bien en face pour qu'ils disent aussitôt la vérité : ce sont de belles natures. Ils avouent spontanément, avec une fraîche naïveté : « Nous sommes allés chez M. Somveille pour lui dire : cette fois, ce n'est pas nous, on vous le jure. » L'assistance éclate de rire. Elle n'a pas encore compris que le S.D.E.C.E. n'est pas un service chargé de renseigner et de combattre l'espionnage, mais un organisme solitaire qui secrète mystérieusement et entasse, pour sa satisfaction personnelle, des renseignements dont personne ne songerait à exiger qu'ils soient utilisables. C'est une ruche qui mange son miel. On ne peut pas demander à des abeilles aussi candides de se comporter comme des guêpes.

Cette ruche a à sa tête un faux bourdon : c'est le directeur général. Il ne fait

rien, il ne sait rien. De temps en temps, on s'en débarrasse, comme du général Jacquier, et on en appelle un autre. L'autorité réelle appartient à la reine : c'est le directeur de la recherche, le colonel Beaumont. Un visage large, plein, sanguin. De grosses lèvres. Après les déménageurs, un boucher. Mais un boucher subtil. Il est épouvanté lorsqu'il apprend que les deux nigauds de choc ont bêtement avoué que la mission des envoyés du S.D.E.C.E. à la préfecture de police ne consistait pas à informer M. Somveille, mais à le prévenir du caractère inquiétant d'un enlèvement où le S.D.E.C.E. n'était pas mêlé. Il est épouvanté, mais comme il est subtil, il comprend que la salle a dû crouler de rire. Me Bruguier l'interroge d'ailleurs sur ce point avec un air plein de gaieté. Alors, il se met à rire lui aussi : Ah ! Ah ! C'est trop drôle ! Mais on ne leur a jamais dit ça. Jamais. Ils ont dû perdre la boule. Vous savez, ce sont de bons garçons, mais... On leur a simplement recommandé de souligner que ni la préfecture de police ni la Sûreté nationale ne devaient être gênées dans leurs recherches. Voilà ce qu'on leur a dit. Enlever des gens, nous ? Ah ! Ah ! Elle est bien bonne !

Pourtant, les deux déménageurs avaient parlé avec une sincérité troublante...

3 octobre

LE S.D.E.C.E. EST PARTIE CIVILE !

LE COLONEL BEAUMONT, directeur de la recherche au S.D.E.C.E., à Marcel Le Roy : « *Vous cherchez à trop prouver. Je ne suis pas venu ici pour vous attaquer. Mais il est regrettable que la défense de Le Roy soit devenue depuis quelque temps une accusation contre les autres services. Je vous plains beaucoup, Le Roy-Finville, mais il y a d'un côté vous et de l'autre le reste. Tant que vous avez été encore dans le service, je vous ai soutenu. Vous dites que je vous ai laissé tomber, je ne l'admets pas. Que votre explication soit la bonne, j'en serai ravi. Mais la situation est devenue telle qu'aujourd'hui je considère que le S.D.E. C.E. est partie civile dans cette affaire.*

« Qu'est-ce que c'est que cette défense qui se fait contre nous ! Vous semblez vouloir dire que vous aviez déjà mis en filigrane dans vos papiers le drame du 29 octobre. Mais non, vous n'aviez rien senti du tout ; sinon comment expliquer votre manque de réaction ? »

MARCEL LE ROY : *« Je me suis permis une seule fois de dire que, si j'étais sanctionné, le S.D.E.C.E. ne s'arrêterait pas de tourner. Mais de la même façon, s'il y a eu ailleurs des carences, je voudrais qu'elles soient aussi sanctionnées, car de la même façon cela n'empêcherait pas le service de continuer sa mission. »*

M^e^ MAGGIANI : « *Vous souvenez-vous, monsieur Beaumont, qu'il n'y a eu personne dans cette affaire pour venir aider M. Le Roy. Ah, si vous étiez venu vous-même à ce moment-là aussi vite que vous êtes venu aujourd'hui à la demande de la partie civile, nous n'en serions pas là. Je comprends vos propos : il y a là la réaction du corps social. On veut reconstruire une maison qui est atteinte, mais sachez qu'on ne reconstruit pas dans le mensonge. S'il y a un autre coupable, il faut qu'il soit là aussi, monsieur Beaumont. C'est une question de moralité publique. C'est tout ce que nous*

recherchons car voyez-vous, monsieur Beaumont, conclut M^e^ Maggiani, en désignant son client, le S.D.E.C.E. il est aussi là. »

Le colonel Beaumont est revenu à la barre, harcelé par M^e^ Maggiani, l'avocat de Le Roy-Finville. Méthodique, minutieux, agile, le défenseur a essayé de pénétrer dans les replis du S.D.E.C.E. dont il semble tout ignorer, tout comme son client. Le Roy a été extrait de son « alvéole » et projeté devant la justice L'ensemble du dossier Ben Barka qui sommeille dans les archives du S.D.E.C.E. est toujours protégé par le secret de la défense nationale et n'a pas encore été communiqué à la Cour. M^e^ Maggiani a laissé échapper une exclamation qui a été accueillie avec beaucoup d'ironie : « Il est très difficile pour mon client et pour moi de construire une défense. » Cette réflexion a été prise pour l'aveu maladroit d'une duplicité. Mais Le Roy-Finville est le seul accusé de ce procès à être accablé à la fois par l'accusation et par une administration. Souchon et Voitot ont été formellement condamnés par les chefs de la police française, mais leur « trahison » a toujours été présentée comme une inconséquence inexplicable, un coup de folie imprévisible. Le Roy-Finville est au contraire accusé par son administration d'avoir consciemment gardé le silence sur le traquenard qui guettait M. Ben Barka. Les patrons du S.D.E.C.E. ne viennent pas témoigner, ils viennent se défendre, et expliquer que la carence de leur service n'est due qu'à l'inaction suspecte de Le Roy-Finville. Si Le Roy-Finville avait transmis les menaces proférées par Figon le 12 octobre, protestent-ils, nous aurions agi. « Comment ? » demande M^e^ Maggiani. Le colonel Beaumont lève les bras au ciel : il lui est impossible de formuler une hypothèse, ce serait contraire à ses habitudes intellectuelles.

« Le S.D.E.C.E., a avoué M. Beaumont, est un peu partie civile dans cette affaire. » Contre qui ? Contre l'opinion ? Contre la presse ? Peut-être, qui sait, contre la victime, cause de tout ce bruit ? Sûrement contre Le Roy-Finville. L'ancien chef d'études et son défenseur voient ainsi cette maison, déjà silencieuse et close par définition et par fonction, se murer avec hostilité devant leurs efforts d'investigation. En s'écriant qu'il était difficile de construire une défense dans ces conditions, M^e^ Maggiani voulait souligner que son client, victime de cette réaction de corps, en savait aussi peu que les jurés, et qu'il était obligé de reconstituer la vérité par tâtonnements à travers des témoignages réticents et concertés.

M^e^ Maggiani est obligé de s'attarder longuement sur chacun des fonctionnaires du S.D.E. C.E. cités à la barre : il a toute l'instruction à faire. Le colonel Beaumont a produit des pièces nouvelles qui n'avaient pas été livrées à la justice. Toute la machine du S.D.E.C.E. fonctionne fiévreusement contre Le Roy-Finville. Au terme de dépositions interminables, on ne sait toujours rien. Me Maggiani lutte au corps à corps avec un organisme aussi mystérieux — sinon aussi prestigieux — que la seigneurie de Florence. La justice le laisse se débattre avec cette puissance aux cent têtes, fuyante, protégée. Le président Perez est excédé de sa persévérance. Il ne comprend pas cet acharnement. Le président Perez veut un procès simple, sans détour. Il a en ce moment un faible pour Lopez : il s'amuse de ses mensonges, de ses embarras. Avec Lopez, on ne comprend rien, il ment, mais il a une qualité : il est souriant et bref. Bref surtout, le président y attache un grand prix. Il n'insiste pas, ses défenseurs ne forcent pas les témoins à s'éterniser à la barre. C'est un coupable tranquille, sans problème. Les différends de Le Roy avec son ancienne administration sont au contraire embrouillés, obscurs. Les débats traînent en longueur. Pour montrer à Me Maggiani qu'il n'a aucun intérêt à s'obstiner aussi inutilement, il ne perd jamais une occasion de faire, au milieu d'une déposition, des rappels, des mises au point défavorables à Le Roy. Me Maggiani ne se trouble pas, il est inlassable. Son articulation paisible, appliquée, son accent corse aux sonorités fières qui font rouler ses phrases sur un lit de cailloux, donnent à ses interrogations, à ses étonnements, une sorte de véhémence calme et le juste ton de l'innocence. Il s'est perdu, en compagnie de son client, dans les mystères du S.D.E.C.E. Il essaie de retrouver sa route. Fluet, noiraud, vif, c'est le Petit Poucet de l'affaire.

L'ogre, c'est l'énorme colonel Beaumont. Enorme et rusé. « Qu'est-ce que c'est que cette défense, rugit-il, qui se transforme en une accusation contre le S.D.E.C.E. ? — Vous m'avez abandonné, je ne vous le pardonnerai jamais », répond Le Roy. Ils sont seuls face à face. Ils ne voient plus la Cour, la presse, le public. Le S.D.E.C.E. règle ses comptes, ce n'est plus l'affaire de la justice. C'est une querelle de service qui se poursuit, pour des raisons ténébreuses, devant la cour d'Assises, c'est une procédure interne, disciplinaire qui a dégénéré : Le Roy-Finville a été livré au bras séculier. Il a été rejeté, sacrifié par son Ordre.

La cour d'Assises a été priée de le juger, en toute ignorance, sur des pièces fabriquées ou sur des pièces absentes. L'interminable réquisitoire du colonel Beaumont n'a apporté aucune lumière. En marge du procès des ravisseurs, il

y a une affaire Le Roy dont nous ne savons rien.

Le colonel Beaumont accuse Le Roy-Finville d’avoir gardé pour lui que Figon se disait prêt le 12 octobre à « balancer » l’affaire aux journaux, puisqu’il lui apparaissait que les Marocains voulaient faire un sort à Ben Barka. Mais le colonel Beaumont affirme par ailleurs : « Je suis peut-être un esprit lent, mais le 2 novembre, je ne voyais pas de rapport entre le voyage du général Oufkir et l’enlèvement de M. Ben Barka. » Il ajoute : « Je n’en vois toujours pas. Je suis un homme de renseignement. Je m’en tiens au fait. » Le 3 octobre 1966, le colonel Beaumont ne fait encore aucune relation entre la présence du général Oufkir à Paris le 30 octobre 1965 et le rapt de M. Ben Barka. Il n’a pas à faire cette relation, puisqu’il n’est qu’un homme de renseignement. Mais Le Roy-Finville, lui aussi, est un homme de renseignement, lui aussi s’en tient aux faits ? Pourquoi aurait-il dû, le 12 octobre 1965, rompre avec la discipline intellectuelle attachée à ses fonctions pour considérer les vantardises d’un voyou comme un fait ? D’autant plus que les propos décousus de Figon venaient contredire la doctrine adoptée par le S.D.E.C.E. en matière de politique marocaine et qui voulait qu’un rapprochement s’esquissât entre le palais royal et l’U.N.F.P. Le colonel Beaumont est muet sur cette contradiction. Il se contente de répéter : « Si nous l’avions su, nous aurions fait quelque chose. » Où est donc la fondamentale distinction entre l’information brute, a priori suspecte, et le renseignement, fruit d’un « traitement » long et savant ?

Le colonel Beaumont se contredit. Il ne parvient pas à cacher qu’il est là pour avoir la peau de Finville. La tâche d’ailleurs est simple, malgré la vigilance de M^e^ Maggiani qui le mord aux jarrets. Le Roy-Finville est prisonnier de ses habitudes, de sa carrière, de la religion du secret. Lorsqu’il perd patience et qu’il menace de « parler », le public attend des révélations retentissantes. Mais Finville n’a pas de révélations à faire, il ne sait rien. Lorsqu’il annonce : « Attention, je vais parler », il avertit seulement ses anciens chefs, qu’il osera nommer un service par son numéro, un agent par son nom, qu’il aura l’audace d’expliciter devant la Cour certains modes de transmission en usage au S.D.E.C.E. Pour lui, ce sont des indiscrétions abominables, il en frémit, il en demande pardon d’avance, il n’en dort pas. C’est un homme de renseignement, comme le colonel Beaumont.

5 octobre

BEN BARKA VOULAIT-IL RENTRER AU PAYS ?

Un nouveau personnage a fait son apparition dans le procès : M. Muratet. Petite taille, brosse grisonnante, allure militaire. Il assiste régulièrement aux audiences sur les bancs réservés au public, il semble être le confident de Le Roy-Finville, il se tient à ses côtés pendant les suspensions. Il a l'air d'un homme « renseigné », mais on ignore sa qualité exacte. On ne s'en préoccupe guère : il y a tant d'observateurs dans la salle ! On se les montre du doigt : celui-là, c'est la C.I.A., celui-là, c'est le S.D.E.C.E., celui-là, c'est un homme de Gehlen. On n'avait pas pris garde à M. Muratet.

M^e^ Tixier-Vignancour avait fait appeler à nouveau à la barre l'étudiant Azemouri, l'historien. Il lui lit la transcription d'une bande magnétique. Dans ce texte, M. Azemouri relatait les propos que lui avait tenus M. Ben Barka dans la matinée du 29 octobre 1965. Le leader marocain confiait à son compatriote qu'il avait l'intention de regagner le Maroc et de participer avec ses amis politiques à un gouvernement d'union nationale. « Ce serait une très bonne chose pour le pays, disait-il. L'opposition systématique n'est pas une bonne chose en soi. Il faut être positif, collaborer. Le pays a besoin de nous. »

C'est un document providentiel. Il sert tout le monde : Le Roy-Finville qui trouve là une occasion de prouver qu'il n'avait aucune raison d'ajouter foi aux menaces proférées par Figon le 12 octobre ; le S.D.E.C.E. et son état-major qui reçoit une éclatante justification de la certitude, qu'il garde jusqu'à l'enlèvement, d'une amélioration des rapports entre le roi du Maroc et l'U.N.F.P. ; M^e^ Tixier-Vignancour qui démontrera que son client apparent, Lopez, pouvait se dévouer en toute innocence au général Oufkir, et que son client réel, le même général Oufkir, n'est pas l'instigateur de l'enlèvement ; les policiers Souchon et Voitot qui pourront s'écrier qu'ils n'ont fait que

prêter la main à une réconciliation d'Etat. C'est un document miracle.

D'autant plus qu'il semble authentique, M. Azemouri ne le dément pas. Il a effectivement tenu ces propos le 22 avril 1966, devant un magnétophone, que nul n'avait cherché à lui dissimuler, chez un journaliste américain, M. Curtis Cate, en présence de M. Muratet. M. Muratet reconnaît : « C'est moi qui ai donné cette bande à M^e^ Tixier-Vignancour. » M. Curtis Cate explose : « J'écrivais un livre sur l'affaire Ben Barka en collaboration avec M. Muratet : c'est un abus de confiance. » M. Curtis Cate est réellement journaliste, il décline ses titres : il assiste au procès pour le compte de *Newsweek.*

Le cas de M. Muratet est moins net : il appartient à un journal médical : *L'omnipraticien.* Il n'a pas de carte professionnelle. Il a été, dit-il, correspondant de la B.B.C. au Maroc. Il prétend être encore aujourd'hui employé par la B.B.C. En livrant ce document, il a rendu service au pouvoir, à tous les hauts fonctionnaires à qui la partie civile a reproché d'avoir permis au général Oufkir de regagner le Maroc. Il vient en aide au S.D.E.C.E. et à Le Roy-Finville, solidaires sur les conclusions politiques formulées par le renseignement français sur la situation intérieure marocaine. Il est utilisé par M^e^ Tixier-Vignancour et ses clients. A qui appartient-il ? A-t-il fait partie du S.D.E.C.E. au Maroc et a-t-il gardé des liens avec ce service ? Est-il seulement un ami de Le Roy et a-t-il préféré, pour des raisons tactiques, que ce document soit rendu public par le défenseur de Lopez ? C'est un nouveau mystère.

Il reste que le 29 octobre 1965, M. Ben Barka était décidé à regagner Rabat et à siéger au sein du gouvernement marocain. Il reste que le 22 avril 1966, M. Azemouri, ami politique de M. Ben Barka, familier de M. Abdelkader Ben Barka et des avocats de la partie civile, reconnaissait *en privé* que les négociations entre le palais royal et l'U.N.F.P. étaient près d'aboutir. *En privé* et non *en public*, car tous les efforts de la partie civile tendent à établir que M. Ben Barka était en permanence menacé par les services secrets marocains.

L'opposition marocaine tient à garder le silence sur le dossier secret de M. Ben Barka. Chaque fois qu'un témoin ou qu'un inculpé évoque le rapprochement qui s'esquissait entre le roi du Maroc et la victime, la partie civile proteste avec violence et considère cette hypothèse comme une insulte au leader disparu. A entendre ses amis, il semble que M. Ben Barka ait succombé à la fin de sa carrière révolutionnaire à une tentation coupable qu'ils essaient de dissimuler pieusement. Pourquoi M. Azemouri n'a-t-il pas

fait ce récit aux enquêteurs, au juge d'instruction, au lieu de le réserver à MM. Curtis Cate et Muratet ? Pourquoi M. Azemouri est-il resté introuvable, après le 29 octobre, pendant les cinq premiers jours de l'enquête où son témoignage pouvait être déterminant ? Se sentait-il menacé ? Ou lui a-t-on conseillé d'attendre qu'une version politiquement acceptable des faits ait été élaborée ?

La partie civile et l'opposition marocaine donnent l'impression de créer un personnage légendaire, de faire l'impossible pour confier à l'Histoire le souvenir exemplaire d'un révolutionnaire intransigeant : M. Ben Barka ne doit pas avoir trouvé la mort au cours d'une tractation secrète, mais au cours d'un combat. C'est une nécessité politique. La mort de M. Ben Barka doit cristalliser, rassembler les oppositions au trône et les rendre irréductibles. Comment enflammer les partisans de M. Ben Barka, si l'on laisse dire que leur chef, avant de mourir, avait composé, avait tendu la main au roi ?

En acceptant les propositions du roi, Mehdi Ben Barka n'avait commis aucune faute contre la stratégie révolutionnaire. Il n'existait aucune contradiction entre ses convictions d'opposant et son désir d'introduire son parti dans le gouvernement sous l'égide du roi. C'est sa mort qui rend la manœuvre douteuse, qui lui inflige la flétrissure impardonnable de l'échec. M. Ben Barka n'est pas seulement la victime d'un enlèvement, il appartient à l'Histoire, à l'histoire révolutionnaire qui soumet, on le sait, la réalité aux impératifs de la révolution.

Le retour de M. Ben Barka au Maroc eût été une grande victoire, le signe que la monarchie ne pouvait rien contre les exigences populaires, contre les évidences de l'Histoire. Mais après la disparition de M. Ben Barka, cette phase de rapprochement avec le palais ternit les derniers mois de sa vie et constitue, au terme de son action, un temps inutile, un temps mort. Or sa disparition ne doit pas être une défaite, mais une apothéose glorieuse. Cette phase doit donc être oubliée. M. Ben Barka ne peut pas avoir trouvé la mort au cours d'une négociation, mais dans le paroxysme de la lutte.

Malheureusement, M. Azemouri, militant inexpérimenté, s'est confié bien imprudemment à deux journalistes. Malheureusement, l'un d'eux avait des attaches suspectes.

C'était la journée des barbouzes. M. Carcassonne-Leduc, barbouze en retraite, qui finit paisiblement ses jours au club des « vieux de la vieille », vient dire qu'il ne sait rien. Il révèle quand même que Lopez louait aussi des places d'avion pour M. Ponchardier, gorille et ambassadeur. Il manquait M.

Ponchardier dans cette affaire. Le voilà. Lopez est flatté. Il est admis officiellement dans la Série noire. Les jurés le regardent avec une considération nouvelle.

On subit ensuite M. Kwort. Gras, oriental, une tête d'oustachi. M. Kwort est un informateur. C'est lui qui a présenté M. Boucheseiche au commissaire Caille. C'était un spécialiste de la lutte anti-O.A.S. Il était chargé, dit-il, de recueillir des renseignements auprès de particuliers. M. Kwort ne fait pas de distinction subtile entre renseignement et information. Il est vulgaire, décevant après les exposés étincelants dont nous avons bénéficié ces dernières audiences. C'est un manœuvre de l'espionnage.

Encore M. Lemarchand. Il est confronté avec M^{lle} Anne-Marie Coffinet. Duel tragique entre cette fille secouée par des sanglots de colère, à la voix rauque, et cet homme politique discrédité, au bord de l'inculpation. M^{lle} Coffinet maintient que le revolver produit par la justice n'est pas celui de Figon. Elle révèle que le 8 novembre 1965, la mère de Figon a déposé la valise de son fils au domicile de l'avocat. Elle parle d'une voix blanche, sèche, brisée. Elle est folle de fureur, de terreur, de désespoir. Elle n'est pas écoutée par le président que son témoignage importune. Mais elle est écoutée par les jurés — passionnément.

7 octobre

LEÇON DE GYMNASTIQUE : COMMENT FIGON S'EST SUICIDÉ

M. DUMONT, expert : « *Dans les suicides on trouve tout. La littérature médicolégale est pleine de ces suicides extraordinaires qui font qu'on reste confondu parfois d'avoir à admettre le suicide, lorsque l'on a pourtant tous les éléments de l'enquête. Nous avons vu toutes les positions, même des suicides avec des balles dans le dos, cela s'est vu lorsque leurs auteurs voulaient maquiller le suicide en crime.* »

M^e SÉNÉCHAL : « *Je suppose tout de même qu'il est plus courant de se tirer une balle dans le cœur, dans la bouche, ou dans la tempe. Ce que vous avez vu est-il aussi courant* ? »

M. DUMONT : « *C'est évidemment moins courant que dans la région antérieure du corps, plus facile d'accès. Mais dans cette région-là j'ai observé plusieurs fois des entrées de projectile. Cependant il est évident que les autres situations dont vous parlez sont les plus fréquentes.* »

M^e BEAUVILLARD : « On *n'a pas relevé d'empreintes digitales sur le revolver de Figon. A-t-on pris les précautions d'usage avant de le mettre sous scellés ?* »

M. DUMONT : « Oui. »

M^e BEAUVILLARD : « *Alors, s'il n'y a pas d'empreintes, c'est que ce revolver a été manipulé avant. Avez-vous immédiatement conclu au suicide après vos premières constatations ?* »

M. DUMONT : « *Je suis assez satisfait de la question. Elle va me permettre de préciser le rôle de l'expert, ce qu'on lui demande. Il a comme rôle d'apporter un certain nombre d'indices qui relèvent de la technique qui est la sienne. Il a à remettre un rapport renfermant ses constatations et rien*

de plus. Nous avons donné ce que nous avons pu donner en raison de nos observations, un point c'est tout. Nous n'avions à dire ni s'il s'agissait d'un suicide, ni s'il s'agissait d'un homicide. Cela, c'est la mission du juge qui, avec nos observations et les autres preuves dont il peut disposer, doit seul se prononcer. Donc mon sentiment personnel n'a rien à voir ici. »

Les experts sont venus expliquer comment Georges Figon s'était suicidé. Les experts savent tout, mais ne peuvent conclure : ils s'en tiennent à leurs constatations, c'est leur métier. Après leurs explications, personne n'est d'ailleurs capable de conclure : c'est la preuve que les experts ont déposé en toute honnêteté.

En effet, le docteur Dumont, qui a procédé aux premières « constatations » sur le corps de Georges Figon, le 17 janvier 1966 à minuit, nous a mimé le geste fatal du désespéré. Il s'est contorsionné pour poser son index à quelques centimètres en arrière et au-dessus de l'oreille et il a dit : « Voilà, c'est à peu près comme ça. » Auparavant, il avait rendu compte de la position du corps tel qu'il le trouva en arrivant sur les lieux : le cadavre était sur le ventre et le bras droit était replié à la hauteur de l'épigastre. A quelques centimètres de la main droite se trouvait le pistolet que l'expert ne découvrit que lorsque le corps fut mobilisé, c'est-à-dire, si nous avons bien compris, soulevé.

Malgré l'objectivité scrupuleuse du Dr Dumont, on ne parvient pas à comprendre comment Georges Figon, après s'être fait sauter la cervelle, a pu, en tombant, ramener son bras droit sous lui pour s'étreindre l'épigastre. Dans la chute, le bras droit de Georges Figon pouvait prendre n'importe quelle position, sauf celle-là. C'est étrange, mais M. Dumont est un expert.

M. Dumont, avec beaucoup d'obligeance et dans le souci louable d'éclairer la justice, a donc pointé son index en arrière de son oreille. Son index est d'abord plus court que le canon d'un revolver. D'autre part, M. Dumont a bien précisé que le coup avait été donné à courte distance, à bout portant et non à bout touchant. A la longueur de son index, il faut donc ajouter la différence qui existe entre son doigt et le canon de l'arme, et un ou deux ou trois centimètres qui correspondent à la « courte distance » évaluée par l'expert. On eût aimé voir le Dr Dumont reconstituer la scène à l'aide d'un revolver. Eût-il réussi, dans cette position, à tenir fermement la crosse de l'arme et à contrôler le jeu de sa gâchette ? Sans doute, puisque M. Dumont est un expert. La répugnance intellectuelle que nous éprouvons à concevoir le suicide de Figon est certainement due à notre ignorance.

Le professeur Ceccaldi, expert armurier, est venu, lui aussi, éclairer la justice à propos du revolver de Figon. Il apporte une étrange machine, une sorte de piano, qui lui sert à illustrer un cours sur la relativité des couleurs. On met par exemple un revolver noir dans l'appareil et on a l'impression d'avoir devant les yeux un revolver gris clair. « Lorsque vous avez vu le revolver de Figon, demande le professeur à Anne-Marie Coffinet, il faisait froid, il neigeait ? » M. Ceccaldi tripote la machine. Il recrée la lumière qui accompagne habituellement la neige et le froid. « Vous voyez, explique-t-il, le revolver est maintenant gris-bleu. » Les jurés observent le piano de M. Ceccaldi avec curiosité. Ils ne comprennent pas grand-chose. Anne-Marie Coffinet et Claude Bol ne se laissent pas impressionner par le prestige de la science : ils sont formels, le revolver qu'on leur présente n'est pas celui de Figon. Le professeur Ceccaldi n'a plus qu'à ranger son piano. Le président est de mauvaise humeur. Il n'aime pas qu'on se moque des instruments de précision.

Le professeur Ceccaldi est obligé de reconnaître que la firme U.N.I.C. produit également des revolvers au canon gris-bleu métallisé. On se demande alors pourquoi il a apporté son piano.

Peut-être pour prouver qu'un pistolet au canon gris est susceptible d'apparaître, sous la lumière particulière de la salle d'audience, comme un pistolet au canon noir. On attend qu'il reconstitue en manipulant son engin les conditions lumineuses qui baignent les Assises et qu'il triomphe : voyez, ce pistolet au canon noir est en fait un pistolet au canon gris. Mais le professeur Ceccaldi est un sorcier timide. Il a peur d'utiliser les ressources de son instrument, il a peur d'aller jusqu'au bout de sa science et d'affirmer que son piano diffuse des lumières plus authentiques que les lumières naturelles et que, pour se rendre véritablement compte de la lumière qui règne aux Assises de la Seine, il suffit de se pencher sur son Erard.

C'est dommage, la Cour n'avait jamais été aussi près de la vérité. Il aurait suffi que l'expert armurier se montrât plus ferme, plus audacieux. Le président Perez a laissé partir avec un serrement de cœur cet homme de science incompris, bafoué par des créatures de ténèbre. On range le piano dans un coin de la salle. Il n'y a plus de justice en France.

8 octobre

A QUOI SERVENT LES AMBASSADES ?

C'est le premier président de la Cour d'appel qui recueillit les réponses de MM. Frey et Pompidou aux questions posées au ministre de l'Intérieur et au Premier ministre par la partie civile.

Le ministre de l'Intérieur affirma notamment que le 3 novembre 1965, au soir, les éléments réunis ne permettaient pas d'inculper le général Oufkir et les Marocains.

Du moins aurait-on pu, s'étaient étonnés les conseils de M. Abdelkader Ben Barka, prendre à leur égard des mesures de surveillance ou de filature.

Le ministre devait répliquer : « Il faut par ailleurs être bien enfantin pour s'imaginer qu'un contact à quelque niveau que ce soit aurait pu empêcher le général Oufkir de quitter notre pays. A partir du moment où aucun acte judiciaire de coercition ne pouvait être envisagé faute de charges suffisantes, en vertu de quoi aurait-on pu contraindre un membre du gouvernement marocain à rester à Paris ? En ce qui concerne les mesures de filature et de surveillance, le contrôleur général chargé de l'enquête a déclaré à la barre qu'il n'en avait pas décidé parce qu'il était matériellement et techniquement impossible de les appliquer. A l'heure où Lopez passe des aveux, la réception à l'ambassade du Maroc est terminée depuis longtemps. Près de quarante personnes y ont assisté. De nombreuses voitures sont en stationnement. Qui doit-on filer ou surveiller ? Le nom d'El Mahi est inconnu, et celui-ci ne sera identifié que dans la journée du 4 et appréhendé le soir même. »

Quant au Premier ministre il justifia ainsi la dissimulation des aveux de Souchon et Voitot : « Elle (la révélation de ces aveux) était de nature à nuire à la mission diplomatique entreprise, de toute évidence, ne serait-ce que parce qu'on pouvait craindre, et la suite l'a montré, qu'il fût prétexte à Rabat de cette révélation pour déclarer qu'il s'agissait d'une affaire purement française menée par des agents français, fonctionnaires de police de surcroît.

D'autre part, il nous a paru qu'elle pouvait compromettre la vie même de M. Ben Barka au cas où, encore séquestré en France, il aurait été prisonnier de gens qui, se préparant à l'emmener à l'étranger, auraient pris peur devant les progrès de l'enquête. La décision de différer l'arrestation de Souchon et de Voitot ne nuisait en rien à la recherche de M. Ben Barka et elle ne les soustrayait pas à la justice : ces officiers de police ont en effet été arrêtés dès que l'on eut perdu l'espoir soit de retrouver M. *Ben Barka en France, soit d'obtenir une réponse satisfaisante aux démarches diplomatiques entreprises. »*

« A aucun moment, dans les rapports transmis par le S.D.E.C.E., à la présidence de la République et au cabinet du Premier ministre, au cours de l'année 1965, n'est apparue une menace contre M. Ben Barka », a affirmé M. Georges Pompidou, en réponse aux questions posées par la partie civile. Les réponses du Premier ministre, comme celles du ministre de l'Intérieur, ont été recueillies par M. Adolphe Touffait, premier président de la Cour d'Appel, et ont été lues à l'audience. Les parties en présence ne pourront se livrer qu'à des observations sur ces déclarations, dont les auteurs ne seront pas là pour être forcés à des précisions, pour être mis en difficulté. La réponse du Premier ministre est irréprochable de vérité. Il est certain que le S.D.E.

C.E. n'a jamais averti l'Hôtel Matignon et l'Elysée qu'un piège se tramait contre M. Ben Barka, pour la bonne raison que le S.D.E.C.E. était précisément persuadé du contraire, qu'il croyait à un rapprochement entre le leader de l'U.N.F.P. et le roi.

Le général Jacquier, le colonel Beaumont, Le Roy-Finville l'ont répété à la barre. Si le S.D.E.C.E. a transmis des indications concernant l'affaire, avant l'enlèvement, il a dû au contraire informer le gouvernement que des contacts étaient en cours, à sa connaissance, entre l'U.N. F.P. et le palais royal marocain. Il aurait donc fallu demander au Premier ministre si le S.D.E. C.E. l'avait tenu au courant des tractations qu'il avait détectées ou qu'il croyait avoir détectées entre M. Ben Barka et le roi Hassan II. Les responsables du S.D.E.C.E. ont tous affirmé sous la foi du serment que les seuls renseignements (au sens technique du terme) qui étaient en leur possession tendaient à établir que le roi du Maroc cherchait à convaincre, par tous les moyens, M. Ben Barka de collaborer avec lui. Le S.D.E. C.E. aurait donc fait preuve d'une négligence coupable en n'avertissant pas de cette évolution le gouvernement et la présidence de la République. La partie civile n'a pas posé

cette question au Premier ministre parce qu’elle croit servir la mémoire de son client et les intérêts de ses amis politiques en niant l’existence de toute négociation entre le gouvernement marocain et l’opposition en exil.

Pourtant, seule une réponse sincère du Premier ministre à cette question pourrait permettre à la cour d’Assises de mesurer l’étendue et la nature de la participation française à l’enlèvement. Le gouvernement français a-t-il été informé que, selon ses services de renseignements, le général Oufkir avait été chargé par le roi de prendre contact avec M. Ben Barka ? S’il en a été informé, a-t-il arrêté une position en face de cette nouvelle orientation de la politique marocaine et a-t-il fait savoir qu’il était favorable à cette tentative de réconciliation ?

Si ces questions ne pouvaient être posées par la partie civile, elles pouvaient l’être par la défense. Car enfin, le S.D.E.C.E. — malgré la complexité de son fonctionnement, malgré sa répugnance à exploiter prématurément un renseignement — a bien dû transmettre quelque chose, au cours de l’année 1965, sur les rapports de M. Ben Barka avec le gouvernement marocain. Et le cabinet du Premier ministre a bien dû se pencher, ne fût-ce que quelques instants, sur ces éléments nouveaux qui parvenaient à sa connaissance.

Le Maghreb est compris dans l’aire d’influence française et rien de ce qui s’y passe, de ce qui s’y transforme, ne peut laisser indifférent le Premier ministre français. L’ambassade de France à Rabat a certainement été consultée sur l’opportunité ou l’inopportunité d’une telle orientation de la politique gouvernementale marocaine. Sinon, à quoi sert le S.D.E.C.E., à quoi sert le ministère des Affaires étrangères, à quoi servent les ambassades ?

Le Premier ministre a affirmé : jamais l’ambassade de France à Rabat n’a informé le gouvernement français que des menaces se dessinaient contre la vie et la liberté de M. Ben Barka. Mais si l’ambassade de France avait au contraire informé son gouvernement que le roi cherchait par tous les moyens à amener M. Ben Barka à collaborer avec lui ?

Le Premier ministre a répondu avec précision à des questions précises : mais cette précision des questions et des réponses est limitative, elle laisse dans l’ombre d’autres hypothèses aussi plausibles. Le Premier ministre a suivi, en toute sûreté, le chemin que lui traçaient obligeamment les questions de la partie civile.

Si les conseils de M. Abdelkader Ben Barka n’étaient pas hantés par l’idée d’écarter l’hypothèse d’une négociation entre le roi du Maroc et le disparu, ils

auraient pu obtenir de M. Georges Pompidou des réponses plus vulnérables, lourdes de rebondissements : en effet, si le S.D.E.

C.E. a informé, au cours de l'année 1965, le Premier ministre des intentions royales, le gouvernement français a obligatoirement défini une attitude devant ce bouleversement politique. La France a-t-elle donné son accord, ou au contraire a-t-elle froncé le sourcil ? Dans les deux cas, quelles instructions a-t-elle transmises à ses agents, à ses représentants ? Qui a-t-elle chargé de s'opposer à cette rencontre ou de favoriser cette rencontre ? Le rôle des comparses rassemblés dans le box pourrait alors apparaître sous un autre jour. Car, jusqu'à présent, il faut bien le dire, nous n'avons pas encore compris pourquoi MM. Souchon, Voitot et Lopez ont enlevé M. Ben Barka, ni quel était le but de cet enlèvement.

Mais ces questions ne seront pas posées à M. Pompidou, et c'est dommage. Personne ne demandera non plus au Premier ministre si M. Malaud, membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères, n'aurait pas pris le 4 novembre 1965 le même avion que M. Achachi, homme de main marocain en fuite : c'est le 4 novembre dans la matinée que le gouvernement français prend la décision d'envoyer à Rabat M. Malaud pour transmettre un message verbal à notre ambassadeur, c'est le 4 novembre dans la soirée que M. Malaud s'envole pour remplir sa mission, et c'est aussi le 4 novembre dans la soirée que M. Achachi, arrière-garde du « commando » marocain, se réfugie au Maroc. Ils ont, peut-être, qui sait, voyagé ensemble.

On a remarqué que le Premier ministre ne s'en tenait plus, pour justifier la décision des autorités françaises de surseoir à l'arrestation des policiers Souchon et Voitot, à l'explication diplomatique : Rabat, s'était-il contenté d'affirmer jusqu'à présent, aurait pris prétexte de cette révélation pour déclarer qu'il s'agissait d'une affaire purement française. On s'est rendu compte, brusquement, à Matignon, que cet argument ne tenait pas debout : puisque l'enlèvement était d'inspiration marocaine, c'étaient les Marocains qui avaient recruté Souchon et Voitot. Le meilleur moyen pour la délégation française d'en imposer à ses interlocuteurs était au contraire de leur annoncer, comme une preuve de la détermination française, l'arrestation des deux policiers coupables. Le Premier ministre a donc été obligé de produire une seconde explication, plus solide. Il a invoqué les lois de la technique criminelle : « Cette arrestation, a-t-il dit, pouvait compromettre la vie même de M. Ben Barka au cas où, encore séquestré, il aurait été prisonnier de gens qui, se préparant à l'emmener à l'étranger, auraient pris peur devant les

progrès de l'enquête. » Explication étrange. On ne voit pas pourquoi, si M. Ben Barka était encore détenu sur le territoire français, le gouvernement français aurait pris la peine d'envoyer une délégation au Maroc pour demander au roi de restituer la victime. L'enquête aurait alors dû se dérouler en France, et tous les éléments portés à la connaissance du gouvernement auraient dû, de toute urgence, être mis à la disposition de la police judiciaire. Le commissaire Bouvier, chargé de l'enquête, aurait dû être immédiatement prévenu du rôle joué par Souchon et Voitot, qui auraient pu être soumis sur l'heure à un interrogatoire serré et fructueux. Le gouvernement français traite le gouvernement marocain comme un gang. Lorsqu'un gang commet un enlèvement et se réfugie à l'étranger, on ne va pas négocier avec lui en négligeant de rechercher la personne qui a été enlevée, et dont on soupçonne qu'elle est encore retenue sur le territoire français. Une troisième explication est nécessaire, de toute évidence.

10 octobre

LOPEZ N'EXISTE PLUS

ANTOINE LOPEZ prend la parole à propos d'une lettre adressée de Madrid au président Perez par le truand Le Ny qui tend à innocenter les Marocains :

« A *vrai dire, je n'ai rien de sensationnel à apporter. La seule chose, c'est que d'après Le Ny les Marocains ne seraient pour rien dans cette affaire. C'est très possible et moi je veux bien. Mais alors c'est moi, Lopez, qui vais rester tout seul. Personne ne se réclame de moi, aucun organisme, aucun corps traditionnel. Seulement il faut bien que je dise pourquoi j'ai parlé du général Oufkir. Quand Souchon m'a appelé le 3 novembre on voulait que nous fassions tout pour retrouver le président Ben Barka. Moi j'étais un peu naïf, mais j'y allais de bonne foi. On m'avait dit à la préfecture de police : « Il y a urgence. » J'ai donc tout donné et j'étais tranquille.*

J'ai dit qu'il y avait une entrevue politique souhaitée des deux côtés. J'ai dit qu'on m'avait dit que Sa Majesté devait venir. Je ne pouvais pas l'inventer. Autre chose, monsieur le Président : quand j'ai vu Le Roy le 2 novembre, lui aussi m'a dit qu'il fallait tout faire pour retrouver M. Ben Barka. Il croyait lui aussi qu'il s'agissait d'une entrevue politique. Evidemment il m'a ajouté : « Je » me *demande si les Marocains ne vous » ont pas fait de l'intox. » Mais pour moi c'était une raison de plus de tout dire. Alors je leur ai dit : « Mais Oufkir, vous pouvez le trouver au cocktail de l'Intérieur. C'est là que j'ai même proposé qu'on me fasse conduire là-bas avec des officiers de police. Car ça, monsieur le Président, ça reste valable. Je sais bien que le 30 et le 31 je n'avais rien pu leur tirer, mais là c'était différent. Je pouvais lui dire à Oufkir : « Mon général, s'il y a » quelque chose il faut tout dire. » Et il ne pouvait pas s'offusquer de ça. Parce que quand même j'étais un peu le spécialiste des affaires marocaines à Orly.*

Et j'aurais même peut-être pu retrouver Chtouki, mais on ne me l'a pas

demandé. Voyez-vous, monsieur le Président, mon espoir c'était qu'on allait le trouver le soir même, le président Ben Barka. Moi, monsieur le Président, j'ai été élevé sur la zone, à un endroit où on n'allait pas au catéchisme. Mais la prière, je sais quand même ce que c'est. La prière c'est souhaiter quelque chose très fort. Eh bien ! je peux vous dire que je souhaitais très fort qu'on le retrouve... »

La Cour a rejeté les conclusions des avocats de Lopez. Les circonstances du « suicide » de Figon ne seront plus évoquées au cours des débats. D'ailleurs les débats sont finis, les plaidoiries vont commencer. Dans son arrêt, la Cour a estimé que les propos de Figon, tels qu'ils ont été rapportés devant la justice, ne peuvent être considérés comme des éléments d'appréciation : repris de justice, affabulateur, Figon ne doit pas être pris au sérieux. Sa mort non plus. Peu importe sa mort, suicide ou crime, puisque son témoignage n'est pas retenu.

La partie civile avait intérêt à faire toute la lumière sur la mort de Georges Figon. Si Georges Figon a été assassiné, son récit est frappé d'un sceau tragique qui le renforce, le transforme en document irréfutable. Si l'on ôte de l'affaire le récit de Figon, il ne demeure plus contre le général Oufkir que des présomptions vagues, confuses, insuffisantes pour convaincre le jury de porter une condamnation contre lui. Les conseils de M. Abdelkader Ben Barka l'avaient compris au cours de l'instruction et ils avaient tenté de se porter partie civile dans la procédure engagée devant le juge Auric après la mort de Figon. Puis, ils se sont lassés, ils ont adopté le point de vue du président Perez qui estime que l'affaire Figon n'a aucun rapport avec l'affaire Ben Barka. Ils ont décidé d'élever les débats, de ne pas s'attarder aux complications policières, de ne pas compromettre le nom de M. Ben Barka dans une offensive acharnée contre la police, contre le régime. Ils n'ont pas forcé M^e^ Lemarchand, déjà aux abois au cours des différentes confrontations auxquelles il fut soumis. Aux abois parce qu'abandonné par le régime, tacitement livré aux investigations des parties en présence. M^e^ Lemarchand pouvait devenir à son tour le Figon de M. Roger Frey. Il pouvait se mettre brusquement à parler, à errer, à battre la campagne, à se livrer à des chantages désespérés. Une faille qui n'a pas été exploitée.

La partie civile a laissé la défense mener les derniers combats sur l'affaire Figon. Du bout des lèvres, elle s'est associée pour la forme aux efforts de M^es^ Tixier-Vignancour et Biaggi. Mais l'arrêt de la Cour est bien la défaite de la

partie civile et une victoire pour la défense de Lopez.

M[e] Tixier-Vignancour s'est déclaré satisfait de cet arrêt. Lopez, a-t-il expliqué, n'est pas seulement son client « apparent », c'est son client véritable. Mais s'il peut prouver que le général Oufkir n'est pas l'auteur de l'enlèvement, il démontre du même coup que Lopez n'a pu être son complice. L'arrêt de la Cour l'aide dans cette tâche.

Antoine Lopez ne voit pas sans inquiétude son sort définitivement lié, dans la construction de son défenseur, à celui du général Oufkir. Il a fait part de ses craintes à la Cour. D'une voix hésitante, il a mis en garde ses avocats et il a imploré le jury : si les Marocains sont innocents, a-t-il dit en substance, il ne reste plus que moi, Lopez, l'obscur, le sans-grade. Sa situation est d'autant plus délicate que, dans ses premières auditions, il a formellement incriminé le général Oufkir. Aux enquêteurs, il avait proposé d'aller lui-même le 3 novembre 1965 interroger le ministre de l'Intérieur marocain et les membres de sa suite. Dans le bureau du magistrat instructeur, il lui arrivait de frapper du poing sur la table en s'écriant : « Si je le tenais, cet Oufkir ! » Mais les dés sont jetés : ils ont été jetés par ses nouveaux défenseurs, sa seule chance c'est que le général Oufkir soit déclaré innocent. L'innocence de Lopez, si elle est établie, ne pourra être que le reflet de celle d'Oufkir.

« Je ne sais pas si j'aurai encore l'occasion de m'adresser à la Cour », a-t-il lancé. Il sait qu'il n'existe déjà plus, que personne ne parlera en son nom, qu'il ne sera défendu que par ricochet, qu'il n'est plus que la cheville d'une entreprise politique. Jusqu'au bout, Antoine Lopez aura été au service du général Oufkir. Cette fois, c'est contre son gré, et sans espoir de récompense. Il a perdu sa faconde, elle lui est devenue inutile puisqu'il n'a plus la parole, puisqu'il n'est plus qu'un nom, pièce sacrifiée pour sauver un roi. Il sait qu'il est seul et il paraît résigné à l'inévitable.

11-12-13 octobre

LES PLAIDOIRIES DE LA PARTIE CIVILE :
ÉCHEC A UN ROI

LE BATONNIER THORP : « *Un fonctionnement normal aurait dû conduire à faire rechercher dès le 30 octobre les policiers qui avaient procédé à l'interpellation, car cela était déjà connu. De la même façon, après ce qu'avait dit Bernier, qui signalait dès ses premières déclarations les allées et venues du côté de Fontenay-le-Vicomte, à opérer une perquisition immédiate dans la maison de Boucheseiche et surtout, ce qui n'a pas été fait, à poser les scellés sur la cave. La perquisition n'est intervenue que deux jours plus tard et les scellés n'ont pas été apposés. De même, il fallait retenir Oufkir à Paris, ou tout au moins procéder à des filatures ; il fallait assurer la surveillance des frontières pour empêcher le départ des truands. Quant au cas de Figon, je dis qu'il n'y a jamais eu d'exemple comparable d'une pareille non-arrestation. Alors la partie civile proclame qu'il y a eu à certains niveaux de la hiérarchie, et cette fois dans la police, la même* « *couverture* » *que du côté du S.D.E.C.E. et que celle-là non plus n'est pas encore identifiée. C'est pour tenter cette identification que la partie civile espérait le témoignage du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur. Les réponses qu'ils nous ont faites ne font que confirmer leur responsabilité. Du moins pouvions-nous espérer — car un ministre ne va pas s'accuser lui-même — que des sanctions seraient prises contre les défaillants. Hélas ! le ministre de l'Intérieur couvre ses services au nom de l'acte de gouvernement.* »

L'orateur conclut par cette image bizarre : « *Ainsi nous avons trop de secrets que pour ma part j'appelle les verrous mis à des portes dont nous n'avons pas la clé, car ces portes sont cachées par les couvertures tendues devant elles.* »

C'est sur le problème des « couvertures » officielles que le bâtonnier Thorp a particulièrement insisté. Il est impossible, a-t-il dit, que le général Oufkir ait pris le risque de venir en personne contrôler le déroulement du rapt sans avoir l'assurance que la haute hiérarchie française protégeait l'opération. Pour le bâtonnier Thorp, comme pour Me Maurice Buttin, la culpabilité du général Oufkir ne fait pas de doute. La plaidoirie du bâtonnier est plutôt favorable d'ailleurs aux accusés présents, puisqu'elle souligne l'impunité des mystérieuses personnalités françaises qui ont aidé de leur autorité à la préparation de l'enlèvement, et du gouvernement marocain. Pour beaucoup d'avocats de la défense, sa plaidoirie sera une aubaine.

Me Maurice Buttin a fait œuvre de militant. Une œuvre sérieuse, documentée, cohérente. Sa plaidoirie se présente comme une analyse de la situation intérieure marocaine, au moment de l'enlèvement. Il dément, comme tous ses confrères de la partie civile, que M. Ben Barka ait été sur le point de collaborer avec le roi du Maroc, le 29 octobre 1965. Il a prononcé un véritable réquisitoire contre le général Oufkir et la monarchie marocaine. Il ne s'est pas attaché au détail des faits, mais il s'est efforcé d'établir que la vraisemblance historique tend à démontrer, à imposer que le général Oufkir est l'instigateur du rapt.

C'est un travail d'historien « engagé ». Au banc de la défense, d'autres voix s'élèveront pour démontrer au contraire que M. Ben Barka avait, au moment du rapt, accepté de collaborer avec le roi et de prendre place au sein du gouvernement marocain. C'est un débat de politique étrangère, un affrontement d'historiens qui échappent à la procédure, ce sont des affirmations incontrôlables de part et d'autre, que les jurés de la cour d'Assises n'ont pas les moyens de peser, de départager. C'est l'ambiguïté de ce procès : d'un côté une affaire criminelle, alourdie de complications politico-policières, et de l'autre un épisode dans l'histoire du tiers-monde, et dans celle d'un pays étranger.

Me STIBBE, de Lopez : « *Plus rusé et roué qu'intelligent, il s'est servi de sa grande facilité d'expression, de sa façon de se faire partout des relations en rendant service. Il est à la fois homme du milieu et policier, gangster et espion. Il est, tel Frégoli, l'homme aux multiples casquettes que décrivait le commissaire Colon. Il est l'ami intime de l'ex-agent de la Gestapo Boucheseiche, comme il est l'ami intime du général Oufkir. Il navigue aisément entre ces différents milieux. Il est l'homme de tous les négoces et de*

tous les trafics ; ses activités sont aussi variées pour tout dire que les versions qu'il nous a présentées de cette affaire. Bien plus que de James Bond il relève de Molière et de Shakespeare. C'est Scapin et c'est Iago, c'est le faquin et le spadassin. »

« La vraie dimension de ce procès ne se trouve pas dans cette salle, a affirmé M^e^ Beauvillard, chargée de disséquer le cas d'El Mahi, elle se trouve dans ces pays du tiers-monde où un milliard et demi d'hommes luttent tous les jours pour obtenir un bol de riz ou de semoule. » « L'affaire Ben Barka ne se terminera pas avec votre verdict. Un jour, le peuple marocain livrera les criminels à la justice française. » L'affaire Ben Barka ressemble à celle du Courrier de Lyon : elle ne sera jamais close, de nouveaux coupables surgiront sans cesse. C'est plus qu'une affaire politico-policière, c'est un mystère. Les mystères rebondissent, c'est leur propriété.

Mais M^e^ Michèle Beauvillard ne s'adresse pas au tiers-monde. Elle parle devant une enceinte de justice, elle doit « expédier » El Mahi. El Mahi, proie fuyante, n'offre guère de prise. L'accusatrice en est réduite à lui décerner des éloges. C'est un individu intelligent, dit-elle, brillant même. Elle est bien obligée de donner un peu de consistance à la silhouette floue qui lui a été laissée pour cible. Après quelques déductions policières, elle en vient au reproche fondamental qu'elle fait à l'accusé : il appartient à cette bourgeoisie des pays neufs avide de confort et de richesse qui trahit son peuple. Il s'est vendu, dit-elle, au général Oufkir. Mais les cours françaises ne jugent pas selon l'éthique des « Damnés de la Terre ». Ce ne sont pas des tribunaux révolutionnaires. Se mettre au service d'un ministre n'est pas une circonstance accablante.

Le président Perez a accueilli les arguments de M^e^ Beauvillard avec agacement. Il s'en tient à une seule question : El Mahi a-t-il participé à la préparation du rapt ou n'y a-t-il pas participé ? Le tiers-monde, le bol de riz, cela ne le concerne pas, il n'aime pas qu'on vienne lui faire le coup des petits Chinois. Il veut qu'on lui parle d'El Mahi, l'individu bien déterminé qui est dans le box. Or M^e^ Beauvillard n'a pas grand-chose à dire sur El Mahi. El Mahi ne l'intéresse pas, c'est un fantôme.

Me Sénéchal s'applique, elle aussi, au cas de son « client », Bernier. Elle s'acharne à prouver sa culpabilité. En même temps, elle laisse entendre qu'il est peut-être innocent. Mais elle doit souligner les points propres à troubler les amis de M. Ben Barka. Elle se livre donc à une démonstration implacable

qu'elle répugne à conclure : Bernier n'est pas un bon coupable, elle préférerait accabler quelqu'un d'autre. Mais qui ? Alors Me Sénéchal analyse méticuleusement, laborieusement, l'attitude de Bernier au cours des mois qui précédèrent l'enlèvement et s'évertue à y discerner une manifeste intention de nuire.

Son interprétation est souvent ingénieuse, mais tous ses arguments peuvent être retournés en faveur de l'accusé. Philippe Bernier n'a pas supporté d'écouter jusqu'au bout l'accusatrice. Il s'est levé, l'a interrompue pour protester. Tout le monde attendait cet éclat, le président le premier, qui avait déjà rédigé son ordonnance d'expulsion. Et Bernier est expulsé de l'audience, tout naturellement : ce n'est même plus un incident, chacun tient son rôle et s'y tient. Me Sénéchal reprend son argumentation. Chacun des acteurs de la scène a montré une grande lassitude : Bernier moins nerveux, moins vif, le président à peine furieux, Me Sénéchal pressée d'arriver au terme de son propos. Le procès s'use.

Me Stibbe, à qui on a abandonné Lopez, n'a pu surmonter la contradiction profonde de sa plaidoirie. Lopez est le principal responsable du rapt, c'est un individu dangereux, une sorte de Borgia. Lopez n'est rien, les vraies responsabilités sont ailleurs, la partie civile a été frustrée de son procès. L'affaire s'éteint doucement. Après les assauts infructueux contre les hautes carences, les hautes complaisances, il faut bien porter à nouveau ses regards vers le box. C'est pour redécouvrir qu'il est vide.

Me BRUGUIER, rappelant les équivoques de l'enquête officielle : « *Dans un premier temps, dit-il, c'est-à-dire jusqu'au 3 novembre,* on *prend des mesures de routine car on s'attend que Ben Barka resurgisse quelque part au Maroc. Mais, du* 3 *au* 13 *novembre, on acquiert une triple conviction : 1) l'enlèvement a débouché sur un assassinat ;* 2) *Oufkir en est l'auteur ;* 3) *des agents officiels du S.D.E.C.E. et de la police judiciaire y sont compromis. A partir de là c'est l'affolement. Et tout se passe comme si l'on voulait précipiter le départ d'Oufkir pour ne pas l'arrêter, sachant très bien qu'on n'en obtiendrait pas, une fois au Maroc, l'extradition.*

« *On se met à négocier avec le roi du Maroc une solution honorable qui aurait permis l'étouffement des deux côtés. C'est la mission diplomatique de M. Malaud et c'est « l'opération silence » sur les aveux de Souchon et de Voitot du 3 novembre, qui aboutira à partir du 11 novembre à une mise en scène d'aveux officiels outrageante pour la justice.*

Après le 14 novembre, c'est le constat d'échec de la mission diplomatique. Entre temps, le général de Gaulle a télégraphié à M^me^ Ben Barka. Souchon et Voitot sont arrêtés, la justice semble l'emporter. Mais il faudra attendre le 17 janvier, c'est-à-dire les révélations de Souchon à M. Zollinger, pour que le conseil des ministres tire les conséquences du scandale.

Voilà mon analyse, que j'ai voulu faire avec franchise et sans faux-fuyant. Est-elle tellement éloignée de celle du gouvernement ? Car enfin, je constate qu'il y a eu à l'Assemblée nationale un vote refusant de faire bénéficier de l'amnistie M^e^ Lemarchand pour la sanction disciplinaire dont il a été l'objet. Je constate que le S.D.E.C.E. a fait l'objet d'une réforme consistant à le rattacher au ministère des armées, dans le cadre duquel il retrouvera son objectif véritable. Je constate enfin la mise en route d'une autre réforme concernant les polices qu'il est question d'unifier autour de la sûreté nationale, ce qui revient à dire qu'on veut mettre fin à cet Etat dans l'Etat qu'était la préfecture de police. Ainsi, sans aller aussi loin que moi, on a quand même tiré les conséquences.

Il me reste à dégager les enseignements. Il y a d'abord une conception dangereuse des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire qui a été mise à l'épreuve. Il y a l'acte de gouvernement et la raison d'Etat qu'il faut rejeter lorsqu'ils tendent à légitimer l'arbitraire. La police ne doit plus se détourner de ses missions essentielles. Cela est vrai pour le Maroc, gravement coupable en cette affaire. Mais cela doit l'être aussi et à jamais pour la France. »

M^e^ Bruguier a longuement requis contre les accusés présents et absents, et d'abord contre le général Oufkir et le roi du Maroc. La participation du ministre de l'Intérieur marocain et la complicité du souverain sont pour lui des certitudes, tirées moins de l'observation des faits que de l'analyse politique. Oufkir, c'est le soudard aux yeux brûlés, au visage couturé de cicatrices, le baroudeur des guerres coloniales, l'ennemi du peuple, des peuples. Le roi du Maroc, c'est un souverain oriental, entouré d'une cour mystérieuse où se déroulent, insinue l'avocat, de ténébreuses orgies. C'est le souverain théocratique, tout-puissant. M^e^ Bruguier cite Suétone. Hassan II est un tyran. Oufkir est un loup maigre et féroce. Il les estime capables des pires forfaits, des réactions les plus sauvages et les plus sanguinaires. Historien et psychologue, M^e^ Bruguier écarte un moment le dossier.

Il est d'ailleurs si inconsistant, ce dossier. Mais il contient tout de même la

pierre de touche de l'accusation en ce qui concerne le général Oufkir : le récit de Figon. La partie civile, nous l'avons dit, a besoin de ce récit. Dans son arrêt, la Cour a jugé la relation de Figon avec sévérité. Elle ne doit être accueillie qu'avec la plus grande méfiance, avait prononcé le président Perez.

Me Bruguier s'accroche pourtant à ce récit : vous l'avez écarté, monsieur le Président, dit-il en substance. Mais il existe, la Cour en a pris connaissance, il ne peut pas s'effacer de vos mémoires.

En dressant du général Oufkir un portrait aussi terrible, Me Bruguier porte cependant un coup au récit de Figon : Oufkir est un tigre d'un autre âge. Il est plus impitoyable, plus rusé que n'importe qui au monde, et en particulier que Figon, Boucheseiche, Le Ny, Dubail, Palisse. Or, selon Figon, Oufkir, lorsqu'il arrive chez Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte, est mis en demeure, par les truands, de transporter M. Ben Barka à Ormoy, chez Lopez, pour « mouiller » Lopez, pour que l'irréparable ne soit pas accompli chez les voyous, pour qu'aux veux de la police l'enlèvement ne se réduise pas à une affaire de voyous.

Toujours selon Figon, devant la détermination de Le Ny, Oufkir et Dlimi acceptent d'emmener M. Ben Barka chez Lopez. Le sanglant, l'implacable Oufkir aurait cédé devant une poignée de malfrats. Si les truands n'ont pas intérêt à ce que Boucheseiche soit compromis dans un meurtre, Oufkir n'a pas lui non plus intérêt à compromettre Lopez qui porte, on le sait, la « casquette marocaine », qui est, en fait, un de ses hommes. Pourquoi le point de vue des truands aurait-il prévalu sur celui du général Oufkir ? Le récit de Figon est obscur, sur ce point. D'autant plus qu'il décrit, avec verve et couleur, la sérénité, le calme narquois du colonel Dlimi, d'autant plus que, selon lui, Oufkir n'est pas seul, mais accompagné de plusieurs Marocains armés. Il y a là une invraisemblance gênante.

Ou on rejette le récit de Figon, ou on le retient. Si on le retient, il faut l'examiner avec soin. La Cour l'a rejeté sans l'analyser. En tiendra-t-elle cependant compte dans ses délibérations ?

Me Bruguier a demandé à la Cour de faire le procès de la monarchie marocaine, d'après l'exposé politique de Me Buttin, d'après le témoignage de M. Charles-André Julien qui est venu affirmer à la barre le caractère féodal du pouvoir royal chérifien, d'après le grief fondamental que la partie civile fait au général Oufkir et que l'avocat exprime en ces termes : « Mohamed Oufkir, formé par des officiers français, longtemps encadré par des professionnels français, ne peut considérer le Maroc et la France comme deux

pays indépendants. Il en est resté à l’ « interdépendance », il prend le Maroc pour un prolongement français. » Le procès Ben Barka est un épisode de la décolonisation. Les anciens défenseurs du F.L.N. se retrouvent face à face avec les anciens défenseurs de l’O.A.S. M^e^ Tixier-Vignancour a écouté avec attention M^e^ Bruguier. Il répondra, à propos de Lopez, à M^e^ Bruguier qui l’a attaqué à propos de MM. Le Roy, Souchon et Voitot. Le même débat, les mêmes hommes.

Mais le « procès Ben Barka » est aussi une affaire criminelle. M^e^ Bruguier a été gêné, dans sa démonstration policière, contre les accusés présents, par l’extension planétaire qu’il a voulu donner à sa cause, comme M^e^ Tixier-Vignancour sera gêné, en défendant Antoine Lopez, par ses intentions véritables. M^e^ Bruguier a invoqué Lumumba, M^e^ Tixier-Vignancour se réclamera de Lyautey.

Le procès Ben Barka aura été multiple : procès de la police, du S.D.E.C.E., des journalistes, des avocats. Il se termine, sur un procès déjà ancien : celui de l’Empire. L’enlèvement n’est qu’un prétexte et les accusés ne sont que des figurants.

14 octobre

LE RÉQUISITOIRE : HARO SUR LOPEZ

LES RÉQUISITIONS DE M. TOUBAS

Antoine Lopez :
vingt ans de réclusion criminelle

« En *ce qui concerne Lopez, il est, dans le box du moins, le principal responsable de cette affaire. Nous jugerons après ces débats les contumax, et je me prononcerai avec la même fermeté. Mais vous conviendrez que Lopez est celui qui, en France, a ordonné, coordonné et tout fait depuis le printemps 1965 pour enlever M. Mehdi Ben Barka. A cet agent du S.D.E.C.E., à cet indicateur de police, qui certes a rendu des services tant à la préfecture de police qu'au S.D.E.C.E., vous ferez savoir que ce genre de mercenaire mérite une sanction ferme. Je vous demande de prononcer contre lui au moins vingt ans de réclusion criminelle, en ajoutant que je ne suis pas de ceux qui proposent des peines auxquelles ils ne croient pas. Je demande les peines qui me paraissent méritées et qui doivent être subies. »*

Louis Souchon :
quinze ans de réclusion criminelle

« *Un officier de police ne peut pas soutenir qu'un crime peut être couvert par une autorité quelconque. Cela, jamais un magistrat ne l'admettra. Un crime a des auteurs, des complices, il n'a pas de maître. On rend compte d'un crime à la justice et non à un service. Qu'on le sache* ! »

Philippe Bernier :
vingt ans ou l'acquittement !

« Mais moi, qui suis ici un homme seul, je dois prendre à l'égard de Philippe Bernier les miennes. Sachez que, si vous le déclarez coupable, vous devez lui appliquer la même peine que vous appliquerez à Lopez, et il ne conviendrait pas pour une bonne justice que vous disiez seulement que ce sont là des charges légères. Ou bien vous l'acquitterez. Il serait malhonnête

de ma part de vous poser le problème autrement. Cela dit, je vous livre ma pensée personnelle. Croyez bien, Philippe Bernier, qu'elle ne me réjouit pas : je vous crois coupable. »

Marcel Le Roy :
trois ans de prison,
maximum de la peine

« Il a, devant des événements qui constituaient un crime, répondu par un haussement d'épaules. Vous n'allez pas par votre décision inviter, à la fin de cette audience, M^me^ *Ben Barka à céder le passage à Marcel Le Roy. »*

El Mahi et Voitot :
indulgence

« J'admets pour eux des circonstances atténuantes, c'est pourquoi je demande contre eux une peine de prison dont vous fixerez la durée. »

L'avocat général Toubas a requis dans l'atmosphère oppressante de l'orage et la seconde partie de son propos a été saluée par des coups de tonnerre. Cet accompagnement théâtral n'est pas parvenu à hausser au niveau terrible de l'histoire sa démonstration d'accusateur. D'abord, cet accusateur se défend, ce qui affaiblit la portée de son intervention solennelle. Il se défend, c'est-à-dire qu'il défend les autorités françaises contre une série d'accusations. Le ministère de l'Intérieur, affirme-t-il, n'avait aucune raison d'empêcher le général Oufkir de quitter le 4 novembre le territoire français. Le sursis accordé aux policiers Souchon et Voitot a été inspiré par un légitime souci d'efficacité diplomatique. Georges Figon n'a pas été protégé par la police et il est mort de sa belle mort. L'avocat général s'est donc comporté en accusé pendant une partie de son réquisitoire. Entre ses efforts pour se disculper et ses accents vengeurs et impitoyables contre les inculpés, il y a une rupture de ton, gênante dans une enceinte de justice, dans la pompe des Assises. Et malgré les roulements de tonnerre, malgré la gravité du moment, l'assistance n'a pu réprimer un sourire lorsque M. l'avocat général soutint avec conviction que Figon n'était pas protégé par la police, puisqu'il alla jusqu'à se faire photographier sous les fenêtres du commissaire Bouvier. On crut un moment que M. l'avocat général cachait sous son hermine un tempérament d'humoriste, qu'il était en train de se moquer de quelque chose ou de quelqu'un. Mais non, il ne souriait pas, c'était bien une « preuve » qu'il assenait à la Cour et à l'opinion.

Contre le général Oufkir, M. Toubas s'est montré à la fois prolixe et

imprécis. Il est évidemment embarrassé par le postulat dont il ne peut se défaire et selon lequel, le 4 novembre au matin, malgré les déclarations de Lopez devant la brigade criminelle, le général Oufkir ne pouvait qu'être considéré comme parfaitement innocent. Comme la procédure ultérieure n'a pas fait apparaître de nouvelles charges contre le ministre de l'Intérieur marocain, M. Toubas, malgré son talent, est obligé de masquer les lacunes de son argumentation en recourant à des transitions brutales et à des certitudes indémontrables. D'autant plus qu'il ne peut pas se livrer comme Me Bruguier et Me Buttin à une analyse serrée de la situation politique marocaine. Sa qualité, ses fonctions le lui interdisent : la politique marocaine ne regarde pas les magistrats français. Me Bruguier et Me Buttin sont des avocats politiques : lorsqu'ils affirment que le général Oufkir est l'instigateur de l'enlèvement, ils s'appuient sur une démonstration historique, ils évoquent la personnalité du général Oufkir, ses précédents, son rôle au sein de l'Etat marocain. Leur système d'accusation est cohérent.

M. Toubas se défend de toute intrusion dans les affaires marocaines. Il est obligé d'affirmer la culpabilité du général Oufkir sans bénéficier des données historiques utilisées par la partie civile. Alors, il invoque, pauvrement, le vieil adage policier : *Is fecit cui prodest.* Le général Oufkir était l'homme qui se sentait le plus menacé par le retour de Ben Barka. Donc, le général Oufkir a enlevé Ben Barka. C'est tout.

Il raisonne comme un commissaire de quartier et il s'expose à ce qu'une voix s'élève pour lui demander : mais pourquoi ce raisonnement d'une simplicité fulgurante qui fonde votre accusation ne pouvait-il être tenu le 4 novembre au matin ? Mais le 4 novembre au matin, il était impossible de retenir le général Oufkir par honnêteté intellectuelle, parce qu'aucune présomption ne pouvait encore être formulée contre lui. Alors ? Alors, M. Toubas passe à autre chose.

A Lopez. Il se montre implacable envers Lopez. Il réclame contre lui vingt ans de réclusion. Aucune pitié : Lopez est un triste individu, un mercenaire, un indicateur de police. M. Toubas est soudain bien sévère pour les indicateurs de police. On se souvient que lorsque le commissaire Caille avait refusé de livrer le nom de son informateur, l'accusation lui avait apporté son aide : comment la police pourrait-elle remplir sa tâche, avait soutenu M. Toubas, si elle perdait la confiance de ses indicateurs, auxiliaires indispensables de la justice ? Aujourd'hui, les indicateurs sont bons pour le bagne. M. Toubas ne s'est pas expliqué sur cette contradiction.

L'avocat général s'est longuement attardé sur le cas d'Antoine Lopez. Il n'a fait grâce à la Cour d'aucun détail. A l'exception d'un seul : que Lopez appartenait au S.D.E.C.E. On ne l'apprend qu'incidemment au cours de son réquisitoire. Pour M. Toubas, c'est un fait sans grande importance. Il ne semble faire aucune relation entre l'appartenance de Lopez au S.D.E.C.E. et son action. Lopez, c'est Lopez, uniquement Lopez, un grand criminel que la justice française, dans son intransigeance, dans son éblouissante pureté, châtie sans faiblesse.

En entendant l'avocat général réclamer contre lui vingt ans de réclusion, Antoine Lopez s'effondre, la tête sur les genoux. On ne le voit plus, il a complètement disparu. Pendant un moment, Lopez fut absent du box. Le martyre de Lopez commence. Lopez ne s'attendait pas à une telle rigueur. Devant sa terreur, sa dislocation lamentable, l'avocat général se fait plus grand, plus imposant encore. Il porte sur la place vide de Lopez un regard triomphant : il a fait justice, il a nettoyé la France, réhabilité le nom français.

Devant cette exhibition aussi éclatante que facile, l'assistance montre un certain malaise. Après la comparution de tant de hauts fonctionnaires réticents ou effrayés, après la mise en accusation de M^e^ Lemarchand, auquel M. Toubas ne trouve, malgré ses efforts, rien à reprocher, devant un dossier aussi inconsistant, cette étincelante exécution de Lopez est-elle la seule contribution de la France à la manifestation de la vérité ?

L'effort est beau, mais le gibier est maigre. Nous savions, certes, que la justice devait passer. Mais nous ne savions pas qu'elle ne devait passer que sur Lopez.

Philippe Bernier offrait à M. Toubas un cas de conscience classique dans une carrière d'accusateur. Bernier peut être innocent ou coupable. S'il est innocent, il est aussi coupable que Lopez — puisqu'il a participé à toute la préparation du rapt — plus coupable encore que Lopez — puisque Ben Barka était son ami.

Tout au long de son réquisitoire, l'avocat général a pris soin de traiter Bernier avec la plus grande objectivité, et de mettre chaque fois en regard des apparences et des coïncidences troublantes, la thèse et les dénégations de l'accusé. Brusquement, à la fin de son exposé, il affirme la culpabilité de Bernier, en laissant aux jurés ce choix angoissant : vous condamnerez Bernier à la même peine que Lopez si vous le jugez coupable ; vous l'acquitterez si vous le jugez innocent.

Philippe Bernier, qui a toujours réagi vivement aux accusations portées

contre lui, a approuvé d’un signe de tête cette réquisition.

Personnellement, a ajouté l’avocat général, je le crois coupable.

M. Toubas a affirmé qu’il tenait à prendre toutes ses responsabilités en face du cas de Philippe Bernier. Or son réquisitoire est un chef-d’œuvre d’hypocrisie. L’avocat général répugne à abandonner l’accusation en face de cet inculpé. Par réflexe professionnel, parce qu’il tient à obtenir le plus de condamnations possible et parce qu’un accusateur éprouve toujours quelque fierté à faire condamner un accusé dont la culpabilité n’est pas certaine : c’est un beau fleuron à la veille de la retraite. Par réflexe politique, parce qu’il faut que la justice française présente devant l’opinion internationale, pour sa justification et son honneur, un certain nombre d’années de prison ou de réclusion.

Mais M. Toubas n’est pas sûr de lui, il est ébranlé : il laisse la porte ouverte à l’acquittement, tout en réclamant une forte peine. Il affirme avoir assumé ses responsabilités ; en fait, il laisse aux jurés le soin d’une décision tragique. Alors que son rôle est d’éclairer la Cour sur les exigences de l’ordre public et de la société à l’encontre de chacun des accusés, il laisse la Cour libre de choisir entre l’innocence totale ou la culpabilité totale de Philippe Bernier. Son propre jugement, il ne le risque qu’avec une timidité honteuse. Il ne prend pas ses responsabilités, il les atténue. Il se désolidarise du verdict quel qu’il soit.

17 octobre

UN ACCUSÉ S’EMPORTE CONTRE LA FAMILLE JUDICIAIRE

M6 VIOLETTE GORNY, expliquant la véhémence de Philippe Bernier : « *Philippe Bernier a attendu le procès, car du procès il attendait tout, c’est-à-dire le droit de pouvoir enfin s’expliquer, d’autant plus qu’il avait lu le code de procédure pénale et qu’il en avait retenu qu’un accusé a le droit de tout dire pour sa défense. Or, il a eu l’impression qu’il ne pouvait pas se faire entendre. Il a cru qu’on lui refusait la parole et il a choisi le cri. Il s’est trouvé enfermé dans un système auquel il refusait de se plier. D’un côté, il y avait cette famille judiciaire, c’est-à-dire vous, messieurs les jurés ; nous, les avocats ; vous, monsieur l’avocat général, et de l’autre, lui et sa solitude. C’est pour cela qu’on l’a vu se débattre comme il le pouvait devant une accusation horrible. Qu’aurions-nous fait à sa place ? Non, son attitude n’est pas celle d’un comédien, elle traduit l’expression d’un sursaut vital.* »

Me Maggiani a longuement plaidé pour Le Roy-Finville : dossier complexe, difficile, surgi des ténèbres du S.D.E.C.E., rempli de témoignages contestables, creusé de vides dus à des réticences concertées. Client difficile aussi : Le Roy reste une énigme. Son cas ne passionne pas, peut-être parce qu’il ne risque qu’une peine légère, peut-être parce que cet homme silencieux, aux fonctions indéfinissables malgré le flot d’explications qui nous a été fourni, déçoit par sa voix aux accents parfois vulgaires, par les limites de son horizon intellectuel, déconcerte par son rôle à la fois inexistant et ambigu.

Et puis le S.D.E.C.E., avec son jargon obscur, ses complications apparemment absurdes, est ennuyeux. Le Roy semble avoir dévoué sa vie à un service inutile. C’est un bureaucrate mystérieux, mais c’est un

bureaucrate. Lopez est plus attachant, il a joué une partie. Il voulait être directeur d'Air Maroc, il était actif, entreprenant. Il jouait une petite partie, mais il se dépensait, il vivait. Collecteur de fiches, d'informations ou de renseignements, comme on voudra, Le Roy ne s'imprime pas dans nos imaginations. C'est un personnage incompréhensible. Il est là, assis à côté de son avocat ; il rumine, le regard éteint. Il rumine ses démêlés avec ses chefs de service, avec ses subordonnés, avec Lopez. Ce sont des histoires de bureau, c'est du Courteline tragique. C'est attristant et blême.

M^e^ Maggiani se donne beaucoup de mal. Il est ému, il s'est visiblement attaché à son client. Il démonte à nouveau devant nous le mécanisme du S.D.E.C.E. Il a dû apprendre le S.D.E.C.E., dit-il, pour défendre son client. Les jurés n'ont pas eu le temps de se livrer à cet effort. Ils ont déjà appris le Maghreb, la police, les barbouzes. Ils en ont la tête farcie, on le sent. Ils s'accrochent au propos de M^e^ Maggiani, mais ils perdent le fil. La science de M^e^ Maggiani est trop neuve, peut-être : il se montre un peu trop savant.

M^e^ Maggiani révèle qu'il a été l'objet de pressions, de menaces, qu'on a tenté de l'empêcher d'assurer la défense de son client, qu'il a été obligé de rechercher les éléments propres à éclairer la Cour sur le rôle de Le Roy-Finville, en se réfugiant dans une semi-clandestinité, en butte aux filatures, aux manœuvres hostiles. Cette révélation, finalement, le dessert : il est devenu semblable à son client, il est devenu espion lui aussi. Sa seule chance de faire comprendre Le Roy aux jurés, c'était de prendre ses distances vis-à-vis de ce personnage étrange, de l'étudier, devant le jury, de le découvrir en plaidant. M^e^ Maggiani aurait dû adopter l'attitude d'un individu normal tentant d'expliquer un homme égaré dans le labyrinthe de l'irréel. M^e^ Maggiani, au contraire, s'est identifié, d'une façon émouvante, à son client. Ils sont indissolublement liés, dans l'esprit de la Cour, du jury, du public. On dirait qu'ils vont être jugés ensemble. M^e^ Maggiani a construit sa défense avec trop de cœur, son client lui est devenu trop familier, trop proche. Il ne défend plus Le Roy, il se défend. C'est un cas remarquable d'attraction professionnelle.

L'avocat général avait laissé le jury libre d'acquitter Philippe Bernier ou de le condamner à vingt ans de réclusion. Les défenseurs du jeune accusé, placés grâce à cette démission inouïe devant la « voie royale de l'acquittement », se sont attachés à démontrer une innocence. Des coïncidences, des doutes, des

affirmations pathétiques, des cris, une révolte contre le système judiciaire et ses rites : voilà l'énigme posée par Philippe Bernier, harcelé par l'acharnement de la partie civile, et poursuivi par routine par le ministère public.

M^e Violette Gorny a expliqué à la Cour les réactions de son client à l'audience. D'abord timide, et rivée à ses feuilles, elle s'est peu à peu animée : Philippe Bernier est innocent, donc il refuse d'endosser la tenue de coupable que la justice, professionnellement, mécaniquement, lui impose. Il refuse d'observer les règles du jeu judiciaire, il veut répondre dès qu'il est attaqué, dès qu'il s'estime diffamé. Il considère qu'il jouit encore de tous ses droits d'homme libre, il entend riposter sur-le-champ à la partie civile, à son implacable ennemie, M^e Sénéchal, à l'avocat général. Il ne veut pas attendre son tour de parole, il en est incapable.

Le cérémonial de la grande famille judiciaire lui semble grotesque et il ne supporte, de ce procès, que ce qui le concerne, que ce qui le blesse. L'effort de compréhension humaine tenté par M^e Violette Gorny a été suivi avec attention par le jury. La jeune avocate a su transformer la turbulence de Philippe Bernier en élément de présomption favorable. A la fois maladroite et prenante, littéraire et spontanée, sa plaidoirie a peut-être mieux réfuté les arguments de la partie civile que la rigoureuse démonstration de M^e Bernard Gorny.

M^e Bernard Gorny a fait parler la raison et la méthode. Sa voix, un peu nasillarde, martèle, enfonce. Il reprend les points de l'accusation, les expose ironiquement, et les anéantit. C'est irréfutable, clair ; il progresse victorieusement jusqu'à sa conclusion, il renverse tout sur son passage.

Il est peut-être trop victorieux. Philippe Bernier, il faut le croire, être touché par ses accents. M^e Bernard Gorny dissipe toutes les équivoques, explique toutes les coïncidences. Il est bref et précis. Mais il est forcé de rappeler toutes ces équivoques, toutes ces coïncidences, et même s'il les balaye magistralement, il en dresse l'inventaire, il évoque leur accumulation. Il aplanit tout, il démontre tout, mais il souligne par là même qu'il y a beaucoup à démontrer, beaucoup à aplanir.

M^e Bernard Gorny aurait dû plaider pour Le Roy, ce client qu'il fallait froidement disséquer et M^e Maggiani aurait dû défendre Bernier, ce client auquel il fallait s'assimiler avec un peu de maladresse et d'appréhension.

18 octobre

DLIMI ARRIVE

A l'audience du mardi 18 octobre, la plaidoirie de M^e^ Floriot fut écoutée avec distraction. A peine le défenseur de Souchon et Voitot avait-il amorcé une de ces démonstrations aux accents populaires dont il a le secret, qu'une rumeur fantastique détourna les attentions et fit bourdonner la salle : Dlimi est à Paris, Dlimi se livre.

Un bout de papier avertit le président Perez : la télévision marocaine avait annoncé que le commandant Dlimi, directeur général adjoint de la Sûreté nationale, avait décidé, à l'insu de son souverain, de se mettre à la disposition des autorités françaises, pour « mettre un terme aux attaques portées contre son roi et contre son pays ». Le commandant Dlimi était-il à Paris ? Etait-il arrivé dans la nuit ? Se trouvait-il à l'ambassade du Maroc, ou déjà rue des Saussaies ? On n'en savait rien encore, mais on sentait que ce procès était fini. M^e^ Floriot parlait dans le vide.

Le commandant Dlimi arrêté, le procès tourne lui aussi dans le vide. Il ne peut qu'être renvoyé *sine die.* La justice, si l'on en croit l'acte d'accusation, tient maintenant un des principaux coupables. Elle doit décider un supplément d'information, une nouvelle instruction est nécessaire. Le commandant Dlimi s'est livré pour défendre le Maroc et son roi. Il s'est livré pour parler. C'est un sacrifice insolite, émouvant. La lettre qu'il a adressée au roi Hassan II avant son départ témoigne de son attachement au trône chérifien et de sa foi dans la cause royale. Cette réaction d'un autre âge place le régime et la justice dans l'embarras. Le commandant Dlimi sait tout, et il va tout dire. On va enfin savoir comment a été préparé l'enlèvement, avec quelles protections, qui est coupable et qui ne l'est pas. Au cours du second procès Ben Barka, les membres de la haute hiérarchie française ne pourront plus se réfugier derrière le secret de leurs fonctions. Il y aura dans le box une

personnalité marocaine, informée, décidée à ne rien laisser dans l'ombre, invulnérable aux pressions, puisque le commandant Dlimi aura montré, par son geste, qu'il se soucie peu de son sort.

Ce procès ne pouvait pas se terminer sur la condamnation de Lopez et de Souchon. On le pressentait malgré l'optimisme du président Perez, ravi de voir les débats s'acheminer de réquisitoire en plaidoirie vers une fin traditionnelle.

L'affaire Ben Barka n'a pu être refermée. Le régime a voulu enterrer le scandale avant l'ouverture de la campagne pour les élections législatives, il a tenté de rejeter sur les seules autorités marocaines la responsabilité du rapt. Son calcul a été déjoué. La mort de Figon apparaît maintenant inutile. Le commandant Dlimi en sait plus que Figon.

C'est un grand accusé : il se situe au niveau des secrets d'Etat, de toutes les raisons supérieures évoquées au cours de ces débats pour empêcher l'explosion en chaîne de la vérité. Le procès a échappé au président Perez, l'affaire tout entière échappe au Pouvoir.

Le commandant Dlimi n'est pas seulement un homme, c'est un pays. Il représente une nation, un trône. Sa défense sera dure à réfuter.

19 octobre

DLIMI EST LA

M^e BRUGUIER, partie civile : « Dlimi *vient-il sur notre sol en repentant ? Ce serait mal connaître ses qualités de guerrier et d'homme de police. Il est plus à prévoir qu'il vient pour se disculper, lui, et disculper Oufkir et son monarque. On a cru devoir parler d'honneur à propos de son geste. L'honneur çaurait été que le général Oufkir vienne lui-même au lieu d'envoyer son collaborateur en mission de sacrifice. Mais cette arrivée n'est-elle pas aussi pour confirmer la tentative faite pour démontrer que les responsables marocains seraient arrivés à Fontenay-le-Vicomte après un crime commis par d'autres ?* »

M^e GIBAULT, avocat du lieutenant-colonel Dlimi : « On *a parlé de machination, d'un acte politique, comme si Sa Majesté le roi du Maroc avait envoyé Dlimi pour venir brouiller ici les cartes. Je suis en mesure de vous affirmer qu'il n'en est rien. En venant ici, le commandant Dlimi, comme il me l'a dit encore ce matin, rend le plus bel hommage qui puisse être rendu à une juridiction. Il est parti sans prévenir sa femme, ses enfants, son roi, ses avocats. M^e Benjelloul a appris ici sa décision. Moi je l'ai apprise hier matin lorsque le commandant Dlimi est venu sonner à la porte de mon cabinet. Je crois donc pouvoir affirmer qu'il ne s'agit pas d'un coup monté, d'un acte concerté ni d'une manœuvre, car alors nous aurions été les premiers prévenus.* »

Le mercredi 19 octobre, la 404 claire de M. Gibault pénètre dans la cour d'honneur du Palais de justice.

Il est 16 heures 26.

Une foule énorme se rue vers la voiture. A bord, il y a le commandant Dlimi.

Empoigné aussitôt par une nuée de policiers, Ahmed Dlimi se laisse emmener, indifférent, lointain.

L'assistance l'acclame. Spontanément. Il a joué la police, la justice. Il est beau, méprisant et noble. Il est peut-être coupable d'un crime, mais il est le grand vainqueur de la journée. On le salue.

Le procès Ben Barka est terminé. La Cour a décidé un supplément d'information qui ne pourra être entrepris avant que la Cour de cassation ne se prononce sur le pourvoi formé par le commandant Dlimi contre l'arrêt qui l'a renvoyé devant les Assises. Les délibérations de la Cour de cassation seront longues et le supplément d'information exigera, lui aussi, du temps : le procès est bien fini.

Il a suffi que le commandant Dlimi pénètre dans la cour du Palais pour que la cour d'Assises soit dessaisie, pour que les jurés soient rendus à leurs occupations habituelles, pour que trente-huit journées de débats soient effacées d'un coup. Ce procès était, décidément, bien fragile.

Le commandant Dlimi a mis fin au procès par sa seule présence. La partie civile l'a constaté et a conclu que le geste du commandant Dlimi avait pour unique but d'éviter au général Oufkir d'être condamné aujourd'hui par contumace. Les avocats de la partie civile, à l'exception de M^e^ Michèle Beauvillard, ont quitté leurs bancs lorsqu'un défenseur du commandant Dlimi, M^e^ Gibault, a rendu, en termes mesurés, hommage à l'abnégation de son client. M^e^ Gibault a demandé à la Cour la mise en liberté provisoire du commandant Dlimi : « Je sais que c'est juridiquement impossible, a-t-il dit en substance, puisque vous êtes dessaisis par l'effet du pourvoi de mon client, mais je vous demande de répondre à un geste fou par un autre geste fou. »

La partie civile se lève et s'en va. M^e^ Bruguier et M^e^ Thorp emportent littéralement M^e^ Stibbe. M^e^ Beauvillard reste seule, elle prend la parole pour rendre hommage au geste du commandant Dlimi, tout en soulignant que son client est parti et qu'elle ne représente plus personne. M^e^ Beauvillard, c'est l'élément révolutionnaire de la partie civile. Il ne faut attendre d'elle ni sagesse ni calcul. Elle « fonce », elle bouscule tout, souvent en désaccord avec ses confrères. Têtue, avide d'action, elle supporte mal les longueurs et les précautions solennelles : elle est quelquefois désordonnée. Elle est toujours ardente.

Si elle s'est désolidarisée de ses confrères, si elle a tenu à saluer la noblesse du commandant Dlimi, c'est d'abord par un réflexe naturel dû à un

tempérament généreux, mais c’est surtout par égard pour le tiers-monde dont Me Beauvillard a été au cours de ces audiences le porte-parole obstiné.

En effet, pour Me Beauvillard, révolutionnaire fervente, le commandant Dlimi, s’il est une créature d’un pouvoir réactionnaire, n’en est pas moins une importante personnalité d’un Etat du tiers-monde, et c’est faire insulte au tiers-monde tout entier, c’est donner des armes à ceux qui répètent qu’avec les gens du tiers-monde, rien ne sera jamais possible, que de ne pas reconnaître le courage de son attitude. Sous une apparence bouillante, Me Beauvillard cache une certaine puissance de préméditation politique.

Philippe Bernier est en liberté provisoire. Il le doit, bien sûr, à son défenseur, Me Bernard Gorny, mais il le doit aussi à Me Floriot qui demandait pour sa part la mise en liberté de Souchon et de Voitot. Me Floriot a su convaincre la Cour que le procès Ben Barka ne reviendrait devant les Assises qu’au bout d’un an. de deux peut-être, que le nouveau procès pourrait à son tour être interrompu à tout moment par l’arrivée inopinée d’un nouvel accusé : Dubail, Palisse, Le Ny, « Monsieur » Boucheseiche, Oufkir ; et que pendant toutes ces années, les accusés susceptibles d’être acquittés ou condamnés à des peines légères resteraient en prison. Chemin faisant, Me Floriot nous a également convaincus qu’il n’y aurait jamais de nouveau procès Ben Barka, mais ceci est une autre histoire.

Philippe Bernier doit aussi sa liberté à Me Sénéchal, qui a exigé, au nom de la partie civile, le maintien en prison de tous les accusés avec une sécheresse, une désinvolture, une cruauté surprenantes chez un « auxiliaire de la justice » dont la fonction est plutôt de défendre que d’accuser. L’âpreté de Me Sénéchal a produit sur la Cour l’effet inattendu de renforcer les arguments et les mises en garde de la défense.

Philippe Bernier est en liberté et tout le monde ne pourra que s’en féliciter : rien dans cette procédure confuse et inconsistante à la fois ne venait démontrer sa culpabilité et ses cris d’innocence forçaient la conviction.

Le policier Voitot est, lui aussi, en liberté. Nous eussions préféré que la Cour élargît El Mahi. D’abord, El Mahi n’a pas prêté la main à l’enlèvement. Sa culpabilité est aussi douteuse que celle des autres. Et puis c’est un policier d’opérette, et à l’issue de ces audiences la tentation nous gagne de préférer les policiers pour rire aux vrais policiers, à l’activité indéniable.

Des juges, des barbouzes, des diplomates, des truands, un beau procès sans verdict. Le verdict était inutile, car la justice n'était pas là pour juger, mais pour paraître, dans tout l'éclat de sa pourpre. A l'arrivée de Dlimi dans l'île de la Cité, le procès s'est évanoui, comme un songe. La pierre est retombée sur le grouillement de la fourmilière. La France l'avait soulevée un moment, comme un gamin désœuvré. Les grosses fourmis ne seront plus dérangées ; elles ont retrouvé leur calme après un peu de fièvre ; elles ont remanié hâtivement leur organisation : la police a été réformée, le S.D.E.C.E. rattaché au ministère des Armées. Les ténèbres humides ont repris leurs droits. Ce ne fut qu'un jeu docilement interrompu au sifflet. On a remercié les jurés. Ils se sont frotté les yeux, ils se sont réveillés et ont repris leurs occupations. La justice aurait pu leur offrir un vin d'honneur, comme un petit déjeuner reconstituant après une nuit traversée de rêves étranges.

Le pouvoir n'a pas étouffé l'affaire Ben Barka. Il l'a, au contraire, mise en scène, il l'a animée, amplifiée par un jeu savant de miroirs. Il en a fait une énigme sans limite, il y a impliqué toute la société française, il l'a pimentée d'absurde, d'irréel. L'opinion est dépassée, engourdie. Elle se réfugie dans la vieille sagesse des nations : tous les systèmes politiques ont des vices secrets, l'affaire Ben Barka est un accident naturel, une maladie. Espérer la vérité serait une illusion. Le public est devenu « malin ». Le pouvoir a eu l'habileté de le flatter, de lui faire un clin d'œil : vous voyez, je ne vous cache rien. Mais que voulez-vous que j'y fasse ? C'est la vie.

La France est fière d'avoir été traitée en adulte, admise à un spectacle interdit aux peuples-enfants, aux peuples impressionnables, aux peuples inflammables. La France est sage. On peut lui jouer maintenant un scandale sans qu'elle casse les fauteuils, sans qu'elle se rue sur la scène pour troubler la représentation. Le Pouvoir est un éducateur avisé.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été initialement fabriquée par la société FeniXX au format ePub (ISBN 9791037101181) le 04 janvier 2019.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du CNL Centre national du livre

BEN BARKA CHEZ LES JUGES

par

FRANÇOIS CAVIGLIOLI

Un grand procès, trente-sept audiences, deux cents témoins. Lorsque le rideau tomba, lorsqu'on évacua le public, on ne savait toujours pas par qui M. Mehdi Ben Barka avait été enlevé, ni pourquoi, ni où. Les accusés s'en retournèrent dans leurs cellules ou dans leurs foyers sans avoir été jugés.

Le procès des ravisseurs de M. Ben Barka a été inutile. Il n'a pas servi la justice. S'il a desservi le régime, il n'a pas servi ses adversaires qui n'ont pas su l'exploiter. Ce ne fut qu'un divertissement, mais un divertissement de qualité, qui a pu s'étirer du 5 septembre au 20 octobre 1966 sans lasser l'intérêt. On aurait dû le rejouer dans toutes les villes de France, sous un chapiteau.

Le pouvoir n'a pas étouffé l'affaire Ben Barka. Il l'a au contraire mise en scène, animée, amplifiée par un jeu savant de miroirs. L'opinion est dépassée, engourdie, assagie. On pourra maintenant lui jouer un scandale sans qu'elle casse les fauteuils, sans qu'elle se rue sur la scène pour troubler la représentation. Le pouvoir est un éducateur avisé.

LA TABLE RONDE DE COMBAT